



Le mal insupportable au cœur des hommes

Le trafic des enfants et les mesures d'éradication

Bureau international du Travail
Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

Copyright © Organisation internationale du Travail 2003

Première édition 2003

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 92-2-213088-X

Photographies :

Couverture : vidéo de l'UNICEF

Chapitre 1 : BIT

Chapitre 2 : BIT

Chapitre 3 : BIT

Chapitre 4 : vidéo de l'UNICEF

Chapitre 5 : BIT

Principaux auteurs : Panudda Boonpala et June Kane

Contributeurs : M. Arteta, L. Dumas, Y. Noguchi, T. de Meyer, U. Sarkar, A. de Souza, équipes de l'IPEC en Asie, Afrique et Amérique latine.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse.

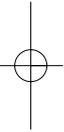
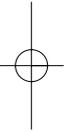
imprimé en France

CAS/FAY



«C'est l'exploitation de l'enfance qui constitue le mal le plus hideux, le plus insupportable au cœur des hommes...»

Albert Thomas, Premier directeur du BIT



■ AVANT-PROPOS

Le trafic* d'êtres humains est un fléau intolérable quelles qu'en soient les circonstances et celui d'enfants et d'adolescents vulnérables constitue une violation de leurs droits à être protégés contre toute forme d'exploitation, à bénéficier d'activités récréatives, d'une éducation et de soins médicaux, et à vivre dans un cadre familial. Le trafic des enfants n'est pas un phénomène nouveau ; c'est une activité ancienne et prospère qui se moque des continents et des cultures. Mais aujourd'hui s'exprime une volonté farouche de lutter contre ce fléau afin d'y mettre un terme dans les délais les plus brefs.

Le trafic des enfants pose un problème à l'échelon mondial ; la majorité des pays sont frappés par cette violation criminelle des droits des enfants. Dans certains pays, le trafic se cantonne à l'intérieur des frontières et reste donc un phénomène essentiellement national ; mais le plus souvent, il s'agit d'un problème transnational et transrégional. Les victimes, souvent coupées de leur famille et de leur communauté d'origine, vont alimenter la prostitution et autres formes d'exploitation comme l'agriculture, les activités minières, le secteur manufacturier, la pêche, la mendicité et la domesticité. Les enfants sont sans défense face à la maltraitance et à l'exploitation et ils souffrent de traumatismes occasionnés par les atteintes successives portées à leurs droits. Comme le montre ce rapport, le trafic des enfants est un problème extrêmement complexe et les réponses permettant de le contrer ne sont pas simples. Certes la connaissance du fléau a été renforcée, mais des progrès restent encore à faire au niveau de l'analyse du phénomène et de la recherche de solutions efficaces.

La violation des principes et droits fondamentaux au travail a toujours été une préoccupation constante du Bureau international du Travail. Dès sa création, il s'est employé à promouvoir la justice sociale et le progrès social avec une détermination sans failles et il s'est résolument opposé à considérer la main-d'œuvre comme une marchandise. Le BIT lutte vigoureusement contre le travail forcé, à la fois des adultes et des enfants.

La Convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999, assimile le trafic des enfants à une pratique analogue à l'esclavage. La convention demande aux Etats qui la ratifient de prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants. En mars 2002, 117 Pays Membres avaient ratifié la convention n° 182.

Le Programme international du BIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) met en œuvre des programmes de coopération technique en vue de soutenir les pays participants dans leur lutte contre le trafic des enfants. A partir de 1993-1995, seule une poignée de pays asiatiques bénéficiaient de ce type de programmes. Suite au premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu à Stockholm en 1996, l'IPEC a élargi ses activités en vue de lutter contre le fléau à l'échelon mondial ; près de 30 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont ainsi été couverts avec l'objectif d'augmenter désormais la participation (à d'autres régions notamment). Trois pays participant à l'IPEC (République-Unie de Tanzanie, Népal et El Salvador) ont adopté des programmes assortis de délais en vue de mettre un terme aux pires formes de travail des enfants, incluant le trafic d'enfants et la prostitution infantine. La lutte a pu être engagée grâce au soutien financier des pays donateurs (Allemagne, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Japon et Royaume-Uni).

* Dans le cadre de ce rapport, le mot «trafic» est utilisé comme traduction de l'anglais «trafficking»et conserve le sens de l'expression «traite» utilisée dans la Convention (N° 182) de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants.

L'expérience accumulée à l'échelon mondial dans la lutte contre le trafic des enfants est relativement récente et beaucoup reste encore à faire pour mieux cerner le problème et ses solutions. A cet effet, il est essentiel de favoriser un partage des informations, des expériences et des connaissances ; le présent rapport a été préparé dans cette intention. Il a pour objectif de rassembler les principales connaissances acquises jusqu'à ce jour sur le fléau à travers le monde. Il présente également certaines expériences positives menées dans le cadre de la lutte contre ce problème complexe afin de permettre à tout un chacun de prendre connaissance et de tirer profit de ces expériences pour planifier l'action future.

Le problème est profond, multidimensionnel et névralgique, à la fois sur un plan culturel et politique. Il est possible de s'attaquer à une question aussi complexe, comme le montre ce rapport, lorsqu'existent un réel engagement des pouvoirs publics à régler le problème de toute urgence et une volonté de la communauté internationale à les soutenir en vue :

- de renforcer les alliances multisectorielles pour lutter contre le trafic des enfants aux niveaux national et transnational ;
- de mettre en œuvre des mesures, des programmes et des plans assortis de délais (autrement dit en fixant des objectifs et un calendrier spécifiques) en vue de lutter contre le trafic des enfants et autres pires formes de travail des enfants, et de relier cette action à l'effort de développement national, notamment à la stratégie de réduction de la pauvreté et à l'offre d'éducation de qualité et de formation qualifiante ;
- d'élargir la collaboration aux niveaux bilatéral, régional et international, y compris dans des domaines fondamentaux comme la collecte de données, la planification, l'évaluation, le renforcement de la capacité et le partage des informations ; et
- de mobiliser un soutien international en faveur de la lutte contre le trafic des enfants et d'inscrire de façon durable les droits des enfants sur l'agenda de la communauté internationale.
- Grâce à l'expérience accumulée par différents intervenants et agences, nous devrions être sur la bonne voie et recueillir des résultats positifs dans la lutte contre le trafic des enfants. Il est urgent d'agir : la vie et l'avenir de millions d'enfants dépendent de notre détermination individuelle et collective.

Frans Röselaers
Directeur

Programme international
pour l'abolition du travail
des enfants (IPEC)

Mars 2002

■ LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES ENFANTS EST AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE L'OIT

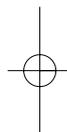
L'Organisation internationale du Travail (OIT) est bâtie sur le principe qu'une paix universelle ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale et que la réalisation de cet objectif repose sur la promotion et le contrôle de l'application des droits fondamentaux de l'homme dans le monde du travail. Il faut à cette fin oeuvrer à l'instauration d'un environnement économique propice à l'accomplissement, par le travail, de la personne humaine matériellement et spirituellement. De ce point de vue, l'OIT considère le trafic à la fois comme une violation des droits de l'homme et un gaspillage abject des ressources humaines qui vont à l'encontre des notions de travail productif et décent.

Dans le cadre de son activité normative, l'OIT s'est attaquée au trafic des êtres humains sous l'angle du travail forcé, des mauvais traitements infligés aux travailleurs migrants, de la discrimination au travail (plus marquée pour certains groupes de la société comme les femmes ou les peuples indigènes) et des pires formes de travail des enfants. L'OIT prône une répression énergique des trafiquants d'enfants et soutient pleinement les institutions publiques et les organisations de la société civile soucieuses de prévenir le trafic, de soustraire les enfants des formes d'exploitation et de leur restituer leurs droits à devenir des citoyens responsables et productifs.

L'OIT considère le trafic comme une atteinte à la dignité humaine et une dénégation du droit des individus à tirer un maximum de profit de leurs ressources et à contribuer au développement économique national. Les types d'exploitation auxquels sont acculés les victimes de trafic sont contraires au principe du «plein emploi, productif et librement choisi». Quand il s'agit d'enfants, l'exploitation se double d'une violation de leurs droits à se développer, qui restreint gravement leurs chances de devenir des adultes productifs.

L'OIT s'est depuis longtemps intéressée au trafic des enfants par le biais de la Convention (no 29) sur le travail forcé, dont l'objectif est d'éradiquer «toute forme ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré». Dans le rapport qu'elle a soumis en 2001 à la Conférence internationale du Travail, la Commission d'experts du BIT a invité les Etats Membres signataires de faire état des mesures prises en vue d'éradiquer le trafic des êtres humains. Tous les deux ans, la Commission d'experts, qui est un organe de contrôle indépendant formé d'experts indépendants possédant de hautes qualifications dans le domaine juridique à l'échelon international, examine les rapports transmis par les gouvernements quant à l'application des normes internationales du travail, en tenant compte des observations faites par les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Depuis 1999, la lutte contre le trafic a été renforcée par la Convention (no 182) sur les pires formes de travail des enfants et la recommandation (no 190) qui l'accompagne. Ce puissant instrument assimile le trafic d'enfants à une pratique analogue à l'esclavage et exige des mesures immédiates pour assurer son élimination.



■ TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	V
La lutte contre le trafic des enfants est au cœur des préoccupations de l’OIT	VII
Table des matières	IX
Résumé	XI
CHAPITRE 1 : PAR DELÀ DE LA DÉFINITION DU TRAFIC DES ENFANTS	1
Un terme simple qui cache une réalité complexe	3
Vers une définition consensuelle	5
Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant (CDE)	5
La Convention (n° 182) de l’OIT sur les pires formes de travail des enfants et la Recommandation (n° 190) qui l’accompagne	6
Le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants.....	7
CHAPITRE 2 : LE TRAFIC DES ENFANTS ET LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS	9
Comment opère le trafic ?	11
Relation entre le trafic et les pires formes de travail des enfants	17
L’exploitation sexuelle à des fins commerciales	18
La domesticité	22
Les conflits armés	23
Autres formes de travail des enfants.....	24
Causes profondes du trafic des enfants	25
Facteurs agissants sur la demande.....	25
Facteurs agissants sur l’offre.....	27
Les conséquences du trafic.....	31
CHAPITRE 3 : RÉPONSES EMERGENTES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS	33
Plans nationaux.....	35
Plans locaux.....	38
Initiatives régionales et internationales	39
Inventaire et analyse de la situation	45
Action directe en vue de contrer les pressions économiques	48
La prévention par l’éducation	50
Interception, retrait et réinsertion des enfants victimes de trafic	52
Renforcement de la participation et du soutien	56
L’application de la législation et le pouvoir judiciaire	58

TABLE DES MATIÈRES

Collaboration avec les médias	60
Mobilisation et participation de la communauté	61
Participation des enfants et des adolescents	64
CHAPITRE 4 : L'ACTION FUTURE	65
Contributions de l'OIT à la lutte contre le trafic d'enfants	67
Définition des priorités nationales et des objectifs assortis de délais	69
Collaboration aux niveaux bilatéral et international	69
Vers des interventions globales.....	72
Collecte des données et élaboration de programmes	72
Renforcement de la capacité nationale	73
Autonomisation des individus.....	74
La force de la loi	74
Programmes de prévention	75
Interception, retrait, protection et réinsertion des victimes.....	75
CONCLUSION	77
Acronymes et abréviations	81
Bibliographie	83
Site Web Utiles	91
Programmes sous-régionaux du BIT-IPEC	93

■ RÉSUMÉ

La dernière décennie du vingtième siècle a été marquée par un renforcement sans précédent de la préoccupation de la communauté internationale face au trafic des êtres humains et par la reconnaissance du lien unissant le trafic à l'exploitation des enfants. Actuellement, le trafic est considéré comme une grave violation des droits des enfants, entrant dans la catégorie des pires formes de travail infantile. Le problème est en pleine expansion et il frappe des millions d'enfants et de familles à travers le monde. Si nous n'y prenons garde, le trafic va gagner du terrain. La lutte contre ce fléau repose cependant sur des efforts collectifs intensifs à différents niveaux.

Le trafic n'est pas un acte isolé; il se définit comme une combinaison ou une série d'actes intervenant à la fois dans les pays pourvoyeurs, transitaires et destinataires. C'est un phénomène national, transfrontalier et transrégional auquel participent plusieurs acteurs. Même si ses structures sont multiples, le trafic des enfants opère en général des régions rurales vers les grandes villes, et des pays pauvres vers les pays voisins plus riches, voire au-delà. Le déplacement des enfants fait appel à différents intervenants, incluant les rabatteurs, les intermédiaires, faussaires, les transporteurs, les employeurs, les gérants de maisons de passe et de boîtes de nuit, et parfois même les amis et les membres de la famille. Les moyens utilisés pour piéger les enfants sont multiples et incluent la persuasion, la tromperie, la menace et la contrainte. Parfois les enfants ou leur famille décident de migrer et donc de contacter par eux-mêmes les recruteurs. Ils ignorent bien souvent le sort qui leur sera réservé et même lorsqu'ils ont conscience des épreuves à venir, ils en mesurent difficilement la nature et la durée.

Alors que le trafic des enfants a souvent pour finalité l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, un certain nombre d'études récentes menées par l'IPEC en Asie et en Afrique de l'Ouest et du Centre, montrent que ces enfants sont également exploités dans d'autres secteurs économiques: domesticité, conflits armés, secteur des services (restaurants, bars) et autres formes dangereuses de travail (fabriques, agriculture, construction, pêche, mendicité). Il est désormais établi que l'exploitation des enfants victimes de trafic peut être un phénomène progressif; ceux qui sont recrutés pour travailler dans des fabriques, la domesticité ou les restaurants peuvent par la suite être contraints de se prostituer et ceux qui sont engagés dans la prostitution peuvent être revendus à plusieurs reprises. Il est donc important de connaître les liens étroits unissant le trafic à des fins de prostitution et celui alimentant d'autres formes d'exploitation.

Le trafic des enfants est la résultante d'une demande insatisfaite de main-d'œuvre bon marché et docile en général, et d'une demande de jeunes des deux sexes émanant du florissant secteur de la prostitution en particulier. Il est faux de penser que les enfants constituent une main-d'œuvre meilleure marché que les adultes car ils sont généralement moins productifs; leur grand intérêt tient à ce qu'ils sont plus facilement exploitables que les adultes du fait de leur soumission et de leur incapacité à revendiquer leurs droits; ils sont souvent contraints de travailler de longues heures, avec pour seuls avantages une maigre pitance et un logement insalubre. Ces types d'abus permettent aux exploitateurs de réduire leurs frais et renforcent donc la demande de main-d'œuvre enfantine et le trafic d'enfants par voie de conséquence.

Le trafic des enfants est favorisé par de multiples facteurs agissant sur l'offre, au rang desquels figurent la pauvreté et le désir de gagner sa vie ou d'aider sa famille, le manque d'éducation et de formation, les conflits politiques et les catastrophes naturelles qui dévastent les pays,

RÉSUMÉ

les traditions culturelles vis à vis des enfants et des filles en particulier, et l'incurie des législations et des réglementations locales. D'autres facteurs moins quantifiables favorisent également la croissance du trafic d'enfants, notamment la demande de partenaires sexuels mineurs et les faibles risques de cette activité criminelle par rapport aux profits dégagés.

La multiplicité des facteurs explique les diverses formes que peut prendre le trafic des enfants dans différentes régions (pays et sous-régions) du monde en fonction de la confluence et de la combinaison des facteurs causals, des protagonistes, des filières et des mécanismes ainsi que des variables régionales particulières. Il apparaît clairement que le trafic transnational a globalement progressé au cours des dernières années suite aux disparités économiques entre pays voisins et à la progression concomitante des mouvements migratoires. Les conflits qui sévissent dans différentes régions du monde ont encouragé les déplacements de population et accentué la vulnérabilité, qui sont deux conditions essentielles propices au trafic des enfants.

Les conséquences du trafic, à la fois sur les enfants et leur communauté d'origine, sont multiples. Dans les cas extrêmes, il peut entraîner la disparition, voire le décès des enfants, ou nuire de façon irréversible à leur santé physique et psychologique. Il peut également déboucher sur la toxicomanie, l'éclatement des familles et priver les enfants de leurs droits à l'éducation et à ne pas être exploités. Une fois piégés dans le ghetto de la prostitution, les enfants subissent parfois la violence de leurs clients et des traumatismes physiques et psychologiques dus à une activité sexuelle précoce, sans compter les risques liés aux MST et au VIH/SIDA. La situation des filles est particulièrement préoccupante, notamment en ce qui concerne les risques de grossesse, de maternité précoce et de maladies génésiques susceptibles de compromettre leur fertilité.

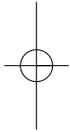
La lutte contre le trafic des enfants exige la mise sur pied de vastes programmes axés autant sur les causes que sur les procédés intervenant à toutes les étapes du trafic. Les interventions doivent non seulement cibler les enfants mais également leur famille, leur milieu de vie, les recruteurs, les trafiquants, les exploitateurs et la société au sens large.

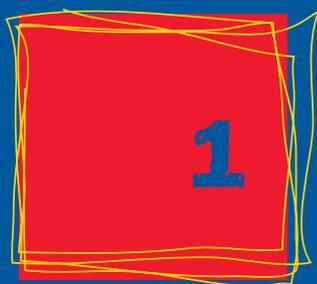
Les gouvernements, les organisations internationales, les groupes de la société civile, les communautés et les familles ont tous engagé le combat contre le trafic des enfants. Ils se sont efforcés de mieux comprendre le problème et ont élaboré des cadres politiques aux niveaux local et national. Des actions concrètes ont été mises sur pied en vue de réduire la vulnérabilité des enfants, des familles et des communautés à risque ; elles s'attaquent aux causes profondes du mal, incluant la pauvreté et les comportements sociaux, tout en proposant des solutions de rechange aux victimes soustraites de l'exploitation. Des politiques et une législation plus répressives ciblant spécifiquement les trafiquants, ont également été adoptées dans certains pays. Les gouvernements de la République-Unie de Tanzanie, du Népal et du Salvador notamment se sont engagés à lutter contre le trafic des enfants et la prostitution enfantine dans le cadre du programme assorti de délais élaboré par le BIT-IPEC en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants dans ces pays en un laps de temps déterminé. La nature transfrontalière ou transrégionale du trafic exige de porter également le combat sur la scène bilatérale, sous-régionale et internationale. Dans cette optique, plusieurs initiatives bilatérales et sous-régionales sont actuellement mises en œuvre dans divers pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique du Centre et de l'Ouest. Le BIT quant à lui, s'est appuyé sur l'expérience accumulée pour lancer et développer des programmes sous-régionaux de lutte contre le trafic et l'exploitation sexuelle en Afrique, Amérique centrale, Amérique du Sud, Asie du Sud, Asie du Sud-Est et en Europe. Dans son programme, le BIT met l'accent sur la collecte de données, la planification

d'un cadre stratégique, le renforcement de la capacité nationale, la prévention, l'interception, le retrait et la réintégration des enfants victimes de trafic, la formation juridique de base et un soutien aux droits des victimes. Dans la lutte engagée contre ce fléau, le BIT, par le biais de l'IPEC, va continuer à tirer parti de l'expertise opérationnelle et technique acquise dans la lutte contre le travail des enfants dans plus de 90 pays, des relations de travail privilégiées qu'elle entretient avec les mandants du secteur de l'emploi ainsi que des divers instruments et mécanismes juridiques internationaux liés au travail des enfants, et en particulier à ses pires formes.

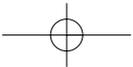
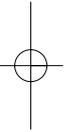
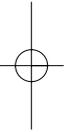
Trop d'enfants sont déjà tombés dans les mailles du trafic et beaucoup d'autres risquent encore d'être attirés dans le piège. En s'appuyant sur la connaissance et l'expérience acquises, l'ensemble des pays doivent s'attaquer au problème de toute urgence. La communauté internationale doit soutenir l'action menée contre le fléau à l'échelon national et transnational en adoptant des mesures, des plans et des programmes assortis de délais et en renforçant la collaboration aux niveaux bilatéral, régional et international.

RÉSUMÉ





PAR DELÀ LA DÉFINITION DU TRAFIC DES ENFANTS



■ PAR DELÀ LA DÉFINITION DU TRAFIC DES ENFANTS

Un terme simple qui cache une réalité complexe

La dernière décennie du vingtième siècle a été marquée par un renforcement sans précédent de la préoccupation de la communauté internationale face au trafic des êtres humains. Le lien entre le trafic et l'exploitation des enfants en particulier a été établi alors que dans le même temps le mouvement de défense des droits de l'enfant prenait de l'ampleur. Actuellement, l'horreur qu'inspirent les pratiques proches de l'esclavage, auxquelles est assimilé le trafic des enfants, a permis d'inscrire cette pratique criminelle sur l'agenda de la communauté internationale en tant que violation distincte et intolérable des droits des enfants entrant dans la catégorie des pires formes de travail infantile.

Le terme «trafiquant» est apparu au milieu du seizième siècle et il n'avait alors aucune connotation délictueuse ou n'incluait aucune notion de mouvement national ou transnational. Les trafiquants étaient de simples commerçants et les deux termes étaient à peu près synonymes. A la fin du seizième siècle, ils se dissocièrent et le terme «trafic» fait alors référence à la vente de marchandises illicites ou douteuses. C'est avec ce sens que le terme fait son entrée dans la politique, la législation et le développement social ; il se réfère alors à la contrebande transfrontalière de stupéfiants ou d'armes (mais pas d'êtres humains) à des fins de profits. C'est à la fin du dix-neuvième siècle que le terme «trafic» entre dans l'usage courant avec une nouvelle acception faisant référence au commerce illégal d'êtres humains et à leur déplacement national et transnational ; il englobe alors les divers sens qu'il a recouverts au cours des siècles précédents : mouvement, commerce illicite et assimilation des personnes à des marchandises.

Le premier instrument international traitant du trafic des êtres humains est l'*Arrangement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de «traite des blanches»* (1904). Aujourd'hui, le sujet occupe une place prépondérante sur les agendas politiques et opérationnels à travers le monde et sa définition s'inspire du discours ambiant sur la migration, l'évolution des structures de la prostitution, la place des femmes et l'égalité entre les sexes, l'attention accrue accordée aux droits de l'homme et, plus récemment, aux droits des enfants. En réalité, le terme «trafic» est un qualificatif simple et commode derrière lequel se cache un problème complexe, multiforme et pluricausal requérant une réponse multidirectionnelle.

Bien qu'il s'agisse de problèmes distincts, le trafic des enfants est souvent débattu parallèlement à la traite des femmes. Ceci tient souvent au fait que les deux phénomènes sont régis par les mêmes mécanismes et procédés, mais également que la majorité des données disponibles sur le trafic des femmes ne sont pas toujours ventilées par tranche d'âge. Ainsi, de nombreux rapports sur le trafic des femmes mettent en évidence que la majorité des femmes contraintes à la prostitution ont entre 16 et 24 ans. Or, la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (CRC) et la *Convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants* considèrent les filles de 16 et 17 ans comme des enfants. En vue de fixer les priorités des politiques et des programmes de lutte contre le trafic des enfants, il est essentiel de renforcer la connaissance du contexte et de l'ampleur du trafic des personnes de moins de 18 ans. Parallèlement, la politique et les actions doivent établir une distinction très nette entre l'abolition du trafic des adultes et celle des enfants. Dans le premier cas, la reconnaissance du droit à

prendre des décisions et à faire des choix avisés (y compris celui de rester en situation d'exploitation) fera toujours l'objet de débats et devra être prise en compte dans les interventions des programmes. Dans le cas des enfants, le consensus international s'établit sur leur retrait des formes d'exploitation dans les plus brefs délais. Les mesures de lutte contre le trafic des enfants peuvent et devraient être intégrées aux initiatives d'éradication du trafic des adultes.

Pour déterminer si un enfant ou un adulte est ou non victime de «trafic», il faut adopter une définition nuancée afin de le distinguer d'autres formes d'activité. Le trafic n'est pas un acte isolé et distinct; c'est en fait une combinaison ou une série d'actes intervenant à la fois dans les pays pourvoyeurs, transitaires et destinataires et impliquant des actes potentiels à la fois légaux et illégaux.

Les techniques de recrutement sont multiples et incluent la persuasion, la duperie, la menace et la contrainte ; les différents intervenants regroupent les rabatteurs, les intermédiaires, les transporteurs, les employeurs, les gérants de bordels et de boîtes de nuit, et même des proches et des amis. Les méthodes de recrutement, les moyens de transport ou de déplacement et le type d'exploitation varient en fonction des régions et des pays. L'élément déterminant permettant de classer une série d'actes dans la catégorie «trafic» repose sur le déplacement des enfants et des adultes du lieu normal d'habitation vers un nouveau lieu, et sur leur exploitation, indépendamment du moment où surgit cette exploitation.

L'exploitation, condamnée de façon unanime dans la législation internationale et nationale, peut intervenir en tout point de la série d'actes constituant le trafic : au tout début du processus, lorsqu'un enfant est leurré par la promesse d'une meilleure vie ailleurs, ou qu'il est recruté par différents moyens coercitifs, dont la contrainte, ou livré à des transporteurs ; en cours de route, si le prétexte pour déplacer l'enfant est de l'aider à atteindre la ville la plus proche ou lorsque la somme exorbitante exigée place l'enfant et sa famille dans une situation d'esclavage fondée sur l'endettement. On considère également qu'il y a trafic lorsqu'un enfant est recruté comme danseur et qu'il est contraint de se prostituer ou lorsque son salaire est reversé à un tiers. Le trafic peut prendre la forme de conditions de travail abusives ou assimilables à de l'exploitation : maltraitance physique et psychologique, enfermement, pénurie ou inadaptation des soins médicaux, insalubrité du logement et travaux dangereux.

L'immigration clandestine est également assimilable à un trafic transnational, même si les passeurs ne sont pas forcément des trafiquants dans la mesure où, lors du transfert, ils ne contribuent pas à exploiter ou maltraiter les enfants. Selon la définition du Congrès américain, qui apparaît comme la plus claire et la plus complète, l'expression «immigration clandestine» fait référence à la fourniture d'un service, de nature illégale, à des personnes qui, en toute connaissance de cause, achètent ce service en vue d'entrer dans un pays étranger. Comme le montrera ce rapport, cette définition s'applique aux personnes offrant des services aux nombreux enfants qui fuient volontairement leur pays à la recherche d'un travail ou d'une vie meilleure. L'immigration clandestine est donc une composante du trafic dont il faut tenir compte car de nombreux clandestins finissent entre les mains des exploiters et deviennent les victimes du trafic aux termes de la législation internationale.

L'immigration clandestine fait également intervenir des acteurs qui peuvent ou non être des trafiquants. Dans cette catégorie, on trouve les agents recruteurs qui procurent aux mineurs de faux papiers pour leur permettre de travailler dans d'autres pays (les jeunes filles de 15 ans reçoivent ainsi des passeports attestant qu'elles ont 18 ans et des documents spécifiant qu'elles seront employées comme «danseuses»), les employeurs des secteurs des

services, de l'agriculture ou de l'industrie, qui emploient des enfants n'ayant pas l'âge légal d'admission à l'emploi et falsifient les documents ou ne déclarent pas les enfants, ou encore les fonctionnaires des services de l'immigration, des forces de police ou des douanes que l'on corrompt pour faciliter l'entrée ou la sortie illégale des enfants. Non seulement, ces différents intervenants violent la législation en matière de migration, mais ils sont également responsables d'escroquerie, de fraude et d'infraction à la législation du travail. Si à un moment donné, ils dupent, maltraitent ou exploitent les enfants, ils se rendent également coupables de trafic.

Parfois les trafiquants suivent les procédures légales de migration pour mettre en place leurs activités illicites. L'exploitation étant la notion clé permettant d'établir s'il y a ou non trafic, il est important de comprendre la définition de ce terme¹. Ce rapport met essentiellement l'accent sur l'exploitation sexuelle et du travail des enfants.

Vers une définition consensuelle

Avant d'engager des efforts globaux et coordonnés en vue de lutter contre le trafic, il faut s'entendre sur la définition opérationnelle et le processus est aussi complexe que le problème lui-même. Les premiers instruments législatifs ont été vivement critiqués car ils limitaient leur portée à la prostitution et ne protégeaient pas les enfants des divers risques auxquels ils sont exposés dans le cadre du trafic. Les négociations relatives au *Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants* ont achoppé sur la question de savoir s'il pouvait y avoir trafic sans contrainte. Le problème doit être tranché car la réponse engagera la responsabilité criminelle du coupable ou déterminera plus particulièrement si les sanctions et mesures prévues dans la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* s'appliquent ou non à une situation particulière.

Jusqu'à un certain point, les divergences observées quant à la définition du trafic dans les multiples instruments et cadres internationaux, sont à la fois inévitables et légitimes et elles ne sauraient refléter une quelconque confusion ou un quelconque désaccord. Chaque instrument international fait référence à la place occupée par l'organisation de référence dans la structure multilatérale internationale, à savoir si celle-ci se place sous l'angle du crime ou des droits. En conséquence, ce qui a priori paraît relever d'une approche différente du problème par les organisations, est dû à une approche et à un contexte différents plutôt qu'à une différence d'intention et cette façon de procéder permet aux organisations actives sur le sujet de s'adapter aux objectifs et contextes institutionnels. D'un point de vue pratique, une définition opérationnelle assez large permet une meilleure adaptation des objectifs spécifiques des différents instruments internationaux complémentaires adoptés par la communauté internationale au fil des années.

Les principaux instruments internationaux intéressant la lutte contre le trafic des enfants ont permis de dégager un consensus sur la nature du trafic en vue de nourrir le débat et de dégager des actions communes possibles :

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE)

Le trafic constituant une violation grave des droits des enfants, la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, 1989, est à cet égard un instrument particulièrement pertinent et bien adapté. Cette convention, qui ne définit pas plus le « trafic » qu'il n'en fait un problème spécifique, adopte une approche explicite fondée sur les droits qui sert

1- Le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes demande qu'un minimum de quatre types d'exploitation soit couvert : exploitation de la prostitution d'autrui, autres formes d'exploitation sexuelle, esclavage ou pratiques analogues, et prélèvement d'organes.

de guide pratique pour engager la lutte contre le trafic et garantir la protection des enfants vulnérables. Traitant des droits des enfants, cette convention propose un cadre de protection basé sur un principe général qui considère l'enfant non comme un objet mais plutôt comme un sujet de droits et de tous les droits simultanément. L'article 32 de la convention stipule le «droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation sexuelle et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social» ; les articles 9, 10 et 11 contiennent des dispositions sur les déplacements illicites d'enfants ; l'article 34 demande aux Etats parties de «protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle...[incluant] que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales» et l'article 35 demande de protéger les enfants afin qu'ils ne soient pas traités comme des marchandises. Un *Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2000) est entré en vigueur en janvier 2002 ; il fait explicitement référence à la prostitution et au trafic d'enfants même s'il élude toute définition du trafic.

La Convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants et la Recommandation (n° 190) qui l'accompagne

Depuis 1999, les activités menées par le BIT sur le trafic des enfants ont été renforcées par l'adoption de la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants. Celle-ci considère que la traite des enfants est une pratique intolérable dans tous les pays indépendamment de leur niveau de développement, et en conséquence elle demande son élimination et ce de toute urgence. La Convention 182 assimile la traite des enfants à une pratique analogue à l'esclavage entrant dans la même catégorie que le travail forcé. Elle demande aux pays d'interdire et d'éliminer la traite des enfants de moins de 18 ans. La Convention 182 cible à la fois la traite à des fins d'exploitation facilement identifiable (ateliers clandestins, domesticité, agriculture, pêche par exemple) et celui qui débouche sur des formes d'exploitation hors la loi ou criminelles (trafic de stupéfiants et prostitution). En outre, la Convention 182 propose des directives opérationnelles en vue d'éliminer concrètement la traite des enfants et de protéger les enfants des deux sexes victimes effectives ou potentielles du trafic. Les Etats Membres qui ratifient la convention 182 s'engagent :

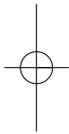
- 1 à prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination de la traite des filles et des garçons de moins de 18 ans ;
- 2 à établir des mécanismes appropriés pour surveiller la traite des enfants : incidence, développement, structures, liens avec le crime organisé. Le suivi inclut le développement de méthodes de collecte de données fiables, le recensement et la publication des meilleures pratiques, et l'évaluation régulière de l'efficacité avec laquelle les divers acteurs (inspecteurs du travail, responsables de l'application de la loi, fonctionnaires de l'immigration, douaniers, magistrats, etc.) assument leurs responsabilités;
- 3 à élaborer un programme d'action en vue d'éradiquer la traite des enfants de toute urgence. Les mesures de lutte contre la traite doivent être appliquées de façon adéquate.
- 4 à prendre des mesures efficaces dans un délai déterminé pour:
 - empêcher que des enfants ne soient victimes de traite;
 - prévoir l'aide directe nécessaire et appropriée en vue de soustraire les enfants des formes d'exploitation et d'assurer leur réadaptation et leur intégration

- sociale ; sont inclus notamment des procédures de plainte et des permanences téléphoniques, des programmes de réadaptation et des abris pour les enfants victimes d'abus sexuels et d'exploitation, et la réunification familiale ;
- assurer l'accès à l'éducation de base gratuite et, lorsque cela est possible et approprié, à la formation professionnelle pour tous les enfants soustraits de la traite;
 - identifier les enfants particulièrement exposés au risque et entrer en contact avec eux ; et accorder une attention particulière aux enfants de sexe féminin.
- 5 à désigner l'autorité compétente chargée de coordonner la lutte contre la traite des enfants ; et
- 6 à rechercher et faire connaître l'assistance internationale en matière de lutte contre la traite des enfants et à assister les victimes, par le biais notamment d'accords bilatéraux ou régionaux axés sur le rapatriement des enfants victimes de traite.

Le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants

Le *Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, adopté en décembre 2000, tente de donner une définition détaillée du trafic dans la législation internationale. Il constitue à la fois une réponse à l'implication croissante du crime organisé dans le trafic des êtres humains et un instrument de lutte contre le trafic transfrontalier s'appuyant sur des moyens judiciaires et législatifs. Il complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et met l'accent sur la mise en place de cadres et de réponses à vocation essentiellement pénale et répressive, incluant : incrimination des trafiquants plutôt que des victimes, protection des victimes contre toute victimisation, engagement de poursuites à l'encontre des individus et des organisations impliqués dans le trafic, et promotion de procédures favorables aux enfants en vue d'encourager leur témoignage.

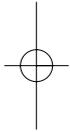
Le protocole donne la définition actuelle du trafic admise à l'échelon international ; elle a été élaborée en collaboration avec les gouvernements et diverses organisations internationales oeuvrant à la défense des droits de l'homme. L'article 3 a) du protocole définit le trafic des personnes comme «... le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.» Le protocole souligne qu'en ce qui concerne les enfants, «le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme un «trafic des personnes» même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés [dans la définition]». Conformément à la *Convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants*, il spécifie que l'exploitation doit inclure «le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage [ou] la servitude».





2

LE TRAFIC DES ENFANTS ET LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS



■ LE TRAFIC DES ENFANTS ET LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS

Il est important d'appréhender l'ensemble des caractéristiques du trafic des enfants, incluant les contextes politique, économique, social et culturel ; les divers acteurs impliqués ; les itinéraires empruntés ; les secteurs économiques recrutant des enfants à des fins d'exploitation de leur travail ; et les causes profondes du fléau. L'identification et l'analyse de ces variables permettent de planifier les différents types d'interventions spécifiquement adaptés aux diverses étapes du trafic, incluant des mesures de prévention, la détection et l'identification des enfants aux points de départ, de transit et d'arrivée du trafic, une assistance aux enfants assujettis à des formes d'exploitation et des mesures de réadaptation pour les enfants affranchis. Cette phase permet également aux acteurs clés d'identifier le rôle qu'ils peuvent jouer en fonction de leurs points forts, de leurs compétences et de leur accessibilité.

Ce chapitre n'a pas pour objectif de fournir une image globale du trafic des enfants dans chaque pays et région du monde. Les exemples proposés dans cette publication ont été choisis pour leur capacité à illustrer des types particuliers de trafic et leurs caractéristiques. Bien souvent, le trafic des enfants, le travail infantile et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales échappent aux regards extérieurs et il est quasiment impossible de quantifier le problème ; de ce fait, les statistiques illustrent le fléau plus qu'elles ne l'évaluent avec précision. Les données disponibles sont très dispersées et certaines régions (Afrique et Amérique latine) considèrent le trafic des enfants comme un problème «nouveau» ; en conséquence, on ne dispose pas toujours de méthodologie de collecte des données pleinement développées. L'ampleur du trafic n'est donc pas totalement appréhendé ou compris. Même si les statistiques sont régulièrement citées, elles doivent être envisagées avec circonspection et les méthodes de calcul doivent être précisées si on veut en tirer des conclusions. Il faut considérablement renforcer la recherche à l'échelle locale, encourager le suivi et l'analyse indépendantes avant de pouvoir dresser un tableau complet de la situation et relever le défi que pose la collecte de données quantitatives en recourant à des méthodes favorisant la comparaison et l'identification des tendances.

Comment opère le trafic ?

L'identification des différents protagonistes et étapes du trafic des enfants permet de cibler plus précisément les mesures de lutte à engager contre ce fléau. Toute approche globale visant à éradiquer le trafic doit s'attaquer à chaque étape de la filière et à chaque catégorie d'entremetteurs. De la sorte, la lutte portera non seulement sur le trafic lui-même mais également sur les types d'activités recrutant des enfants victimes de trafic à des fins d'exploitation de leur travail. Il est donc important de prendre le problème à sa source et d'envisager les différentes techniques de recrutement des enfants en amont du trafic.

Le trafic recourt à la force, la contrainte, la complicité et l'ignorance

Les techniques utilisées pour attirer les enfants dans les mailles du trafic s'appuient sur la force, la contrainte, la tromperie (incluant l'administration de drogues), la complicité (de la famille notamment), la persuasion, le mensonge ou l'ignorance. Les enfants sont acheminés par voies terrestre, aérienne, ferroviaire ou maritime et le trafic peut être transfrontalier ou se cantonner à un territoire national et dans ce dernier cas, le déplacement se fait le plus souvent des régions rurales vers les villes ou les centres touristiques.

Le déplacement des enfants accentue leur vulnérabilité. Ils sont soustraits à leur milieu de vie et se retrouvent totalement isolés et en situation irrégulière dans des lieux inconnus, proies faciles pour la maltraitance, et incapables de communiquer ou de faire valoir leurs droits. Dans le cas d'un déplacement, volontaire ou non, l'isolement est accentué par la barrière linguistique et l'incapacité des enfants à comprendre le système dans lequel ils doivent vivre et travailler. Même s'ils sont capables de demander de l'aide, ils ne savent pas toujours où et à qui s'adresser.

... voire à un recrutement volontaire des victimes sans défense

Outre la contrainte et la tromperie, c'est parfois de leur plein gré que les enfants suivent les recruteurs. Dans certaines régions d'Asie par exemple, des ONG rapportent une progression du recrutement volontaire ; la famille ou l'enfant sont persuadés des avantages d'un déplacement à des fins de travail et parfois l'enfant va de lui-même au devant des recruteurs. Le trafic des adolescents originaires de l'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest offre un exemple frappant de déplacement volontaire opérant sur un mode non coercitif jusqu'au lieu de destination. Les femmes et les enfants se décident à migrer poussés en ce sens par les souteneurs et les rabatteurs (issus de la sphère familiale ou amicale), par les femmes qui reviennent au pays et font miroiter un ailleurs où la vie est facile et les salaires meilleurs, et par l'appât supposé de gains faciles en Occident. Les candidats au départ sont même prêts à payer le voyage ou les documents nécessaires. Bien que fondées sur leur consentement, de telles situations favorisent l'exploitation des enfants.

«...les trafiquants font éclater les familles, échangent les enfants et disent que les enfants attendront en un lieu donné le prochain départ ; si vous êtes pris et si vous nous dénoncez, on se vengera sur vos enfants` ... Ils droguent les enfants et les adultes et mettent des somnifères dans la nourriture pour qu'ils ne repèrent pas les itinéraires empruntés.»²

Garde-frontière entre la Hongrie et la Roumanie

Le trafic des enfants déplacés sous la contrainte, la tromperie ou de leur plein gré est un phénomène qui se confine aux frontières d'un pays ou les dépasse; parfois les enfants doivent franchir plusieurs frontières avant de parvenir à destination. Le déplacement se produit donc :

2- OIM: Migrant trafficking and human smuggling in Europe (Genève, 2000) p. 219.

... il se cantonne à l'intérieur d'un pays

Dans de nombreux pays, les enfants sont déplacés des régions rurales vers les villes à des fins d'exploitation de leur travail ou pour alimenter la prostitution. Le sens de la migration reflète les disparités économiques (réelles ou perçues) entre la campagne et la ville, et la demande urbaine, dont celle liée au tourisme. Les lieux touristiques attirent également les enfants des campagnes et on observe par ailleurs des déplacements saisonniers en vue de répondre à la demande de main-d'œuvre dans l'agriculture. Au Brésil, par exemple, des adultes et des enfants sont régulièrement victimes d'un trafic national qui part des régions pauvres et qui est favorisé par le chômage saisonnier et les inondations, pour aller travailler dans des secteurs recrutant une main-d'œuvre bon marché, à savoir les mines, le défrichage saisonnier des forêts, la production de charbon et les activités agricoles. Les adultes et les enfants sont déplacés en masse par camion ou bus vers des lieux de travail souvent situés à des milliers de kilomètres de leur lieu d'origine³. En Asie du Sud-Est (Indonésie et Philippines notamment), le trafic interne des enfants se fait des régions rurales pauvres vers les régions plus prospères, respectant ainsi la dynamique classique selon laquelle l'enfant est à la fois poussé hors de son milieu par la pauvreté et attiré vers les régions relativement plus riches et plus prometteuses⁴.

... ou traverse les frontières

Le trafic transnational gagne en importance dans toutes les régions suite à l'accroissement des disparités économiques entre les pays et à l'augmentation des migrations de population en général. La structure du trafic transfrontalier est influencée par divers facteurs, la proximité et la facilité de déplacement étant des déterminants importants. La bonne santé de l'économie et l'industrie touristique accroissent la demande et influencent fortement les itinéraires empruntés par le trafic. Les enfants sont acheminés vers des pays parlant la même langue ou accueillant sur leur territoire une importante communauté immigrante venue de leur pays d'origine. Ainsi, les femmes et les enfants vivant au Népal et au Bangladesh sont envoyés en Inde du fait de la proximité de ces pays et de la forte demande émanant de l'industrie du sexe. De même, en Asie du Sud-Est, des enfants sont acheminés en Thaïlande depuis le Myanmar et le Laos. Sur le continent africain, le Nigeria est un pays récepteur d'enfants victimes de trafic en provenance d'Afrique de l'Ouest, et un pays de transit pour le trafic à destination du Gabon, du Cameroun, de la Guinée équatoriale et du Bénin. L'Afrique du Sud, qui est le plus grand pays africain, est à la fois un pays destinataire et de transit pour les enfants du continent tout entier⁵. La progression de la pauvreté dans les pays d'Europe orientale, l'augmentation de la demande de main-d'œuvre diversifiée en Europe occidentale et l'ouverture des frontières ont accentué les flux migratoires (à la fois légaux et clandestins) de l'est vers l'ouest et le trafic d'enfants et d'adultes vers et entre les pays d'Europe de l'Ouest.

3- BIT: *Stopping forced labour*, (Genève, 2001) p. 25.

4- Voir BIT-IPEC: *Rapid assessment on the trafficking of children in the Philippines*, (Genève, projet 2001), et BIT-IPEC et Université d'Indonésie (Département de la protection sociale): *Trafficking of children in Indonesia – a preliminary description of the situation* (Jakarta, 2001).

5- Molo Songololo: *The trafficking of children for purposes of sexual exploitation: South Africa*, (Cape Town, 2000) p. 44.

Incapable de payer son voyage, elle a suivi un chauffeur de bus qui lui a proposé de la conduire gratuitement jusqu'à un atelier situé en Thaïlande. Elle a été vendue au propriétaire de la maison de passe, qui l'a informée qu'elle pourrait partir une fois qu'elle aurait remboursé le prix du voyage. Mais jamais elle n'a su le montant de cette somme. Elle a reçu 2 500 bahts (67 \$ des E.-U.) et a compris qu'elle était piégée. Elle ignore le montant de chaque passe et le temps qu'il lui faudra pour rembourser sa dette⁶.

Une fillette victime de trafic transnational vers la Thaïlande

A chaque étape du trafic, l'exploitation et la maltraitance (physique et psychologique) guettent les enfants ; ils peuvent être battus, violés, drogués et subir des menaces pour eux-mêmes et leur famille.

De ce fait, le trafic,

... expose l'enfant à des abus multiples

L'exploitation est un processus souvent progressif ; un enfant recruté pour un secteur économique particulier peut par la suite alimenter un autre type d'activité. Au Népal, des fillettes enrôlées dans la fabrication de tapis, l'hôtellerie et la restauration, ont ensuite été acheminées en Inde pour travailler dans l'industrie du sexe⁷. De même, dans certains pays, dont les Philippines, les enfants qui migrent ou qui sont recrutés par le secteur de l'hôtellerie et du tourisme pour travailler dans des restaurants, des bars et des cafés par exemple, tombent parfois dans les filets de la prostitution⁸. En Indonésie, certaines filles recrutées pour vendre boissons et nourriture dans les rues de Djakarta ont été contraintes de se prostituer pour survivre en milieu urbain⁹.

... fait intervenir différents acteurs et mécanismes de soutien

Chaque étape du trafic fait intervenir différents protagonistes. A l'origine se trouve souvent un recruteur, voire parfois un agent ou un procédé¹⁰, qui incite l'enfant à migrer. Dans un village par exemple, le recruteur repère un enfant et obtient l'autorisation de ses parents ou de son tuteur, en usant parfois de tromperie ou en concluant un accord financier. Parfois c'est un ami, un membre de la famille ou une connaissance qui persuade l'enfant des avantages à migrer. Ainsi à Acapulco au Mexique, de nombreuses filles exploitées dans la prostitution déclarent avoir été entraînées par leur famille, leur petit ami ou un souteneur, qui leur a fait miroiter un emploi dans le secteur des services (serveuses notamment)¹¹. Au Pakistan, les souteneurs contactent les familles et leur proposent de l'argent en échange d'un travail ou

6- BIT-IPEC: *Thailand-Lao People's Democratic Republic and Thailand-Myanmar border areas trafficking in children into the worst forms of child labour: A rapid assessment*, (Genève, 2001), p. 55.

7- Voir BIT-IPEC: *Trafficking girls in Nepal with special reference to prostitution: A rapid assessment*, (Genève, 2001).

8- Voir BIT-IPEC: *Internal trafficking in children for the worst forms of child labour, the Philippines country report*, (Genève, 2001).

9- BIT-IPEC et Université d'Indonésie (Département de la protection sociale), *op. cit.*, p. 22.

10- La recherche sur le sujet est quasi-inexistante. Les procédés, par exemple, incluent la publicité et la diffusion d'images qui attisent la convoitise des jeunes et leur laisse croire qu'il existe un « ailleurs » où la vie est plus facile et les salaires meilleurs. De nombreux enfants interrogés par les équipes d'évaluation rapide du BIT-IPEC le long de la frontière Thaïlande/Myanmar/Laos ont déclaré qu'ils avaient migré à la recherche d'un travail parce qu'ils « voulaient acheter de belles choses ».

11- S'voir UNICEF: *Stolen Childhood: girl and boy victims of sexual exploitation in Mexico*, (UNICEF, Mexico City, 2001).

d'un mariage (piégeant ainsi l'enfant dans la servitude pour dettes) ou ils traquent directement les fugueurs ou les enfants vulnérables¹².

En Asie centrale et dans la Communauté d'Etats Indépendants (CEI), les adolescentes sont attirées par de fausses promesses d'emploi (serveuses, danseuses ou femmes de chambre) ; parfois même elles sont recrutées de façon directe pour travailler dans l'industrie du sexe. Les techniques de recrutement sont nombreuses : publication de petites annonces d'emplois faiblement qualifiés dans des journaux étrangers; agences matrimoniales, par correspondance notamment, publiant des annonces sur l'internet ou par voie d'affichage ; amis, parenté ou connaissances poussant les filles à accepter un emploi; femmes victimes de trafic revenant au pays et recrutant à leur tour en s'octroyant une commission sur la transaction¹³.

Les adolescents recrutés «par consentement» n'ont généralement aucune idée de la vie qui les attend et la plupart du temps, ils imaginent revenir chez eux avec un bon pactole d'ici six mois ou un an. La réalité est bien différente : seule une poignée d'entre eux parviendra à garder une maigre partie de l'argent gagné, mais ils seront souvent privés de liberté, battus régulièrement, menacés et abusés psychologiquement, soumis à des rapports sexuels non protégés et sans aucun traitement médical possible.

«J'ai environ 14 ans aujourd'hui. L'année dernière, un vieil homme que je n'avais jamais vu, m'a abordé pour me proposer d'aller travailler à Denpasar. Il m'a promis de financer mes études secondaires en cours du soir. J'étais tellement contente et mes parents aussi... Mais les choses ont mal tourné. Le lendemain, il nous a demandé de mendier et tous les jours j'allais faire l'aumône pour des marchandises et non de l'argent (ngangendong) et je revenais avec 5 ou 10 kilos de riz. Il doit être riche maintenant s'il a réussi à vendre tout le riz récolté.»¹⁴

Garçon indonésien de 14 ans contraint à la mendicité dans les rues de Bali

Parfois les enfants sont recrutés par des mécanismes plus formels pouvant prendre la forme de simples agents à la solde d'agences de voyage ou de placement ou encore de syndicats du crime. Au Burkina Faso, au Cameroun et en Côte d'Ivoire, ce sont des agences de placement qui identifient les opportunités et utilisent des intermédiaires pour recruter les enfants, généralement des filles, au sein de familles dont ils ont gagné la confiance¹⁵. Le trafic d'enfants alimente souvent la domesticité, le travail minier et dans les plantations.

Une fois recruté, l'enfant est pris en charge par un autre intermédiaire chargé de le transporter vers une nouvelle destination ou de faciliter son transport. Il peut s'agir d'un chauffeur de camion local, d'un passeur qui accompagne l'enfant et l'aide à franchir la frontière, ou d'un syndicat du crime organisé qui se charge de convoier les enfants en empruntant les mêmes itinéraires que ceux utilisés pour le trafic de stupéfiants et de voitures volées. L'intermédiaire peut également être un membre de la famille ou un ami qui se contente de conduire l'enfant jusqu'à destination dans sa voiture personnelle.

12- Voir BIT-IPEC et National Commission for Child Welfare and Development (Pakistan): *Combating child trafficking, sexual exploitation and involvement of children in intolerable forms of child labour: Pakistan country report*, (Genève, 1998). Ce rapport est basé sur des entretiens menés auprès d'enfants victimes de trafic.

13- Voir OIM: *Trafficking and prostitution: The growing exploitation of migrant women from Central and Eastern Europe*, (Genève, 1995).

14-BIT-IPEC et Université d'Indonésie: *op. cit.* p. 30.

15- BIT-IPEC : *Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre – Rapport de synthèse*, (Genève 2001) p. 27.

Tout au long de la chaîne allant du recrutement à l'exploitation, plusieurs personnes peuvent devenir les complices indirects du trafic : chauffeurs de taxi et de bus, capitaines de bateau, contrôleurs de train, fonctionnaires de l'immigration, employés d'hôtel et même simples spectateurs indifférents à la détresse ou à l'insoumission d'un enfant accompagné d'un adulte impassible. Sur la route reliant le Népal à l'Inde par exemple, on signale de nombreux cas de corruption de chauffeurs routiers sollicités pour transporter des enfants¹⁶.

D'autres personnes spécialisées dans la fabrication de faux papiers et de faux titres de transport peuvent aussi se faire les complices du trafic; ils brouillent les pistes entravant la localisation des victimes qu'ils obligent à vivre dans la clandestinité et la crainte d'être découvertes et accentuant leur vulnérabilité face aux menaces et à la contrainte.

...et obéit à des structures distinctes

Le trafic est un phénomène complexe, multidimensionnel et à plusieurs composantes ; au gré des contextes, ces composantes s'assemblent et il est possible de dégager différents profils de trafic présentant des caractéristiques régionales ou nationales spécifiques. Il n'existe pas un modèle unique de trafic dans un pays ou une région donnés mais plutôt des modèles dominants qu'il est utile de connaître avant d'élaborer des programmes de lutte spécifiques à chaque région.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, le trafic des enfants découle d'un recours traditionnel à une coutume fondée sur le « placement » d'enfants auprès de membres du système de famille élargie où ils sont utilisés dans la domesticité et autres types d'activités. La multiplication des conflits a également encouragé le trafic d'enfants en augmentant leur vulnérabilité et en favorisant leur enlèvement par des milices à des fins d'exploitation. Les enfants victimes de trafic travaillent dans la domesticité, les entreprises familiales, les plantations et les mines, la prostitution et d'autres secteurs économiques.

En Australasie, Extrême-Orient et dans le Pacifique, la prospérité de certains pays contraste souvent avec la pauvreté de certains autres et le trafic à destination des premiers prend souvent la forme d'une migration clandestine, notamment en ce qui concerne le recrutement de femmes et d'enfants basé sur la demande dans l'industrie du sexe. Parallèlement, la juxtaposition de modes de vie riches et pauvres encouragent certaines transactions semi-commerciales (fiancées par correspondance notamment) et les activités du crime organisé. Les enfants victimes de trafic alimentent la main-d'œuvre non qualifiée, tombent souvent dans les filets de la prostitution ou ils servent de fiancées ou de « fils » par correspondance.

En Asie centrale et dans la CEI, le trafic se nourrit souvent de la pauvreté et de la pénurie d'opportunités qui font suite aux crises économiques et à l'effondrement de la société, aidé en ce sens par la petite criminalité qui exploite les migrants pour raison économique. Les enfants et surtout les adolescents alimentent le secteur des services et celui des loisirs, la prostitution, la pornographie et le commerce des mariages par correspondance.

En Europe de l'Ouest et de l'Est, le trafic s'effectue surtout dans le sens est-ouest et il témoigne à la fois de l'« attraction » exercée par la demande non satisfaite de main-d'œuvre bon marché et de prostitués, et de l'augmentation des déplacements de population (légaux et illégaux) résultant des conflits, de l'appauvrissement des pays en transition, des besoins de main-d'œuvre des pays occidentaux et de l'ouverture des frontières. Le passage des frontières et les filières criminelles suivent les chemins de la migration régulière. Les enfants victimes de trafic

16- ILO-IPEC: *Trafficking girls in Nepal with Special Reference to Prostitution: A Rapid Assessment*, op.cit. p. 21.

alimentent la main-d'œuvre peu qualifiée ou travaillent dans le secteur des loisirs et la prostitution. Certains d'entre eux sont utilisés dans la petite criminalité. En Europe du Nord, le trafic part des États baltes les plus pauvres vers les villes prospères de Scandinavie ; il reflète par là les liens historiques et géographiques entre ces deux régions, emprunte les voies du commerce maritime et suit les itinéraires traditionnels de la migration. Les enfants sont exploités dans la mendicité, le commerce de rue, la main-d'œuvre bon marché et la prostitution.

En Asie du Sud-Est, le trafic est très souvent la résultante de la pauvreté et il est exacerbé par une méconnaissance de ses conséquences, l'espoir d'un ailleurs plus propice et les disparités économiques dans la région. Le trafic se fait surtout des régions rurales vers les villes, des zones pauvres vers les zones plus favorisées (mais pas forcément riches). Il reflète à la fois l'expansion de l'industrie du sexe et la marchandisation des femmes et des enfants. Outre l'industrie du sexe, les enfants alimentent le secteur des services, l'industrie et l'agriculture mais également la mendicité et le petit commerce de rues. Les jeunes femmes sont également recrutées au titre de fiancées par correspondance et pour servir de domestiques.

En Asie du Sud, le trafic est une extension du grave problème posé par le travail des enfants ; la vulnérabilité des enfants face à l'exploitation se nourrit de la pauvreté, de la situation familiale et de l'ignorance et ces dernières déterminent également la nature du trafic essentiellement basé sur la tromperie, la servitude pour dettes et les disparités économiques. Les enfants victimes de trafic alimentent la prostitution, l'industrie du tapis et de l'habillement, la mendicité et le petit commerce de rues, la construction, les plantations de thé, l'industrie manufacturière et les briqueteries. Les jeunes garçons sont recrutés pour servir comme jockeys de chameaux.

On commence tout juste à entrevoir la structure du trafic dans les Amériques et les Caraïbes. Le trafic naît souvent de la demande du secteur du tourisme ; les enfants et adultes comblent la demande de main-d'œuvre et alimentent le secteur de la prostitution dans les lieux de villégiature même si en grande partie le déplacement national et transfrontalier d'enfants est à des fins d'exploitation de leur travail. On pense que les trafiquants de drogues et les contrebandiers s'intéressent désormais au trafic d'êtres humains. Les enfants victimes de traite travaillent comme saisonniers dans le secteur des services, domestiques, trafiquants de drogues et prostitués.

Enfin, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le trafic prend différentes formes et il dépend en grande partie de la proximité d'autres centres régionaux ; mais dans les pays les plus prospères, le trafic se caractérise surtout par une discrimination fondée sur l'origine ethnique ou le sexe et il s'appuie sur la forte demande d'enfants travailleurs et d'enfants prostitués. Les filles travaillent comme domestiques et les garçons servent de «jockeys de chameaux».

Relation entre le trafic et les pires formes de travail des enfants

Alors que la relation entre le trafic et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales est bien établie et que la prostitution représente une forme fréquente d'exploitation des enfants victimes de trafic, plusieurs études récentes menées par l'IPEC en Asie et en Afrique de l'Ouest et du Centre, montrent que les enfants sont aussi souvent déplacés à des fins d'exploitation de leur travail¹⁷ notamment dans la domesticité, les activités industrielles non réglementées, les chantiers de construction, le secteur des services (nettoyage de vêtements

17- Voir BIT-IPEC : *Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre...op. cit.* ; *Thailand-Lao People's Republic and Thailand-Myanmar Borders Area Trafficking in Children, op. cit.* ; et BIT-IPEC et Université d'Indonésie, *op. cit.*

ou restauration), l'agriculture, le commerce de rues (colportage ou mendicité) et le secteur du tourisme (bonnes ou danseuses). Certains enfants sont utilisés comme passeurs de drogue ou sont recrutés comme soldats par des groupes armés pour effectuer diverses autres tâches.

De nombreux enfants qui sont déplacés à des fins d'exploitation de leur travail peuvent tomber ensuite dans la prostitution et vice versa. Leur innocence et l'illégalité dans laquelle ils vivent les rendent très vulnérables à la contrainte, à la maltraitance et aux déplacements. Pour preuve, le cas des enfants des deux sexes qui traversent la frontière entre l'Albanie et la Grèce à la recherche d'un travail occasionnel comme vendeurs des rues dans les stations touristiques de Thessalonique notamment. De retour en Albanie, ils racontent qu'après un certain temps passé comme vendeurs ambulants au service d'«opérateurs» sans scrupules contrôlant le commerce de rues, ils ont été encouragés par leurs «gardiens», parfois sous la contrainte, à se prostituer. Inversement, les filles et les jeunes femmes victimes de trafic à des fins de prostitution sont parfois transférées vers les bars et les hôtels lorsqu'elles tombent malades¹⁸.

Le débat actuel sur les droits de l'enfant porte sur l'opportunité de séparer, à la fois dans les discussions et la programmation, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales des autres formes d'exploitation des enfants. Ces deux types d'activités étant étroitement liés, la distinction pourrait se faire au détriment des enfants victimes. Bien souvent, les enfants sont exploités pour leur travail avant d'alimenter le secteur de la prostitution. Une majorité de mineurs migrent pour gagner leur vie et certains d'entre eux considèrent la prostitution comme un «travail». Il ne paraît donc pas justifié de séparer ces deux types d'exploitation pour ce qui est de la prévention, la protection et le retrait des enfants de ces formes de travail.

L'accent étant davantage mis sur l'élaboration de programmes visant à réduire la demande plutôt qu'à protéger uniquement les enfants, on établit de plus en plus une distinction entre les exploitateurs qui utilisent les enfants comme main-d'œuvre bon marché ou qui tirent un profit de leurs activités (incluant la prostitution) et les «clients» ou «abuseurs» qui achètent les faveurs sexuelles de mineurs. Par exemple, le propriétaire d'une fabrique peut facilement comprendre que, sur le long terme, les travailleurs adultes sont plus rentables que la main-d'œuvre infantile (pour des raisons purement économiques évidentes liées aux capacités physiques, aux sanctions pénales, à la fidélité des consommateurs, etc.), mais ces réalités économiques auront peu d'impact sur les abuseurs sexuels dont la motivation échappe à tout argument économique et à toute logique. Bien qu'on observe une certaine réticence à engager le débat sur des questions morales ou sur des programmes visant à modifier les comportements, il est clair que les campagnes d'information et de sensibilisation fondées sur une logique simple et des valeurs reconnues ne suffiront pas à dissuader les abuseurs sexuels alors qu'elles pourront avoir un impact sur les employeurs recrutant des enfants et les consommateurs sensibles aux réalités du marché. Il est donc important de toujours tenir compte à la fois des liens entre la prostitution et le travail des enfants, et des particularités distinguant ces deux types d'activité.

L'exploitation sexuelle à des fins commerciales

Le trafic des enfants (et plus particulièrement des filles) à des fins d'exploitation sexuelle est une pratique très répandue et elle inclut tous les types de trafic— national, transnational, interrégional et international. Bien qu'une majorité des abuseurs sexuels d'enfants soient originaires de la même localité, les régions vivant du tourisme sexuel sont souvent les destinations de prédilection du trafic d'enfants afin de satisfaire les besoins sexuels des

18- menés auprès des travailleurs sociaux du Centre de réadaptation pour les victimes de la torture, Ioannina, Grèce.

touristes étrangers ; ce type d'exploitation est donc axé sur la demande. En outre, recherche menée récemment sur le sujet montre que dans la plupart des régions, la prostitution des enfants est une extension du commerce sexuel des adultes, la majorité des abuseurs étant des clients réguliers de prostituées ayant ou non une attirance sexuelle particulière pour les enfants. En conséquence, et dans une large mesure, le trafic des enfants et celui des femmes à des fins de prostitution ont le même profil et se calquent sur la structure de la croissance dans le secteur de la prostitution. Le trafic à des fins de prostitution emprunte différentes voies. Les femmes et les filles peuvent décider de migrer de leur plein gré pour une multitude de raisons : recherche d'un revenu décent, échappatoire à une vie misérable ou pour venir en aide à leur famille à leur retour. Parfois, elles savent pertinemment qu'elles se destinent à la prostitution mais elles considèrent que cette alternative est un pis-aller à court terme uniquement destiné à gagner de l'argent. Mais le plus souvent, elles ignorent la nature des activités qui les attendent, les conditions qui leur seront imposées ou les conséquences à long terme (incluant les maladies génésiques et l'exclusion sociale). La recherche montre les violences particulières infligées aux enfants travaillant dans la prostitution : quota élevé de clients, rapports non protégés, coups et autres formes de maltraitance. La nature illégale et clandestine de la prostitution enfantine obligent leurs «gardiens» à les séquestrer et donc à les priver non seulement de leurs droits à l'éducation et à la santé, mais également à vivre et à se déplacer en toute liberté.

Les adultes et les mineurs qui tombent dans les filets de la prostitution peuvent être recrutés par de petits trafiquants ou par des agences de placement bien établies, parfois sous des prétextes fallacieux qui les entraînent dans la servitude pour dettes, ou tout simplement pour gagner de l'argent en cas de nécessité absolue. Parfois encore ils sont kidnappés et vendus par des gangs appartenant au crime organisé transfrontalier ou par des groupes armés. Qu'elle repose sur le consentement ou la contrainte, la prostitution est une forme dangereuse d'exploitation qui expose les femmes et les fillettes à des risques pour leur santé, incluant les MST et le VIH/SIDA, les maladies génésiques, les grossesses précoces, la séquestration et des sévices physiques et psychologiques. Parfois, les victimes sont transférées de force d'un endroit à l'autre pour permettre à leurs proxénètes de maximiser leurs profits, ce qui accentue d'autant plus la difficulté à suivre leur trace.

«Un jour, j'ai décidé de m'enfuir de la maison de passe, mais le garde m'a rattrapée à la gare et il m'a ramenée au bordel. Ils m'ont torturée avant de me vendre à un autre établissement. J'ai refusé de me prostituer, alors ils m'ont revendue à une troisième maison close.»¹⁹

Une victime népalaise du trafic arrachée à la prostitution

En Afrique, le trafic des fillettes à des fins de prostitution alimente les pays développés; ainsi les petites Nigériennes sont envoyées en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas²⁰. On estime entre 28 000 et 30 000 le nombre de mineurs engagés dans la prostitution en Afrique du Sud dont la moitié a entre 10 et 14 ans et l'autre moitié entre 15 et 18 ans²¹. Les jeunes filles contraintes de se prostituer sont originaires de divers pays de la région : Mozambique, Angola, Zimbabwe, Lesotho, Swaziland, Zambie, Cameroun, Malawi, Rwanda, Sénégal, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Ouganda et Ethiopie.

19- BIT-IPEC: *Trafficking girls in Nepal...*, op. cit., p. 26.

20- Women Trafficking and Child Labour Eradication Foundation (WOTCLEF): *Proceedings of the first Pan-African conference on human trafficking*, Abuja, Nigeria, 19-23 February, 2001, p. 168.

21- Molo Songololo : *The trafficking of children for purposes of sexual exploitation : South Africa*, op. cit., pp.29-30.

Le trafic de femmes et d'enfants en Amérique et aux Caraïbes est motivé par le tourisme ; les régions destinataires sont principalement les stations balnéaires où la demande de prostituées de la part des visiteurs et des touristes du sexe est très élevée. On retrouve les mêmes types d'exploitation, de recrutement et de trafic au Mexique, Costa Rica, Brésil, Guatemala, et El Salvador. Du fait de sa position géographique, le Mexique est un important pays de transit²². Il existe également un important trafic interne de fillettes à des fins de prostitution vers les stations touristiques mexicaines.

Le Japon apparaît également comme le plus grand marché d'Extrême-Orient pour les prostituées étrangères, majoritairement des Asiatiques qui sont près de 150 000²³. Ces statistiques ne sont pas ventilées par âge et il est probable qu'elles incluent des jeunes filles de moins de 18 ans. Le Bureau de l'immigration du Japon du ministère de la Justice précise que cette migration clandestine vers le Japon est le fait d'organisations criminelles internationales n'hésitant pas à recourir à la violence, fortement impliquées dans l'exploitation et responsables d'un accroissement de la dette ainsi que de la falsification de documents.

Le trafic des femmes et des enfants à partir des pays d'Asie centrale et de la CEI est une activité puissamment et largement organisée. Ces pays traversent une période de transition marquée par des troubles politiques et économiques ; de nombreux adolescents, perdant toute illusion, se tournent vers la consommation d'alcool de mauvaise qualité et de stupéfiants et voient en la prostitution un moyen de gagner de l'argent. Souvent les mineures s'engagent dans la prostitution alors qu'elles fréquentent encore l'école ; elles sont souvent encouragées en ce sens par un «petit ami» souteneur. Les enfants se déplacent vers les régions les plus demandeuses et les plus lucratives, généralement des villes, des zones industrielles et des régions touristiques²⁴.

Les régions de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, du Moyen-Orient, des Etats du Golfe et d'Asie sont idéalement situées pour le trafic de personnes et ces zones sont à la fois pourvoyeuses et transitaires. La Russie, l'Ukraine et la Lituanie sont des pays pourvoyeurs de jeunes femmes à destination de l'Europe de l'Est et de l'Ouest, particulièrement l'Allemagne et la Pologne. La Géorgie et le Kazakhstan fournissent des filles et des garçons qui sont exploités non seulement dans la prostitution mais également pour leur travail en Turquie, en Grèce, en Israël, en Corée du Sud, dans les Emirats Arabes Unis et en Europe occidentale²⁵.

En Europe occidentale, on observe une forte poussée de la demande dans le secteur de la prostitution qui est responsable de la création d'un marché se nourrissant du trafic de femmes et de filles originaires du monde entier. La croissance de l'industrie du sexe a entraîné une insatisfaction de la demande et un afflux de prostitués adultes ainsi que de femmes et d'enfants victimes de trafic en vue de répondre à cette demande. Les autorités policières européennes signalent que les profits énormes dégagés par les trafiquants de femmes et d'enfants à des fins de prostitution en Europe ont attiré l'intérêt de la grande criminalité internationale qui a mis ses infrastructures (filiales, corruption de garde-frontières, moyens de transport et lieux sûrs) à disposition de trafiquants plus modestes. Le crime organisé réalise ainsi des profits substantiels en «vendant des services» à des groupes de trafiquants²⁶.

22- Voir Département d'Etat américain : *Victims of trafficking and Violence Protection Act 2000 : Trafficking in persons report*, (Washington, 2001).

23- *Ibid.*

24- L. Kelly et L. Regan : *Rhetorics and realities: Sexual exploitation of children in Europe*, University of North London, 2000, Ch. 6.

25- Département d'Etat américain, *op. cit.*

26- Information fournie par les fonctionnaires de l'unité sur la pédophilie de Scotland Yard lors du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, Yokohama, 19 décembre 2001.

Il existe un important trafic interrégional allant de l'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest ; de jeunes femmes et des adolescentes sortent clandestinement de Bulgarie, de Roumanie, d'Ukraine, de la République tchèque, de Slovaquie, de Hongrie et des Balkans pour se rendre en Europe occidentale²⁷. L'Italie est un pays destinataire et transitaire pour les jeunes femmes et filles venant d'Albanie, de la CEI, de Chine, du Nigéria et d'Amérique du Sud ; près de 80 pour cent d'entre elles ont moins de 20 ans et la majorité a entre 14 et 18 ans. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime qu'entre 2 000 à 6 000 femmes et filles entrent chaque année en Italie. La Suisse, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont également des pays destinataires du trafic²⁸.

Le trafic, tant national que transfrontalier, touche également l'Asie du Sud-Est où il tend à s'amplifier. On estime qu'entre 200 000 et 250 000 femmes et enfants originaires de cette région sont victimes de trafic chaque année²⁹. De nombreux enfants cambodgiens alimentent la prostitution à Phnom Penh et Sihanoukville et on observe également un déplacement de fillettes pour travailler dans l'industrie du sexe en Thaïlande. Les maisons de passe cambodgiennes recrutent de jeunes filles originaires du Sud-Vietnam alors que ce pays est déjà confronté à un grave problème de trafic des enfants partant des zones rurales vers les grandes villes (Hanoi et Hô Chi Minh-Ville notamment) à des fins de prostitution et que le nord du Vietnam connaît une migration forcée de jeunes filles vers la Chine à des fins de mariage ou d'exploitation de leur travail. Les enfants originaires du Laos et du Myanmar sont envoyés en Thaïlande pour travailler comme prostitués notamment. Un nombre restreint d'enfants de la province du Yunnan (Chine) traverse la République démographique populaire lao et le Myanmar pour travailler en Thaïlande dans le secteur de la prostitution, même si la majorité du trafic qui part de cette région alimente la domesticité³⁰.

Selon le Département d'Etat américain, près de 150 000 Sud-Asiatiques tombent chaque année dans les filets du trafic³¹. Les victimes des deux sexes sont déplacées illégalement dans la région et au-delà, notamment vers des pays du Moyen-Orient et d'Asie du Sud-Est. Cette traite se double d'une progression générale de la migration clandestine régionale non documentée³². La multiplication des établissements de prostitution dans la région (maisons de passe sordides, services d'escorte huppés, etc.) et la progression du VIH/SIDA et des MST font le jeu des exploitateurs d'enfants à des fins de prostitution. On estime que sur les 200 000 prostitués illégalement acheminés du Népal en Inde, 40 000 ont moins de 16 ans³³. Les récentes méthodes d'évaluation rapide du BIT-IPEC estiment que 12 000 enfants sont chaque année victimes de trafic³⁴.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord accueillent des femmes et des filles originaires de diverses régions, poussées par la forte demande de l'industrie du sexe et les grandes disparités économiques qui font des Etats du Golfe en particulier un marché rentable pour les trafiquants et les exploitateurs.

27- Voir ministère des Affaires étrangères, Gouvernement de Suède: *Trafficking in women and children in Asia and Europe, a background presentation of the problem and the initiatives taken*, (Stockholm, 2001) pp. 22-23.

28- *Ibid.*

29- OIM: *Combating trafficking in South East Asia*, (Genève, 2000), p. 16.

30- BIT-IPEC: *Projet sous-régional dans la région du Mékong en vue de lutter contre le trafic des enfants et des femmes: informations sur le trafic dans la région du Mékong*, (Bangkok, 2000).

31- F.T. Miko, *Trafficking in women and children: the US and international response*, Congressional Research Service Report 98-649 C, (Washington, 1998), p. 1.

32- J. Sanghera, *Trafficking of women and children in South Asia: taking stock and moving ahead*, (UNICEF et Save the Children Alliance, 1999).

33- Département d'Etat américain, *op. cit.*, p. 51.

34- BIT-IPEC: *Trafficking in girls with special reference to prostitution: a rapid assessment*, (Genève, 2001), p. 15.

La domesticité

Depuis de nombreuses décennies, le placement d'enfants, et particulièrement de fillettes, à des fins de domesticité est une pratique courante dans de nombreuses régions du monde. Les enfants sont en général placés auprès de membres du système de famille élargie, auprès d'amis ou dans une famille disposant de moyens financiers plus importants. Souvent, cette pratique ne débouche sur aucune forme d'exploitation de l'enfant, mais parfois, la relation qui s'instaure est, dès le départ ou progressivement, axée sur l'exploitation. Dans de nombreux pays, la domesticité enfantine est directement liée au trafic, les enfants étant systématiquement recrutés, par des amis, des agents, des intermédiaires ou des agences de placement, dans les zones rurales pour travailler comme domestiques dans les grandes villes.

Le recours à la main-d'œuvre enfantine dans le secteur domestique ne fait l'objet d'aucune réglementation et échappe à tout contrôle. En conséquence, il est très difficile de détecter la maltraitance et l'exploitation. Les enfants domestiques sont sous la dépendance et à la merci de leur employeur. Ils n'ont généralement pas accès à l'éducation et ceux qui ont réussi à prendre la fuite font état de maltraitance – physique, sexuelle et psychologique – infligée par les employeurs. Parfois, les filles sont violées par les hommes de la famille ; elles sont privées de toute liberté de mouvement, séquestrées et soumises à des conditions proches de l'esclavage. Dans la plupart des cas, ces enfants vivent éloignés de leur famille, coupés du monde extérieur et de leur milieu de vie.

En Afrique, le trafic des enfants, à la fois national et transnational, opère des régions rurales vers les villes. Le trafic à des fins de domesticité est une pratique très répandue dans et entre les pays d'Afrique de l'Ouest, incluant notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Togo³⁵.

Les pays destinataires du trafic d'enfants en provenance des Amériques et des Caraïbes à des fins de domesticité sont les Etats-Unis et le Canada³⁶. En outre, en Haïti, on observe une importante traite interne d'enfants comparable au système de « placement » rencontré en Afrique. Les enfants haïtiens sont par tradition placés auprès des membres du système de famille élargie et d'amis, et souvent ces enfants, appelés « *Restaveks* » (du français « rester avec »), sont au bout du compte exploités dans la domesticité.

Selon les données compilées par le Bureau central de statistique (1999), sur les 1 341 712 travailleurs domestiques employés en Indonésie, 310 378 ont entre 10 et 18 ans (près de 23 pour cent). A Djakarta, le nombre d'enfants travaillant comme domestiques a été estimé pour 1999 à 70 792. Il est très fréquent que des agents ou des enfants plus âgés ayant déjà travaillé dans des villes comme Djakarta perçoivent une commission pour recruter de nouveaux enfants³⁷.

Les pays du Moyen-Orient exploitent des enfants domestiques originaires de pays plus pauvres et de pays de l'ex-Union soviétique (notamment l'Ukraine, la Moldavie et la Russie)³⁸. Au Maroc, on estime que près de 50 000 enfants sont victimes d'un trafic national à des fins de servitude domestique. Si, dans les régions rurales, le recrutement d'enfants à des fins de domesticité se fait parfois avec le consentement parental, la majorité des enfants est embrigadée par des agents percevant une commission pour chaque recrutement et placement de filles dans les ménages urbains³⁹.

35- BIT-IPEC : *Combattre le travail des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre*, op. cit.

36- Témoignage de Frank E. Loy, Sous-secrétaire d'Etat pour les affaires internationales, devant le sous-comité des affaires du Proche-Orient et de l'Asie du Sud, Comité des relations étrangères du Sénat (Senate Foreign Relations Committee), 22 février 2000, cité dans F. T. Miko, op. cit., p. 7.

37- BIT-IPEC et Université d'Indonésie, op. cit., p. 13.

38- Département d'Etat américain, op. cit., p. 89.

39- Anti Slavery International: *Reporter* (Londres), juillet 2001, p. 10.

Au cours des dernières années, plusieurs cas assez édifiants ont été rapportés concernant le trafic d'enfants à des fins de placement domestique auprès de diplomates, du personnel de soutien en poste à l'étranger, et d'expatriés. Une agence multilatérale ayant son siège à Paris a levé l'immunité d'un diplomate suite aux révélations d'une ONG française précisant qu'une jeune fille était retenue à son domicile dans des conditions proches de l'esclavage, privée de toute liberté de mouvement et de salaire⁴⁰.

Un jour, après avoir parlé avec ma marraine, un homme dont j'ai oublié le nom, est venu. Nous sommes partis le soir même avec 9 autres enfants que je ne connaissais pas. Jusqu'au lendemain matin, nous avons voyagé en voiture, puis nous avons marché dans la forêt. Lorsque nous sommes arrivés sur les bords d'une rivière, nous avons continué en pirogue jusqu'à Molyko (au sud-est du Cameroun). Des gens nous attendaient. On m'a donné à l'un d'eux qui m'a emmené chez lui, à Tiko où j'ai travaillé comme domestique. Il était nigérian. Je n'avais qu'un repas par jour. Quand je ne faisais pas bien ce qu'on me demandait, j'étais durement frappé. Lorsqu'on avait besoin de moi et que je dormais, il fallait que je lève vite, sinon c'est à coups de fouet que je me levais de ma paillasse. Exténué par le travail et les mauvais traitements, je me suis enfui en espérant trouver un compatriote à Douala⁴¹.

Enfant victime de trafic, Cameroun

Les conflits armés

Dans certains pays africains, le trafic d'enfants sert un autre objectif : l'exploitation d'enfants dans les conflits armés. A cette fin, des enfants sont enlevés et déplacés par des milices gouvernementales et rebelles ou pour leur être confiés. En Angola par exemple, des rapports signalent que les troupes de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) enlèvent ou s'approprient des enfants angolais à des fins d'exploitation de leur travail et de participation aux conflits⁴². Les activités qui leur sont confiées sont extrêmement dangereuses et variées ; aux travaux domestiques s'ajoutent le portage de lourdes charges, le manègement d'armes et de munitions, et des services à caractère sexuel. Les miliciens consomment volontiers des stupéfiants, dont ils se servent également pour enlever et asservir les enfants.

La situation est identique au Sierra Leone, où les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) enrôlent de force des enfants et des adultes. Les enfants sont enlevés et déplacés sans cesse d'un endroit à l'autre en vue de mieux les contrôler⁴³. Il est également prouvé que durant les conflits armés, les enfants les plus vulnérables sont déplacés et vendus à des maisons de passe à la fois par les forces armées et les exploiters qui profitent des tensions sociales et de l'éclatement des familles. Au début des années quatre-vingt-dix par exemple, des enfants bosniaques portés disparus ont été retrouvés dans des maisons de prostitution situées dans d'autres régions du pays et les fillettes enlevées durant le conflit qui a frappé la Géorgie ont été localisées en Turquie⁴⁴.

40- Bon nombre de ces cas sont rapportés dans la lettre d'information *Esclaves encore* publiée par une ONG (Comité contre l'esclavage moderne). Cette ONG française a été créée en 1994 suite aux divers signalements de cas d'enfants expatriés recrutés dans la domesticité en France ; ces enfants étaient victimes d'exploitation, de viols et d'exclusion. L'organisation lutte contre l'«esclavage moderne» et elle a permis la création, en 1999, de multiples organisations similaires à travers l'Europe qui sont désormais fédérées en un réseau européen.

41- BIT-IPEC: *Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre...*, op. cit., p. 28.

42- Département d'Etat américain, op. cit., p. 29.

43- Entretien avec des enfants victimes d'enlèvement en Sierra Leone en vue de la préparation d'un documentaire destiné au deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales (Yokohama, 17-19 décembre 2001), Insight Television, Royaume-Uni, pour l'UNICEF.

44- Eylah Kajar-Hamouda, *An end to silence : a preliminary study on sexual violence, abuse and exploitation of children affected by armed conflict, pour le Rapport des Nations Unies sur l'impact des conflits armés sur les enfants (étude Machel)*, (Genève, 1996), p.7.

Autres formes de travail des enfants

Les autres pires formes d'exploitation des enfants intéressent l'agriculture, le secteur des services (nettoyage de linge et restauration), le travail des rues (mendicité et colportage), les travaux industriels (textiles, industrie lourde et activités minières notamment) et les secteurs des loisirs et du tourisme (danse et domesticité notamment). Les enfants sont régulièrement déplacés selon les modalités déjà mentionnées. Le trafic obéit au même schéma que le trafic à des fins de domesticité et de prostitution: il se fait des régions rurales vers les régions urbaines et des zones pauvres vers les zones plus riches. Les enfants se voient imposer des horaires de travail interminables dans des conditions de travail dangereuses entravant ou nuisant à leur développement ; ils sont privés de tous droits à l'éducation et voient ainsi s'envoler toute chance d'un avenir meilleur une fois libérés de l'exploitation dans lesquels ils sont enfermés. Un cercle vicieux se met en place fondé sur la vulnérabilité et l'exploitation.

En Afrique de l'Ouest, les enfants sont engagés dans différents types de travaux dangereux dans les plantations et les mines⁴⁵. Leurs conditions de travail sont extrêmement épouvantes. Dans les plantations, les installations sanitaires sont précaires et les enfants souffrent de maladies dermatologiques. Le jour, ils travaillent sous la chaleur du soleil et la nuit, ils doivent cohabiter jusqu'à parfois 20 enfants.

A la fois le Canada et les Etats-Unis sont des pays destinataires du trafic des enfants en provenance d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Asie et d'Afrique. Le Département d'Etat américain estime qu'entre 45 000 à 50 000 femmes et enfants sont acheminés aux Etats-Unis chaque année⁴⁶. La moitié d'entre eux sont exploités comme main-d'œuvre bon marché principalement dans le secteur domestique ou dans des ateliers clandestins dirigés par des membres de la même communauté ; cette façon de procéder favorise leur dissimulation.

En Asie du Sud-Est, le trafic d'enfants, à la fois national et transfrontalier, se fait à des fins d'exploitation de leur travail et les secteurs recrutant ce type de main-d'œuvre incluent la construction, l'agriculture, les ateliers clandestins, la pêche, la mendicité et le colportage. Le Myanmar, le Laos, le Cambodge sont des pays pourvoyeurs tandis que la Thaïlande est un pays destinataire. Les enfants recrutés le long de la frontière entre la Thaïlande, le Laos et le Myanmar, alimentent les fabriques, la construction et les pêcheries de Thaïlande ainsi que les centres touristiques nationaux⁴⁷.

De jeunes garçons originaires d'Asie du Sud sont acheminés clandestinement vers les Etats du Golfe pour servir de «jockeys» lors des courses de chameaux ; dans la région on les appelle les «enfants chameaux». Ces garçons sont très prisés pour leur physique car ils sont généralement petits et menus ; le poids idéal pour être jockey oscille entre 20 et 40 kilos. Les garçons sont attachés sur le dos du chameau qu'ils cravachent énergiquement. Les cris des enfants excitent l'animal et l'encouragent à courir plus vite. Outre la grande frayeur qui s'ensuit, les enfants risquent d'être éjectés de leur monture, étouffés par les sangles ou traînés sur plusieurs mètres.

45- BIT-IPEC : *Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre...*, op. cit.

46- Témoignage de Frank E. Loy, Sous-secrétaire d'Etat pour les affaires internationales, devant le sous-comité des affaires du Proche-Orient et de l'Asie du Sud, Comité des relations étrangères du Sénat (Senate Foreign Relations Committee), 22 février 2000, cité dans F.T. Miko, op. cit., p.7.

47- BIT-IPEC: *Thailand-Lao People's Democratic Republic and Thailan-Myanmar Border Areas Trafficking...*, op. cit., p. 3.

Il travaillait à longueur de temps sur un petit bateau de pêche par roulement. Il ne savait pas nager et détestait la mer. Il s'est échappé à la première occasion venue. Il ne souhaite à personne de vivre pareille aventure⁴⁸.

Il a travaillé sur plusieurs chantiers de construction à travers toute la Thaïlande. Sa paie était misérable en rapport avec son jeune âge. Il dit que le travail était sale et dangereux et il le détestait. Tout ce qu'il veut c'est travailler dans une fabrique⁴⁹.

Garçons laotiens victimes de trafic vers la Thaïlande

Les liens entre l'exploitation des enfants dans ces formes de travail et la prostitution sont très étroits. Les enfants, acheminés illégalement en Italie pour travailler dans la mendicité ou le colportage (souvent ils rejoignent un membre de la fratrie qui travaille déjà en toute légalité ou ils sont accompagnés d'un de leurs frères ou soeurs) sont par la suite encouragés, voire contraints, de se prostituer⁵⁰. Inversement, les enfants déplacés à des fins de prostitution et qui tombent malades ou sont incapables d'offrir le service qu'on attend d'eux, sont parfois acculés à d'autres formes d'activités (dans les cuisines des établissements ou comme coursiers notamment). Même si la demande varie, les processus de recrutement et de transfert sont souvent les mêmes ; un trafiquant peut déplacer un groupe d'enfants en les choisissant sur des critères de beauté ou de «rentabilité» lorsqu'il s'agit de prostitution et destiner les enfants restants à d'autres formes d'exploitation. En termes de programmation, il est donc difficile, et peut-être inopportun, d'établir une distinction entre le trafic à des fins sexuelles et le trafic plus général d'enfants, même si les cadres juridiques servant de base à la programmation peuvent être différents.

Causes profondes du trafic des enfants

Les raisons sous-tendant le trafic des enfants sont multiples mais le problème se fonde essentiellement sur la demande ; il prospère avant tout parce qu'existe un marché pour le travail des enfants et la prostitution enfantine, et une offre abondante d'enfants, souvent issus de familles démunies, qui sont des proies faciles pour des trafiquants sans scrupules.

Outre l'offre et la demande, le trafic est encouragé par des phénomènes liés à l'infrastructure et aux tendances de la mondialisation rapide de l'économie : ouverture plus large des frontières, amélioration des transports et augmentation des flux migratoires. La mondialisation a favorisé la migration volontaire et forcée. En 2000, les Nations Unies ont estimé que près de 13 millions de personnes, soit 2 pour cent de la population mondiale, se déplacent en permanence.

Facteurs agissant sur la demande

La croissance économique favorise l'accès des travailleurs d'un pays donné à des emplois plus qualifiés et plus rémunérateurs et elle tend donc à augmenter la demande de main-d'œuvre migrante bon marché. Ainsi des enfants originaires du Laos, du Cambodge et du Myanmar ont migré ou ont été acheminés illégalement vers la Thaïlande pour travailler dans différents secteurs suite à une diminution notable du nombre d'enfants thaïlandais assujettis à des formes d'exploitation de leur travail. Certaines sources estiment que 14 à 25 pour cent de la main-d'œuvre étrangère qui travaillait en Thaïlande en 2000 était composé d'enfants de moins de 18 ans⁵¹.

48- *Ibid.*, p. 57.

49- *Idem*.

50- Entretiens avec des chercheurs de l'Istituto di ricerca economica e sociali (IRES), Turin.

51- Voir W. Im-em, W, *Synthesis report on child labour from Lao and Cambodia*, (Bangkok: Institute of Population and Social Research, Mahidol University, 1998).

Les disparités économiques transrégionales accentuent également les flux migratoires car les pays plus prospères sont contraints de faire appel à la main-d'œuvre potentielle des pays les plus pauvres. Ainsi, on estime que l'Europe occidentale aura besoin de près de 75 millions de migrants d'ici à 2050⁵² pour maintenir son niveau actuel de développement ; il faut donc s'attendre à une migration régulière significative vers cette région du monde au cours des 50 prochaines années. Les grands déplacements de population s'accompagnent souvent d'une migration clandestine et du trafic d'êtres humains.

L'augmentation de la demande d'enfants à des fins de prostitution est liée, entre autres, à la prospérité de l'industrie du sexe aux niveaux national et international. Bien que la recherche montre que les clients réguliers des prostituées ne recherchent pas forcément de jeunes partenaires, les faits prouvent que dans plusieurs régions du monde, la peur du VIH/SIDA et l'ignorance des modes de transmission du virus, la sexualisation des jeunes par la société et les pairs, et l'indifférence vis à vis des conséquences de la prostitution enfantine, ont accentué la demande de partenaires sexuels plus jeunes. Le développement du tourisme a eu pour effet d'entraîner des enfants (et des adultes) particulièrement vulnérables dans des activités à hauts risques dans le seul espoir de profiter de la manne de dollars générée par cette industrie. L'essor du «tourisme sexuel» repose sur le bouche à oreille (souvent par le biais de l'internet) qui permet de mettre en avant le faible coût des relations sexuelles avec des enfants. Des femmes et des enfants peuvent être acheminés illégalement vers ces lieux touristiques en vue de répondre à l'augmentation de la demande.

On sait désormais que les causes du trafic et ses méthodes, les filières empruntées et les caractéristiques des pays pourvoyeurs, transitaires et destinataires, évoluent au fil du temps. La Thaïlande constitue un exemple frappant à cet égard, sans doute du fait qu'elle fait l'objet d'observations depuis de nombreuses années. Au cours des années quatre-vingt, l'essor de l'industrie du sexe dans les centres touristiques thaïlandais a eu pour effet d'accroître le trafic à des fins de prostitution de filles originaires des provinces les plus pauvres du pays. Dans les années quatre-vingt-dix, la Thaïlande était devenue un pays relativement prospère dans la sous-région, ce qui a eu pour effet de ralentir le trafic interne. En 1988, 40 pour cent des enfants de 13 à 14 ans étaient sur le marché du travail plutôt qu'à l'école ; en 1999, ce chiffre était tombé à moins de 10 pour cent⁵³. Mais la demande est restée inchangée et les enfants thaïlandais ont été remplacés par des enfants en provenance du Myanmar, du Laos, du Cambodge et de la Chine.

Enfin, en ce qui concerne la demande de main-d'œuvre bon marché, plusieurs études ont montré que, contrairement à la croyance populaire, les enfants ne sont pas forcément plus rentables que les adultes⁵⁴. On peut certes leur octroyer des salaires inférieurs (lorsqu'ils en perçoivent un) mais ils restent généralement moins productifs que leurs aînés. L'argument d'une meilleure rentabilité des enfants tient à plusieurs raisons : les enfants sont des proies plus faciles que les adultes, ils sont plus dociles, revendiquent moins leurs droits, acceptent des horaires de travail très longs, se contentent d'une maigre pitance et de conditions de vie précaires et ne bénéficient d'aucune protection. Ces abus permettent à l'employeur de maintenir des coûts de production très bas.

52- Atelier W2/14 du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, Yokohama, 18 décembre 2001. Cet atelier, consacré au trafic d'enfants, était dirigé par Terre des Hommes. Tous les rapports des ateliers du Congrès sont disponibles sur le Web à l'adresse : www.focalpointngo.org/yokohama.

53- Voir W. Im-em, *Synthesis report*, *op. cit.*

54- BIT-IPEC : Le travail des enfants : L'intolérable en point de mire, Conférence internationale du Travail, 86ème session, Genève, 1998. Ce rapport donne l'exemple de l'industrie du tapis et des bijoux en Inde où «les économies réalisées sur le coût de la main-d'œuvre en employant des enfants sont étonnamment modestes par rapport au prix de vente final des tapis ou des bracelets de verre (moins de 5 pour cent pour ces derniers et de 5 à 10 pour cent pour les tapis)».

Facteurs agissant sur l'offre

De nombreux facteurs accentuent la vulnérabilité des enfants et augmentent donc l'offre de victimes potentielles du trafic, à la fois volontaire et forcé. Les facteurs les plus influents sont la pauvreté et le désir de gagner sa vie ou de soutenir sa famille, le manque d'éducation et l'inaccessibilité scolaire, le manque d'opportunités rémunératrices, les conflits et les catastrophes naturelles qui mettent à mal l'économie locale, les comportements culturels envers les enfants et les filles en particulier, et les législations et réglementations locales.

Les parents qui par désespoir remettent leurs enfants aux trafiquants sont souvent ignorants des tenants et des aboutissants. Certaines familles cependant sont parfaitement au courant de la nature sexuelle du travail ou des piètres conditions de travail qui attendent leur enfant.

Les adultes et les enfants qui réintègrent leur milieu d'origine témoignent de leurs propres expériences à cet égard. Mais de nombreuses familles imaginent aussi que l'enfant sera affecté à des travaux légers non préjudiciables à leur intégrité dans les secteurs de l'agriculture ou de l'hôtellerie par exemple. Et c'est souvent le cas. Mais l'enfant peut aussi être revendu ultérieurement et être exploité pour son travail ou dans la prostitution.

• La pauvreté et le désir d'une vie meilleure

La pauvreté est de loin la première cause de vulnérabilité des enfants face au trafic et à l'exploitation au sens large. Les enfants des familles, communautés, pays ou régions pauvres ou endettés se laissent séduire par de meilleurs salaires et conditions de vie. Souvent, les enfants ou leurs tuteurs imaginent que le déplacement à l'intérieur du pays ou à l'étranger à des fins de travail est un garant de la survie familiale. En Asie du Sud-Est par exemple, la grande majorité des mineurs victimes de trafic se sont laissés entraîner par le désir d'échapper à la pauvreté et de s'éloigner des régions où les emplois sont rares. De nombreux enfants interrogés au Myanmar ont déclaré qu'ils avaient eu vent des opportunités qu'offrait la Thaïlande par le biais des médias et par les récits individuels ; avec pour seule échappatoire l'agriculture de subsistance, privés d'éducation et donc d'accès à des emplois alternatifs dans leur propre pays, ces enfants ont considéré que la Thaïlande offrait un débouché très attrayant⁵⁵.

En outre, les familles pauvres ne sont pas toujours en mesure de prendre en charge l'ensemble de leur progéniture et elles n'ont alors d'autre choix que d'envoyer un ou plusieurs de leurs enfants dans les villes pour qu'ils s'assument eux-mêmes. Dans ce cas, les familles laissent partir l'enfant en vue de réduire les dépenses de la famille plutôt que pour assurer un revenu complémentaire.

Enfin, les enfants migrent parfois de leur plein gré dans l'espoir d'échapper à la maltraitance, à la violence et au manque de soins dont ils sont victimes au sein de leur famille, ou pour améliorer leurs chances de décrocher un emploi ou d'augmenter leurs revenus. Le milieu familial peut jouer un rôle déterminant dans le départ de l'enfant. La négligence et la maltraitance physique sont des facteurs que les enfants jugent décisifs dans leur décision de fuir leur milieu familial. Ils déclarent avoir abandonné l'école du fait de la sévérité des enseignants ou de la pression exercée par leur famille pour qu'ils contribuent aux activités ménagères ou à l'entreprise familiale. Certains enfants quittent le foyer familial pour partir à la recherche de revenus meilleurs sans se soucier de l'avis de leurs parents. Une enquête d'évaluation rapide menée par l'IPEC près de la frontière entre le Laos/Myanmar et la Thaïlande a

55- ILO-IPEC: *Thailand-Lao People's Republic and Thailand-Myanmar borders area trafficking...*, op. cit., p. 20.

montré que les parents étaient rarement l'élément déclenchant le départ d'un enfant à des fins de travail. Au Pakistan, un rapport a conclu que ce n'était pas uniquement le désir d'une vie meilleure mais également la société de consommation qui pousse femmes et enfants dans les filets des trafiquants⁵⁶.

- **Le manque d'accès à l'éducation**

Les enfants ayant peu ou pas d'accès à l'éducation n'ont souvent d'autres alternatives que de travailler dès leur plus jeune âge. En outre, le manque d'infrastructures scolaires, la piètre qualité de l'enseignement dispensé, la pénurie d'enseignants qualifiés, l'absentéisme du corps professoral, la maltraitance et la sévérité des conditions d'éducation, et le manque de matériel pédagogique expliquent la désaffection des familles pour l'éducation et découragent l'assiduité scolaire, augmentant par voie de conséquence la vulnérabilité face au trafic.

Dans les zones frontalières séparant la Thaïlande de la République démocratique populaire lao et la Thaïlande du Myanmar, le manque d'accès à une éducation de qualité est un facteur essentiel du trafic d'enfants à des fins d'exploitation dans les pires formes de travail infantile. Selon une enquête d'évaluation rapide menée par l'IPEC dans ces régions, la durée moyenne consacrée par chaque enfant à l'éducation était de 3,3 ans, cette moyenne étant majorée d'un an pour les garçons. Les enfants interrogés ont déclaré que leur faible niveau d'instruction ne leur a pas permis d'accéder à un emploi rémunéré dans leur pays d'origine. Les minorités ethniques du Myanmar ont enregistré les plus faibles niveaux d'instruction alors qu'elles devaient également faire face à une pénurie d'infrastructures scolaires et à des fermetures d'écoles.

Il existe une corrélation étroite entre le trafic des femmes et des filles à des fins de prostitution et les faibles niveaux d'instruction, le manque d'opportunités d'éducation et l'inadaptation de la formation. Au Nigeria, de nombreuses victimes du trafic national à des fins de prostitution n'avaient pas dépassé le niveau du primaire ou avaient abandonné l'école au niveau secondaire⁵⁷. Au faible niveau d'instruction s'ajoute un manque d'accès à la formation professionnelle. La crise économique qui sévit au Nigeria et la scolarisation insuffisante des enfants freinent leur intégration à l'économie formelle. Privés également d'un accès au capital, les enfants deviennent donc des proies faciles pour les trafiquants qui leur font miroiter l'espoir d'une vie meilleure.

Au Népal, les parents de fillettes victimes de trafic sont en majorité analphabètes, notamment les mères. Une évaluation rapide de l'IPEC⁵⁸ a montré que les filles piégées par le trafic étaient majoritairement issues de familles analphabètes, en ce qui concerne notamment les mères et les sœurs. Dans certaines zones de prédilection du trafic du district de Sindhupalchowk par exemple, le taux d'alphabétisation des filles de six ans et plus est très inférieur à la moyenne du district et nettement plus bas que celui des garçons, témoignant par là des disparités entre les niveaux d'instruction de base des deux sexes et donc de leur vulnérabilité respective face à l'exploitation.

56- Voir BIT-IPEC et National Commission for Child Welfare and Development (Pakistan) : *op. cit.*

57- Voir: Women Trafficking and Child Labour Eradication Foundation (WOTCLEF). *op. cit.*

58- BIT-IPEC: *Trafficking girls in Nepal...*, *op. cit.*

• Les conflits et périodes de transition

Les conflits encouragent souvent la migration massive tant nationale que transfrontalière ; les populations tentent ainsi d'échapper à la violence ou aux contrecoups des conflits. En Albanie, les conflits ont débouché sur une progression du trafic de jeunes filles ; l'Italie et la Grèce sont les pays transitaires et destinataires du trafic des Albanaises qui a fortement augmenté depuis la fin de la guerre et l'intervention de l'OTAN au Kosovo⁵⁹. Au cours de la première moitié des années quatre-vingt-dix, l'ex-Yougoslavie a enregistré un déplacement similaire de femmes et de filles motivé par le conflit. Au Kirghizistan, les affrontements qui se sont déroulés sur la frontière avec le Tadjikistan et l'Ouzbékistan ont avivé la migration et le trafic.

Les troubles politiques et économiques accompagnant les périodes de transition font le lit de la pauvreté extrême, du crime à petite et grande échelle, et du trafic des enfants. En Asie centrale et dans la CEI, ils ont par exemple favorisé une augmentation conséquente du trafic des enfants. L'OIM⁶⁰ estime que, suite à la marginalisation économique, à l'effondrement de la société et au manque d'opportunités, 175 000 personnes sont ainsi victimes de trafic au départ de l'Europe centrale et orientale, et de la CEI chaque année, soit un quart des 700 000 à 2 millions de personnes qui sont illégalement déplacées chaque année à travers le monde⁶¹.

• Les crises économiques et les catastrophes naturelles

Les crises économiques brutales, les périodes de transition et de réajustement structurel, et les catastrophes naturelles sonnent parfois le « coup de grâce » pour les enfants et les familles pauvres, notamment lorsqu'un pays offre peu d'opportunités de développement ou même de survie. Les catastrophes naturelles qui ont frappé le Bangladesh par exemple, ont entraîné des déplacements de population, fait éclater des familles et laissé des enfants orphelins. Ces derniers sont des cibles privilégiées pour les trafiquants ; les catastrophes et les déplacements plongent les familles dans le désarroi et elles offrent alors peu de résistance au départ de leurs enfants vers un avenir meilleur.

Dans les pays en transition de l'ex-bloc soviétique, les réajustements structurels ont considérablement accru la vulnérabilité des enfants et surtout des adolescents. Dans les pays qui autrefois garantissaient du travail par delà la scolarité, des adolescents sont désormais confrontés au chômage et ils bénéficient d'une protection sociale limitée pour assurer leur survie. En conséquence, on observe une progression des comportements à risque, incluant la consommation d'alcool, de tabac et de stupéfiants, la violence et la prostitution. Dans certains pays (Russie et Ukraine notamment), les taux de suicide sont en progression. Ces comportements extrêmes témoignent de la vulnérabilité des enfants face à l'exploitation et au trafic mais ils peuvent également déboucher directement sur ces deux fléaux car les mineurs se font exploiter dans la perspective de gagner de l'argent⁶².

• Le contexte culturel

L'ampleur du problème posé par le trafic d'enfants et l'exploitation de leur travail dans une région géographique donnée est également fonction des structures familiale et communautaire ainsi que des traditions et des valeurs culturelles qui encouragent la discrimination fondée sur le sexe et la violation des droits des enfants.

59- *Trafficking in Migrants Quarterly Bulletin*, (Genève, OIM), no 23, avril 2001.

60- Voir OIM: *Trafficking in women and children from the Kyrgyz Republic*, (Genève, 2000).

61- Agence centrale de renseignements américaine (CIA): *Global trafficking in women and children: Assessing the magnitude*, (1999).

62- Voir le Centre international pour le développement de l'enfant de l'UNICEF: *Children at risk in central and eastern Europe – perils and promises*, 1997.

La demande pour certains types particuliers d'enfants est souvent liée au contexte culturel, ethnique et/ou socio-économique. Les enfants appartenant à des groupes ethniques marginalisés, des castes inférieures ou des familles éclatées (du fait de la guerre ou d'une catastrophe par exemple) deviennent souvent la cible privilégiée du trafic. Dans de nombreuses cultures, la tradition autorise le travail des enfants en vue d'aider leur famille, soit dans un cadre familial, soit aux champs. Cette conception traditionnelle peut parfois placer les enfants dans des formes d'exploitation de leur travail dont ils auront ensuite beaucoup de mal à s'extraire.

De nombreux pays africains, par exemple, considèrent comme socialement acceptable d'envoyer leurs enfants travailler loin de leur milieu d'origine ; la migration fait en général suite à des problèmes liés à la taille de la famille ou à l'incapacité de prendre soin d'un (ou de plusieurs) enfant(s) suite à un décès au sein de la famille, à un déplacement, à une crise économique grave et autres facteurs. En outre, il est d'usage de « verser une commission » aux familles, recruteurs, agents et autres intermédiaires. Cette pratique favorise l'échange continu d'enfants entre ces pays avec pour conséquence la rupture des liens familiaux et une plus grande vulnérabilité face à l'exploitation.

• *La législation et la réglementation*

Dans de nombreux pays, la législation sur le trafic et/ou l'exploitation sexuelle à des fins commerciales souffre de graves incuries auxquelles s'ajoutent le laxisme ambiant et la pénurie de fonds destinés aux mécanismes régulateurs composés des services de police, des garde-frontières et des magistrats. En Afrique, le trafic profite de l'absence généralisée de législation spécifique et de la perméabilité des frontières. A Hong Kong notamment, la législation nationale proscribit uniquement le trafic à des fins de prostitution, de sorte que la traite à des fins d'exploitation du travail est juridiquement acceptable. Des lois restrictives sur l'immigration peuvent également accentuer le désespoir des familles et des enfants, qui, dans leur détermination à fuir leur pays, deviennent alors des proies faciles pour les exploiters⁶³.

• *Discrimination et marginalisation fondées sur le sexe ou l'ethnicité*

Le trafic fait des différences entre filles et garçons à la fois du point de vue de l'offre et de la demande. Les filles sont souvent considérées comme une main-d'œuvre renouvelable et la législation leur accorde une protection plus limitée (sans parler du poids de la culture et de la tradition). De nombreuses sociétés trouvent légitime que des fillettes abandonnent leur éducation et leur sécurité pour prendre en charge leurs parents et la fratrie. Elles se destinent au mariage et ne pourront plus un jour contribuer au revenu parental. De ce fait, elles sont considérées comme un « piètre investissement » et leur départ à des fins de travail peut apparaître comme une solution viable.

Le placement des filles dans le secteur domestique est lié à l'idée que la domesticité constitue une bonne préparation au mariage et un bon moyen d'accumuler une dot. Les familles, généralement analphabètes, ignorent tout de la véritable nature du travail qui sera confié à leurs enfants et prennent pour acquis les arguments avancés par les rabatteurs et les personnes revenues au pays.

63- A useful review of international legal provisions relating to trafficking can be found in: D Weissbrodt and Anti-Slavery International: *Contemporary forms of slavery*, forthcoming 2002.

Alors que dans une majorité de pays, la prostitution absorbe plus de filles que de garçons, le Sri Lanka constitue une exception à cet égard puisque ce pays connaît une situation inverse⁶⁴. Dans la société sri-lankaise, les filles bénéficient d'une plus grande protection et dans le même temps, les garçons sont plus libres mais ils sont également tenus d'aider leur famille.

Les enfants victimes de trafic souffrent des maux inhérents au problème : éloignement de leur famille et de leur milieu de vie ; peur et traumatismes psychologiques liés à leur statut de clandestins ; violences physiques et psychologiques ; privation des droits à l'enfance et à l'éducation et donc de tout avenir. Mais les filles doivent faire face à des risques de grossesse, de maternité précoce et de maladies génésiques. En outre, les filles engagées jeunes dans une activité sexuelle et celles ayant un enfant ou souffrant de maladies génésiques, sont souvent rejetées par leur famille ou leur communauté lorsqu'elles tentent de réintégrer leur milieu d'origine. Dans de nombreuses sociétés, le rejet familial ruine toutes chances de mariage et ces filles risquent de retomber dans les mailles du trafic ou de se tourner en désespoir de cause vers d'autres formes d'exploitation.

Les conséquences du trafic

Le trafic a inévitablement des effets dévastateurs sur les victimes indépendamment de leur âge, mais les conséquences du trafic d'enfants sont particulièrement pernicieuses et variées, en particulier les répercussions qu'il induit sur la vie entière des enfants.

Dans les cas les plus graves, le trafic et l'exploitation provoquent le décès des enfants ou infligent des lésions irréversibles à leur intégrité physique ou mentale. Ils favorisent potentiellement la toxicomanie, disloquent des familles et privent les enfants de leurs droits à l'éducation et à ne pas être exploités. Les conséquences sur les communautés et les pays sont aussi profondes : instabilité à long et court terme et ralentissement de la croissance économique et du développement des communautés.

L'impact du trafic sur la santé des enfants est considérable. Le voyage peut se dérouler dans des conditions difficiles ; l'enfant est parfois confiné dans un espace réduit, ou ballotté sur des routes de fortune. Les formes dangereuses de travail auxquelles sont astreints les enfants peuvent entraîner la mort ou des lésions physiques irréversibles. Souvent les enfants victimes de trafic souffrent de malnutrition, n'ont pas accès aux soins médicaux, vivent dans des conditions d'hébergement précaires, manquent de sommeil et sont privés de liberté. Les enfants prostitués doivent parfois faire face à la violence des clients et subir les traumatismes physiques et psychologiques induits par une activité sexuelle précoce et les MST, incluant le HIV/SIDA. Lorsqu'un enfant victime de « trafic » réintègre sa communauté d'origine, il peut être malade. Les enfants exploités dans la prostitution sont parfois contaminés par le VIH ; les filles peuvent être enceintes, mères de famille ou stériles pour cause de maladies génésiques.

Les conditions d'isolement et d'esclavage dans lesquelles les enfants sont acculés ont un impact psychologique considérable qu'exacerbe la barrière des langues qui les condamne au mutisme. Les enfants victimes de maltraitance et d'exploitation, notamment dans la prostitution, sont parfois contraints de consommer de la drogue pour prix de leur docilité ; ils peuvent alors tomber malades ou devenir toxicomanes. De nombreux rapports font état de filles soustraites de maisons de prostitution et qui les ont réintégrées étant incapables de se procurer seules la drogue dont elles sont devenues dépendantes.

64- Voir: PEACE, *A study on the commercial sexual exploitation of children in Sri Lanka*, Sri Lanka, non daté; et BIT-IPEC: *Proceedings of a tripartite Asian regional conference to combat child trafficking*, Manille, 10-12 octobre, 2001.

LE TRAFIC DES ENFANTS ET LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS

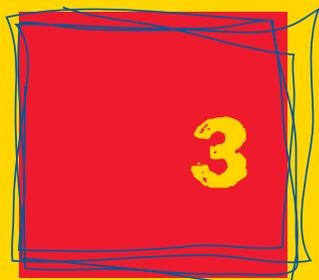
L'impact sur la famille, la communauté et le pays d'origine peut prendre différentes formes. Le départ d'un enfant à des fins de «travail» peut avoir un effet incitatif sur les autres enfants et certaines communautés peuvent acquérir une réputation de «pourvoyeuses» d'enfants. La peur du trafic peut également restreindre le choix des filles quand il s'agit d'engager leur avenir. Ainsi, des rapports concernant l'Albanie montrent que dans certains villages, neuf filles sur dix âgées de plus de 14 ans préfèrent délaissier l'école par crainte d'être entraînées dans les filets du trafic⁶⁵. Le manque d'éducation réduit les opportunités, influence les décisions familiales et professionnelles et accentue la vulnérabilité future des enfants face au trafic.

La perte de productivité et de la capacité de gains due aux faibles niveaux d'éducation, à la maladie ou au décès prématuré se fait également sentir aux niveaux national et régional. Les pays pauvres peuvent difficilement accepter sans ciller la disparition des forces vives, dont la capacité de production actuelle et future est essentielle à leur croissance. Les ravages causés par la maladie, incluant le VIH/SIDA, font peser un lourd fardeau sur ces pays et ils aggravent les disparités entre la main-d'œuvre potentielle constituée par les jeunes et les adultes (les plus exposés au risque) et la population plus âgée dont la survie repose sur les premiers.

Dans tous les cas, les besoins de réadaptation des enfants victimes de trafic sont complexes et à long terme. Les enfants qui réintègrent leur milieu d'origine peuvent avoir besoin de soins médicaux et psychosociaux pendant longtemps. Ils doivent se réinsérer dans l'école, la vie active, leur famille et leur communauté. S'ils sont incapables de retourner ou d'intégrer l'école, il faudra les aider à gagner immédiatement leur vie et de façon décente, et éviter de les déplacer de nouveau. On peut par exemple leur offrir une formation qualifiante, un financement direct à court terme et un logement sûr et sain lorsque les opportunités d'emploi dans l'environnement immédiat sont rares. Si la famille de l'enfant est impliquée dans le processus d'exploitation, il faudra octroyer un logement à l'enfant. En d'autres termes, il faudra reconstruire la vie de l'enfant de façon à assurer tout à la fois sa sécurité et sa survie.

La protection, le rétablissement, la réintégration et la reconstruction sont les composantes essentielles de tout programme de lutte contre le trafic du point de vue de l'offre. Il faut élaborer des stratégies globales et multidimensionnelles pour s'attaquer également au problème du point de vue de la demande ; celles-ci incluent des dispositions juridiques, un respect de la législation, une recherche et l'établissement de rapports. Pas étonnant dans ces conditions que les programmes mis en œuvre pour lutter contre le trafic d'enfants soient à la fois multiples et complexes.

65- D. Renton, *Child trafficking in Albania*, (Tirana, Save the Children UK, 2001), p. 10.



RÉPONSES ÉMERGENTES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS



■ RÉPONSES ÉMERGENTES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Dans de nombreux pays du monde, les gouvernements, organisations internationales, groupes de la société civile, organisations d'employeurs et de travailleurs, communautés et familles ont engagé la lutte contre le trafic des enfants. Ils se sont efforcés de mieux comprendre le problème, ont formulé des cadres politiques aux niveaux national et local, et lancé des actions concrètes en vue de restreindre la vulnérabilité des enfants, des familles et des communautés à risque en s'attaquant aux causes profondes du mal, incluant la pauvreté et les comportements sociaux, tout en proposant des solutions de rechange aux victimes soustraites de l'exploitation. Des politiques et législations plus répressives ont été adoptées à l'encontre des trafiquants et des exploiters. Certains programmes sont axés sur la mobilisation de l'opinion publique au sens large tandis que d'autres visent à mettre un terme au trafic des enfants en un laps de temps déterminé.

La nature transnationale du trafic des enfants enjoint de dépasser le cadre national et de traiter le problème aux niveaux bilatéral, sous-régional et international. Plusieurs actions sont actuellement menées aux échelons bilatéral et sous-régional dans des pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique de l'Ouest.

La lutte contre le trafic d'enfants passe par l'élaboration de programmes globaux s'attaquant à la fois aux multiples causes et aux divers procédés sur trois fronts : aux points de départ, de transit et de destination du trafic. Les actions ne doivent pas cibler uniquement les enfants, mais également leur famille, leur communauté, les rabatteurs, les trafiquants, les exploiters et les abuseurs (clients), autrement dit la société au sens large.

Les premières actions menées par divers protagonistes à travers le monde ont permis d'accumuler une précieuse expérience et de réaliser d'importants progrès même si la lutte est à peine engagée. L'expérience accumulée et le partage des informations sont essentiels à la poursuite et à l'amélioration des efforts de lutte contre l'exploitation et le trafic ; les exemples qui suivent ont été choisis dans cet esprit. Ils ne constituent pas un modèle d'action mais illustrent plutôt les types d'actions mises en œuvre avec succès à travers le monde.

Plans nationaux

Un des rôles des gouvernements est de sensibiliser et de mobiliser d'autres secteurs dans le cadre d'une offensive coordonnée contre le trafic en proposant des cadres politiques et juridiques appuyant l'action directe. Outre les instruments internationaux, qui incitent les pouvoirs publics à agir, la *Déclaration et le plan d'action de Stockholm* adoptés en 1996 lors du premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales⁶⁶, résumant les mesures que peuvent entreprendre les pays (contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales mais également de façon plus large contre l'exploitation sexuelle et du travail). Le paragraphe e) exhorte les gouvernements à

66- La Déclaration de Stockholm et l'Agenda d'action sont disponibles sur le site du 2ème Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Ils ont été renforcés par l'Engagement mondial de Yokohama adopté lors de ce même congrès au Japon en décembre 2001.

... dans le cas du trafic d'enfants, élaborer et mettre en oeuvre des lois, politiques et programmes nationaux visant à protéger les enfants contre le trafic à l'intérieur ou au travers des frontières et sanctionner les trafiquants ; dans les situations de passage des frontières, traiter ces enfants de façon humaine dans le cadre des législations nationales sur l'immigration, et établir des accords de réadmission garantissant leur retour sains et saufs dans leur pays d'origine avec l'aide de services de soutien ; et mettre en commun toutes les informations pertinentes.

Cet engagement, approuvé par 122 gouvernements à Stockholm en 1996, a été renouvelé et élargi à 134 gouvernements lors du deuxième Congrès mondial de Yokohama en décembre 2001.

On a observé un renforcement de la détermination des gouvernements à lutter contre le trafic des enfants à l'échelon national, qui s'est traduit par l'élaboration de plusieurs plans d'action. Ainsi, en ce qui concerne la Convention (n° 182) du BIT sur les pires formes de travail des enfants, les pays s'engagent à mettre en œuvre des actions en vue d'éliminer les pires formes de travail en un laps de temps déterminé. Le BIT-IPEC a apporté son soutien aux gouvernements de la République-Unie de Tanzanie, du Népal et d'El Salvador afin qu'ils élaborent et appliquent des programmes nationaux assortis de délais ciblant le trafic d'enfants (Népal) et la prostitution enfantine (République-Unie de Tanzanie et El Salvador).

D'autres pays (Bangladesh et Sri Lanka) travaillent actuellement à l'adoption d'un cadre national d'action en vue de lutter contre le trafic d'enfants ; le Cambodge a adopté un plan de lutte sur cinq ans contre le trafic et l'exploitation sexuelle des enfants (2000-2004) alors que la Thaïlande prépare actuellement un plan sur dix ans visant à mettre un terme au trafic des femmes et des enfants. La Lituanie a lancé un programme national de suivi et de prévention de la prostitution et du trafic et la Colombie s'est dotée d'un comité inter-institutions de lutte contre le trafic des femmes et des enfants. Le gouvernement haïtien a consacré à la lutte contre le trafic des enfants (restaveks) la totalité du budget alloué à la protection sociale.

Divers accords bilatéraux ont été conclus à l'échelon gouvernemental en vue de combattre le trafic transfrontalier, notamment entre le Mali et la Côte d'Ivoire et entre la Thaïlande et le Cambodge. Ces accords portent notamment sur le contrôle aux frontières, la réintégration et l'assistance aux enfants victimes de trafic, la juridiction extraterritoriale, l'extradition et la coopération des services de police.

Certains plans nationaux reconnaissant également la nature transfrontalière du trafic, prévoient une coopération technique avec d'autres pays. Ainsi, le plan national d'action mis sur pied par l'Australie en vue de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, prévoit une contribution à l'initiative menée dans la région du Mékong par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le déroulement de campagnes de prévention du trafic à l'étranger incluant des informations adaptées à la situation des pays pourvoyeurs et transitaires.

Les Etats-Unis disposent d'un groupe de travail interagences qui se consacre aux relations unissant le crime organisé international au trafic. L'administration Clinton a également adopté une directive définissant une stratégie nationale de lutte contre le trafic axée sur la prévention, la protection et le soutien aux victimes, et l'engagement de poursuites pénales à l'encontre des trafiquants. Elle prévoit la création d'un groupe de travail sur l'exploitation des travailleurs chargé d'enquêter et d'engager des poursuites en cas d'exploitation et de trafic, et de promouvoir la coopération et un partage des responsabilités en matière de trafic transfrontalier.

L'administration Clinton a également présenté devant le Congrès une loi sur la protection des victimes du trafic et de la violence (*Victims of Trafficking and Violence Protection Act*, 2000). Cette loi prévoit, entre autres, le durcissement des sanctions criminelles existantes et de nouvelles mesures de protection pour les enfants victimes de trafic et elle leur octroie également certains avantages et services. Conformément à cette loi, un programme fédéral pilote axé sur l'offre de services aux victimes de trafic a été lancé.

La loi définit surtout des normes minimales en vue d'éliminer le trafic; celles-ci exigent des gouvernements qu'ils interdisent et répriment le trafic et prévoient des condamnations analogues à celles sanctionnant les crimes graves et suffisamment répressives pour être dissuasives et encourager les efforts solides et durables en vue d'éliminer le fléau. La loi établit des critères en vue de mesurer la fermeté et la durabilité des efforts consentis en ce sens. Sur la base de cette mesure, le Département d'Etat américain a publié en juillet 2001 un rapport classant les pays en trois catégories ou «échelons». Les pays seront évalués annuellement et éventuellement reclassés. Dès le rapport 2003, les pays qui se classent dans la troisième catégorie seront «passibles de sanctions, sous forme avant tout de suspension de l'aide non humanitaire et non liée au commerce». Ces pays s'exposeront également à une opposition des Etats-Unis au maintien de l'aide accordée (à l'exception de l'aide humanitaire, liée au commerce et à certaines formes de développement) dans le cadre des institutions financières internationales, à savoir le Fonds monétaire international et les banques de développement multilatérales comme la Banque mondiale.

LES PLANS ET PROGRAMMES NATIONAUX ASSORTIS DE DÉLAIS

Les programmes assortis de délais sont un instrument permettant aux Etats Membres de l'OIT de traduire dans la pratique la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants et la Recommandation (n° 190) qui l'accompagne. Chaque programme assorti de délais se compose d'une série de politiques et de programmes coordonnés et étroitement intégrés ayant pour objectif de prévenir et d'éliminer dans un pays donné les pires formes de travail des enfants en un laps de temps déterminé. Ce type de programme met l'accent sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du mal en reliant la lutte contre le travail des enfants à l'effort de développement national et particulièrement aux politiques économiques et sociales visant à lutter contre la pauvreté et à promouvoir l'éducation de base universelle et la mobilisation sociale. Le BIT-IPEC apportera son soutien à la mise en œuvre des programmes assortis de délais dans chaque pays en étroite collaboration avec d'autres agences des Nations Unies, la communauté des donateurs internationaux et des ONG internationales. Tous ces programmes favorisent la création d'un «environnement politique favorable» incluant notamment le développement et la mise en œuvre de politiques d'éducation et de formation gratuites, de réduction de la pauvreté, de création d'emplois pour les adultes et de soins médicaux. La seconde phase prévoit la mise en place, à l'échelon du district, d'une série d'actions directes ciblant les groupes d'enfants les plus vulnérables.

En République-Unie de Tanzanie, le programme assorti de délais cible les enfants engagés dans la prostitution, la domesticité, les mines et l'agriculture. Il devrait venir en aide à près de 5000 mineurs prostitués vivant dans 11 districts mais il devrait aussi prévenir le recrutement d'un nombre important d'enfants par l'industrie du sexe et autres pires formes de travail des enfants. Au total, les programmes d'action directe permettront d'entrer en contact avec plus de 30 000 enfants tanzaniens. Les enseignements tirés serviront de base à une reproduction des interventions à plus grande échelle, l'objectif étant l'élimination totale du problème d'ici à 2010.

Le gouvernement du Népal a dévoilé le programme adopté en vue de mettre un terme aux pires formes de travail des enfants d'ici 2005. Celui-ci a pour objectif de réduire l'incidence des enfants engagés dans les pires formes de travail, incluant les enfants victimes de trafic, les enfants domestiques, les enfants chiffonniers, etc. Des interventions liées au renforcement de la capacité, à l'accès à l'éducation, à la réduction de la vulnérabilité économique et à la mobilisation sociale ont été élaborées et elles ciblent 33 000 enfants et 10 000 familles gravement touchés par le problème dans 22 districts.

Au Salvador, le programme assorti de délais se concentre sur les enfants engagés dans la prostitution, les enfants triant les ordures dans les décharges, les enfants employés à des travaux dangereux dans la production de canne à sucre, l'agriculture et la pêche. Il cible près de 9 300 enfants travailleurs et 16 780 de leurs frères et sœurs de moins de 18 ans ainsi que 5 050 familles.

Plans locaux

Certains pays ont également élaboré un cadre d'action à l'échelon local. Au nord de la Thaïlande par exemple, le BIT-IPEC a apporté son soutien au développement de plans d'action provinciaux axés sur la lutte contre le travail des enfants, incluant le trafic et la prostitution dans les provinces de Chiang Rai et Chiang Mai. Chacun de ces plans prévoyait la consultation d'un large éventail de protagonistes actifs aux niveaux gouvernemental, intergouvernemental et juridique et d'ONG, et l'identification des problèmes et des domaines d'action prioritaires.

Le plan de Chang Mai identifie un certain nombre de secteurs prioritaires et notamment un soutien aux enfants migrants des pays voisins, aux enfants tribaux et aux enfants originaires des plaines du nord qui sont entraînés par la ruse dans la prostitution, et un renforcement de la coordination et du suivi des actions actuellement menées en vue de combattre le trafic, l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et le travail des enfants. Le plan vise à améliorer la ventilation d'une base de données sur les enfants à risque âgés de 13 à 18 ans.

Dans la province de Chiang Rai, le plan met l'accent sur le développement de réseaux de surveillance en vue de contrôler à la fois les enfants engagés dans des formes dangereuses de travail et ceux exposés à ce risque. Il inclut des actions directes regroupant notamment des incitations au maintien scolaire des enfants par l'octroi de bourses, des campagnes et du matériel promotionnel, une formation qualifiante spécifique dans différents secteurs d'emploi, une formation professionnelle pour les communautés frontalières, une éducation non formelle, des programmes communautaires générateurs de revenus, des enquêtes et le développement de protocoles, un placement professionnel et des inspections.

Au delà du plan d'action, les mécanismes de consultation et de coordination utilisés aux stades du développement et de la mise en œuvre de la collaboration, assurent également la promotion d'analyses multisectorielles et de réponses à des problèmes complexes liés notamment au travail, à la prostitution et au trafic des enfants. Les réseaux permettent de renforcer le contrôle, la protection et la couverture des enfants ciblés, de leur famille et de leur communauté.

Au Bangladesh, des ONG ont mis sur pied un réseau en vue de collecter et de diffuser les informations relatives au trafic, et leur travail est facilité par la création d'un point focal qui est un centre de ressources offrant également un soutien technique. D'autre part, les ONG font remarquer que la meilleure façon de garantir la durabilité et l'efficacité du réseau est de dépasser l'échange d'informations et de favoriser un partage du personnel et des programmes de façon à traduire dans les faits, et ce à tous les niveaux, la coopération⁶⁷.

67- C'est un des enseignements présentés par des ONG du Bangladesh lors de l'atelier W1/15, deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, 17 décembre 2001.

Initiatives régionales et internationales

Diverses actions bilatérales et sous-régionales de lutte contre le trafic des enfants ont pour composantes essentielles l'élaboration de cadres d'action stratégiques, la création de réseaux et le partage des informations. Plusieurs programmes globaux de portée générale sont actuellement mis en œuvre à l'échelon international pour lutter contre le trafic. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et le Centre pour la prévention internationale du crime (CRIC) ont conjointement élaboré un programme mondial de lutte contre le trafic des êtres humains, qui inclut une collecte et une analyse des données, la formation des praticiens de la justice criminelle, des services consultatifs en matière de réforme législative, une assistance aux victimes, et des mesures de protection des témoins.

Les rapporteurs spéciaux des Nations Unies chargés d'examiner les questions se rapportant à la violence contre les femmes et à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants, tiennent la communauté internationale et les gouvernements informés de l'évolution de la situation et des tendances. Ils exercent une importante fonction de suivi et de mobilisation à l'échelon international.

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) contrôle les initiatives de lutte contre le trafic menées aux niveaux national et international du point de vue des droits de l'homme. Toute nouvelle législation, toute décision-cadre et tout nouvel instrument international, régional et national sont soumis à examen afin de s'assurer qu'ils respectent les droits de l'homme et les droits des enfants, et le HCDH s'assure que l'instrument en question comble les besoins des enfants particulièrement vulnérables. Le Haut Commissariat débloque également des fonds d'urgence pour l'assistance à court terme et le rapatriement ainsi que des subventions d'un faible montant destinées aux organisations de défense des droits de l'homme et des droits des femmes.

Le BIT-IPEC met actuellement sur pied un réseau global de programmes sous-régionaux visant à lutter contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation sexuelle et de leur travail. Au cours de la période 2000-2001, quatre programmes sous-régionaux de ce type étaient opérationnels en Asie du Sud et du Sud-Est, en Afrique de l'Ouest et du Centre, et en Amérique latine. Ces programmes permettent à l'IPEC de fournir un appui technique direct à plus de 30 pays.

En Asie du Sud, le BIT-IPEC a lancé en 1997 un programme de lutte contre le trafic des enfants au Népal; l'accent était mis sur des programmes d'action directe à l'intention des enfants victimes de trafic et des enfants à risque, et sur l'élaboration d'un plan national d'action. En 2000, trois pays (Bangladesh, Népal et Sri Lanka) ont bénéficié d'un programme sous-régional inspiré du programme népalais, dont l'objectif était d'élaborer et de mettre en œuvre à l'échelon du pays le cadre national de lutte contre le fléau. Dans chaque pays, des données ont été collectées sur l'incidence du trafic des enfants et la vulnérabilité des familles et des communautés dans les régions à risque. Puis des programmes pilotes ont été mis en œuvre en vue de prévenir le recrutement des enfants à risque et de réinsérer les petites victimes du trafic. Le renforcement de la capacité des partenaires d'exécution a constitué un thème récurrent et l'accent a été mis à la fois sur les responsables politiques et les ONG spécialisées dans le retrait et la réadaptation. Une nouvelle approche a été développée en matière de réadaptation; elle était axée sur les traitements psychologiques à prodiguer aux enfants ainsi que sur leur potentiel et leur motivation à se réinsérer professionnellement. On encourage la coopération sous-régionale en matière de collecte et d'analyse des données, et de mise en œuvre des modèles de réadaptation.

Dans la région du Mékong, le BIT-IPEC a lancé en 1997 un programme sous-régional de lutte contre le trafic des femmes et des enfants dans cinq pays : Cambodge, Thaïlande, Viet Nam, Laos et province de Yunnan en Chine. Il avait pour objectif de renforcer la capacité nationale de lutte contre le trafic de femmes et d'enfants, et de promouvoir la collaboration bilatérale entre les pays de la sous-région. Dans tous les pays, des activités pilotes axées sur la prévention à l'échelon du district et de la province, ont été mises en œuvre en étroite collaboration avec le gouvernement et des ONG. Ces activités pilotes sont reliées à la mise en œuvre de la politique et d'un plan national dans chaque pays.

En Afrique du Centre et de l'Ouest, le BIT-IPEC a lancé en 1999 un important programme en vue de combattre le trafic d'enfants à des fins d'exploitation de leur travail. Les pays participants sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Togo et les bénéficiaires prévus étaient les enfants à risque et les victimes du trafic dans les neuf pays de la région. Dans le cadre du programme, des campagnes de sensibilisation intensives sont menées au sein des groupes à risque, de leur communauté et dans le public en général, avec pour objectif de mettre sur pied des systèmes de «surveillance». Le programme permettra de renforcer la capacité du gouvernement, des ONG et des syndicats d'élaborer des programmes multidisciplinaires de prévention et de réadaptation dans les secteurs suivants : soins médicaux, conseils, éducation et formation, insertion sociale et offre de solutions de rechange pour les enfants à risque et leurs parents.

De même, le BIT-IPEC a activement participé au développement d'interventions contre le travail et le trafic d'enfants dans le secteur du cacao dans ces mêmes régions en collaboration avec l'Association des fabricants de chocolat (AFC), les gouvernements, l'UNICEF, les employeurs, des syndicats et des ONG. L'IPEC collabore actuellement avec l'Agence américaine pour le développement international, l'AFC et d'autres partenaires, à la réalisation d'une enquête en vue d'évaluer l'ampleur et la nature du travail des enfants dans l'agriculture commerciale, incluant la culture du cacao, dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest. Cette enquête servira de base à l'élaboration de programmes d'action directe.

En Amérique du Sud, l'IPEC a lancé en 2001 un programme sur trois ans axé sur la prévention et l'éradication de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales. Le programme concentre ses activités dans la zone frontalière entre le Paraguay et le Brésil et il inclut une analyse des lacunes de la législation en vigueur et un regroupement des données sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, incluant les réseaux, qui serviront de base à la planification future. Des activités de rechange génératrices de revenus seront proposées à près d'un millier d'enfants soustraits à la prostitution ainsi qu'à leur famille.

En Amérique centrale, un programme sous-régional de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales d'une durée de trois ans est en préparation pour la période 2002-2005. A l'échelon sous-régional, il permettra de créer une base de connaissances fondée sur les évaluations rapides et la recherche menées dans le cadre du programme. Au niveau national, chaque pays développera un plan d'action (en tenant compte de l'expérience et des besoins nationaux) qui pourrait inclure une recherche, une réforme de la législation et l'amélioration de son application, et une action directe en vue de prévenir l'engagement d'enfants dans la prostitution et de garantir une protection et des services de réadaptation aux victimes.

STRATÉGIES D'UN PROGRAMME SOUS-RÉGIONAL

Dans le cadre du suivi du premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (1996), le BIT-IPEC a lancé la première phase d'un projet sous-régional dans la région du Mékong en vue de lutter contre le trafic des femmes et des enfants (TICW); ce projet a bénéficié du soutien financier du Département du développement international du Royaume-Uni et la première phase de renforcement de la plate-forme incluait la recherche d'actions pour contrer le trafic des femmes et des enfants, une analyse des enseignements tirés dans le cadre d'autres projets du BIT-IPEC et une consultation à laquelle ont participé de nombreuses parties prenantes.

Sur la base de cette phase préparatoire, le BIT-IPEC a élaboré un programme d'action en collaboration avec le Programme du BIT pour la promotion des questions de genre (GEN-PROM). La phase de suivi, opérationnelle depuis octobre 1999, inclut la Thaïlande, le Cambodge, le Laos, le Viet Nam et la Chine (province de Yunnan). Le programme a pour objectif de renforcer la capacité nationale de lutter contre le trafic des femmes et des enfants et de promouvoir la collaboration bilatérale entre les pays de la sous-région. Dans tous les pays, des activités pilotes axées sur la prévention à l'échelon du district et de la province sont actuellement mises en oeuvre en étroite collaboration avec le gouvernement et des ONG. Ces projets sont reliés à la mise en oeuvre des politiques et des plans nationaux existants. Diverses organisations locales (agences gouvernementales, ONG, organisations d'employeurs et de travailleurs, institutions universitaires et médias) participent à la mise en oeuvre. Chaque pays est doté d'un comité directeur national chargé d'examiner les activités du programme et d'orienter la politique à l'échelon national.

Le projet collabore avec d'autres agences internationales au développement de divers instruments: avec le Département du développement des ressources humaines de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), il développe des méthodologies en vue d'offrir des services psychosociaux aux enfants victimes d'exploitation, met sur pied des réseaux et coordonne le projet; dans le cadre du Projet interagences des Nations Unies sur la lutte contre le trafic des femmes et des enfants et l'OIM, il œuvre à l'amélioration des procédures de migration de la main-d'œuvre dans des secteurs économiques recourant massivement aux travailleurs migrants illégaux. Le projet TICW a permis de tirer plusieurs enseignements et bonnes pratiques :

- il constitue un projet modèle sur la façon de planifier et développer des initiatives nationales s'appuyant sur des compétences nationales dans le cadre de politiques et de programmes sous-régionaux plus vastes,
- il souligne l'importance de renforcer les partenariats multisectoriels en tenant compte des compétences et des expériences individuelles et en comblant les éventuelles carences par un renforcement de la capacité,
- le projet a renforcé l'action et l'engagement, incluant la participation de volontaires, grâce à la mobilisation d'une large alliance de partenaires,
- le projet a permis d'associer les gouvernements à l'échelon national et local ; ceux-ci ont participé de façon directe aux interventions et fourni des fonds additionnels,
- les comités directeurs créés aux niveaux national, provincial et du district ont renforcé les liens entre les politiques nationales, les réalités sur le terrain et les initiatives menées par les agences d'exécution locales,

- le caractère modulaire du projet TICW, les enseignements tirés et le partage des informations au bureau de projet de Bangkok montre que le projet peut rapidement s'adapter à l'évolution de la situation ; ainsi, à l'origine, il contenait un volet lié à la réadaptation et au respect de la loi ; celui-ci a été remis en cause lorsque l'OIM a obtenu des fonds pour un projet sous-régional sur le retour et la réinsertion des victimes du trafic.

En Europe du Sud-Est, le Groupe de travail contre le trafic d'êtres humains du Pacte de stabilité s'emploie à sensibiliser les pouvoirs publics aux droits de l'homme et au respect de la législation régissant le trafic, et il s'investit dans les programmes d'action directe. Il coordonne également, en collaboration avec l'OIM, l'UNICEF, la Commission internationale catholique pour les migrations et des ONG locales, un plan d'action sur plusieurs années qui inclut des projets de prévention, d'action et de réadaptation. En mars 2001, ce groupe de travail a créé une unité centrale chargée de protéger les victimes. Il inclut un bureau central régional (situé à Belgrade), des systèmes d'orientation nationaux, un réseau d'abris et de refuges, un soutien au retour et à la réinsertion des victimes du trafic et un volet lié à la coordination/gestion. Cette approche multisectorielle coordonnée souligne l'importance à reconnaître la complexité du problème et à associer les différents acteurs.

Il faut donc trouver des mécanismes garantissant que les innombrables réseaux et cadres de toutes sortes ne travaillent pas en «vases clos», mais qu'ils collaborent le plus possible en vue de partager les informations et d'échanger les expériences non seulement sur les tendances régionales du trafic et les réponses adoptées, mais également sur les modalités de coopération et de gestion des cadres. Ces réseaux d'horizons différents permettent également d'évaluer l'impact, de regrouper les enseignements et d'estimer de façon réaliste les progrès puis de partager ces informations.

Il en va de même pour les nombreuses initiatives sous-régionales développées par les agences intergouvernementales et les ONG. Elles peuvent inclure des plans stratégiques de collaboration et/ou des groupes de travail permettant de fragmenter les différentes tâches : planification, partage et diffusion des informations, échange d'expériences, recherche et évaluation. Elles peuvent prendre la forme de plans sous-régionaux développés par des agences individuelles qui se tiennent informées grâce aux réunions consultatives plus vastes et aux réseaux informels qu'elles alimentent également de façon à renforcer les opportunités de complémentarité et de coopération.

Dans de nombreuses régions, divers organismes ont mis sur pied des groupes régionaux et sous-régionaux regroupant divers protagonistes. Ceux-ci incluent par exemple une collaboration des gouvernements dans le cadre notamment de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) ou l'initiative du Sommet euro-asiatique en faveur des enfants («Action for Children») qui lie de façon informelle les 15 Etats de l'Union européenne et les gouvernements de l'Asie du Sud-Est avec pour objectif de constituer une tribune permettant aux gouvernements, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales d'échanger leurs expériences en matières de bonnes pratiques dans les domaines liés à la protection des enfants et à leur exploitation sexuelle à des fins commerciales en se concentrant sur la prévention, la protection, le retrait, la réintégration, la coordination et la coopération.

En 1999, l'ASACR a adopté une convention sur les accords régionaux en faveur de la promotion de la protection des enfants en Asie du Sud (*Convention on Regional Arrangements for the Promotion of Child Welfare in South Asia*) ; celle-ci inclut la création

d'un comité technique sur, entre autres, les mesures visant à prévenir la maltraitance et l'exploitation à l'échelon transnational, incluant le trafic. Par cette convention, les Etats Membres s'engagent à s'assurer que la législation nationale protège les enfants du trafic; l'article 6 exige qu'ils encouragent et soutiennent les accords et la coopération aux niveaux bilatéral et multilatéral. En 2002, l'ASACR a adopté une convention sur la prévention et la lutte contre le trafic des femmes et des enfants à des fins de prostitution et elle a mis sur pied un groupe de travail régional chargé du suivi de la mise en œuvre. Au rang des initiatives recommandées par ce dernier figure la création d'un fonds volontaire financé par les Etats Membres, des particuliers et des agences et pays donateurs et destiné à la réadaptation et la réinsertion des victimes du trafic⁶⁸.

En 2000, les 15 Etats Membres de l'Union européenne, siégeant au Conseil des ministres et au Parlement européen, ont examiné une *Communication de la Commission européenne relative à la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants* incluant deux propositions de décisions-cadres⁶⁹ engageant les Etats Membres. Malgré son titre, la communication vise le trafic à des fins de prostitution et d'exploitation du travail. La décision-cadre relative à la lutte contre la traite des êtres humains oblige les Etats Membres à s'assurer que le trafic des êtres humains, l'incitation au trafic et la tentative de commettre un tel crime sont punissables et que les sanctions sont «proportionnées et dissuasives». Elle contient des dispositions liées à la juridiction et à l'extradition (particulièrement importantes en cas de trafic transfrontalier) et les Etats Membres devront adopter les mesures nécessaires à la mise en place de cette décision-cadre au plus tard le 31 décembre 2002. Une telle harmonisation des procédures législatives et des accords de coopération bilatéraux est extrêmement importante dans les régions où les frontières nationales ont été démantelées.

La Commission européenne gère également plusieurs programmes d'action visant à promouvoir une collaboration élargie avec la société civile lors de la mise en oeuvre de la politique de l'Union européenne. Depuis 1997, le programme STOP a ainsi financé 85 projets axés sur la formation, les échanges, les réunions multidisciplinaires, les études et la recherche, et la diffusion d'informations en vue de lutter contre le trafic des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants. Les projets ont proposé un large éventail d'initiatives mais, dans les premières années, l'accent était mis sur la coopération entre les services de police et les autorités judiciaires, et sur le renforcement de la sensibilisation de groupes cibles, notamment les enseignants, les médecins et les travailleurs sociaux. Bien que les projets aient souvent été multidisciplinaires et aient associé plus d'un Etat Membre, cela n'est pas une obligation pour le programme STOP.

Par opposition, le Programme Daphné de l'Union européenne exige que les projets associent des partenaires originaires d'au moins deux Etats Membres. Depuis 1997, Daphné a financé plus de 220 projets auxquels ont participé plus de 800 ONG, institutions universitaires, autorités locales et autres groupes de la société civile. L'objectif de ce programme est assez large : il lutte contre les violences de toutes sortes exercées contre les femmes, les enfants et les adolescents. Mais, à l'instar de STOP, il a pris de l'ampleur suite au Congrès de Stockholm de 1996 et à l'Affaire Dutroux survenue en Belgique et au cours de laquelle six jeunes filles ont été enlevées sur plusieurs mois pour alimenter sans doute les réseaux de prostitution. La mort de quatre d'entre elles a fortement mobilisé l'opinion publique européenne et a contraint la Commission européenne et le Conseil de l'Europe à prendre un certain nombre de mesures. La vague de

68- Au rang des autres instruments de l'ASACR figurent : *Résolution de Colombie*, 1992, *Résolution de Rawalpindi sur les enfants d'Asie du Sud*, 1996, et *Déclaration du neuvième Sommet de Malé*, 1997.

En janvier 2002, dans la Déclaration du onzième sommet de l'ASARC (Katmandou), les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réitéré leur volonté collective à considérer le trafic des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle commerciale comme un crime grave.

69- Les décisions-cadres ont été adoptées dans le cadre du Traité d'Amsterdam et elles ont pour objectifs de renforcer les approches communes et de combler les vides juridiques.

protestation qui a gagné toute l'Europe a débouché sur une riposte à l'échelle européenne, qui montre bien l'intérêt à encourager et soutenir les actions transfrontalières.

En ce qui concerne la coopération internationale, régionale et sous-régionale de type multidisciplinaire et multisectoriel, le deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu à Budapest en novembre 2001, constitue une excellente contribution à cet égard. Un groupe de travail chargé d'étudier les modèles de coopération efficaces, a souligné l'importance d'éviter une «collaboration trop marquée» et de s'entendre plutôt sur les niveaux de coopération nécessaires en vue de tirer un maximum de profit des capacités relatives et de ne pas gaspiller les rares ressources sur des mécanismes de coopération peu influents sur l'impact ou l'efficacité de la programmation. Il a été souligné que la coopération peut parfois se limiter à un échange d'informations avec d'autres groupes oeuvrant dans le même secteur alors que d'autres fois, les circonstances exigent la mise sur pied de réunions régulières et de consultations (avec les implications financières sous-jacentes) et une coordination étroite aux plans de la planification et de la formulation des politiques. L'intérêt d'associer des groupes de jeunes et d'examiner les initiatives qu'ils proposent a également été rappelé ; le travail qu'ils effectuent est souvent apprécié sans être inclus dans les réseaux et les plans mis sur pied par des adultes.

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION TRANSNATIONALE ET MULTISECTORIELLE

L'Initiative Daphné mise sur pied par la Commission européenne a démarré ses activités en 1997 pour une période prévue d'une année, reconduite en 1998 puis 1999 ; le programme Daphné 2000-2003 est né de l'initiative suite à un vote devant le Parlement européen qui a permis d'en jeter les bases juridiques. A la fois l'initiative et le programme visent à lutter contre la violence, incluant la violence sexuelle et autres formes d'exploitation, contre les femmes, les enfants et les adolescents. Au cours de ses quatre premières années d'existence, Daphné a apporté un soutien à plus de 220 projets incluant diverses activités : projets de recherche (sur les risques, les clients, les dispositions juridiques, les registres des auteurs d'infractions, les structures nationales, régionales et sous-régionales de l'exploitation, la santé et autres effets de la violence) ; formation (destinées aux groupes de jeunes, aux enfants, aux enseignants, aux travailleurs sociaux, au personnel médical, aux médias, aux handicapés, aux groupes marginalisés et autres) ; action directe (refuges et abris, services médicaux, soutien juridique) ; sensibilisation, pression et mobilisation (par divers moyens : écoles, médias, campagnes, action politique, création d'observatoires) et autres.

Tous les projets avaient en commun un nombre de composantes importantes qui ont fait de Daphné un exemple de bonnes pratiques en matière de collaboration :

- les projets incluent des partenaires originaires d'au moins deux Etats Membres et souvent davantage ;
- les projets encouragent la coopération multidisciplinaire et tiennent compte des divers besoins des victimes et des enfants à risque ;
- la Commission européenne soutient les projets prévoyant des visites de suivi technique ayant pour objectif de soutenir le projet et de fournir à la commission, sur une base annuelle, des informations sur les enseignements tirés afin de contribuer au développement du futur programme Daphné ;

- la Commission mène également une évaluation rétroactive des projets achevés en vue d'évaluer l'impact global du programme Daphné et d'orienter efficacement les futures politiques;
- le programme Daphné, disponible sur le site Web de la Commission européenne, inclut une base de données accessible par un code ; celle-ci regroupe les rapports finals de tous les projets achevés et les coordonnées des responsables afin de permettre aux organisations préparant de nouveaux projets de bénéficier du travail déjà accompli, de consulter les organisations déjà expérimentées et d'identifier les partenaires appropriés pour les activités des futurs projets ;
- le programme Daphné, dont le cadre et le développement sont axés sur une approche paneuropéenne transfrontalière, a permis de développer des partenariats et des actions transnationales efficaces;
- plusieurs enseignements ont été tirés du programme Daphné, notamment en ce qui concerne la prise en compte des forces et des faiblesses nationales lors de l'élaboration des projets ainsi que le partage des expériences et leur adaptation à différentes cultures au sein d'une région⁷⁰.

Inventaire et analyse de la situation

L'inventaire est un outil essentiel de toute action efficace permettant d'éviter les doublons et un gaspillage des ressources. Il inclut non seulement une collecte des informations intéressant le trafic lui-même (données ventilées sur les enfants à risque, les enfants victimes de trafic, les mécanismes et les exploiters), mais également des données sur les réponses pour contrer le problème (initiatives gouvernementales et autres, application de la loi et action judiciaire incluant les enquêtes, les poursuites, les sanctions et les programmes de réinsertion) et sur les ressources disponibles (fonds et bailleurs de fonds, ONG et autres agences d'exécution, experts, sources d'informations).

IDENTIFICATION DES RESPONSABILITÉS

Un projet pilote visant à identifier les compétences de chacun en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, incluant le trafic, a été mené en juin 2000 dans huit pays d'Europe du Centre et de l'Est et des Etats baltes par le Point focal contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales avec le soutien de l'UNICEF⁷¹. L'enquête, qui couvrait la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie, était fondée sur la nécessité de promouvoir des échanges d'informations systématiques et fiables dans une région qui se familiarise avec la notion de société civile agissante et crédible et qui dispose d'un vaste réservoir d'expertise. La phase pilote du projet a permis de tirer divers enseignements, dont les suivants :

- l'approche méthodologique fondée sur la création de groupes réunissant des correspondants spécialisés et fiables dans chaque pays plutôt que sur la nomination d'un chercheur extérieur chargé de mener des missions sur le terrain, a prouvé son efficacité. Elle a non seulement permis de collecter des données de base sur le terrain, mais elle a mis sur pied une véritable «équipe» de gens soudés maintenant un contact entre eux et constituant un réseau potentiel utile aux futures activités de collaboration et d'identification ;

70- Enseignements tirés du programme Daphné présentés dans le cadre de l'atelier W2/4 lors du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

71- Le texte complet du rapport de projet est disponible sur le site Web du point focal : www.focalpointngo.org.

- il est important d'entretenir les contacts et la motivation des divers correspondants, qui ont exprimé leurs attentes et leur détermination. Dans le cadre d'un projet à court terme bénéficiant d'un financement limité dans le temps, cette tâche peut se révéler difficile.

La perception générale de la nature du trafic a été fortement influencée par la multiplication des reportages médiatiques, des livres et des films portant sur le trafic des êtres humains ; le trafic y apparaissait parfois comme une activité fascinante, riche en sensations et en émotions, au même titre que le trafic de drogues et l'espionnage international. Les agences travaillant sur le sujet ont exploité cette image dans le but de convaincre plus facilement les défenseurs de la cause et les agences de financement d'accélérer l'action et les contributions.

Comme souvent dans les cas d'exploitation d'enfants par exemple, les premiers rapports sur le trafic et les réponses apportées sont venus d'Asie du Sud-Est, qui est la région la plus documentée sur le trafic. Depuis la fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix, des ONG et des organisations de campagnes ont à juste titre demandé que des actions soient mises sur pied pour s'attaquer à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales en Asie. Alors que le travail de ces organisations révélait la progression du recrutement, à des fins de prostitution, d'enfants originaires d'autres pays, les médias ont commencé à relater des histoires d'enfants victimes de trafic à des fins de prostitution, dans lesquelles s'entremêlent enlèvement, torture et exploitation.

Les abominations d'hier perdurent sans aucun doute aujourd'hui. Cependant, l'attention médiatique et l'intérêt de l'opinion publique se focalisent sur des cas extrêmes qui brouillent le tableau.

En vérité, l'exploitation des enfants à des fins d'exploitation sexuelle et de leur travail échappe souvent aux regards extérieurs, et le durcissement de la législation et des politiques n'a eu pour effet que de masquer davantage ces activités ; de ce fait, le problème reste largement méconnu et incompris.

Il faut travailler davantage sur les méthodologies de recherche, notamment en ce qui concerne les activités clandestines comme le trafic, les formes dangereuses de travail des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Il est difficile d'identifier des sources fiables d'informations ; certaines données anecdotiques forcent la prudence car elles peuvent être déformées, voire fausses. Le BIT-IPEC a enregistré de bons résultats à ce niveau grâce à l'enquête d'évaluation rapide⁷² menée auprès d'échantillons restreints mais fiables 1) d'enfants à risque, d'enfants victimes ou d'enfants soustraits du trafic, de la prostitution et/ou des formes d'exploitation de leur travail, 2) de trafiquants et d'exploiteurs et 3) de travailleurs et autres parties intéressées qui ont une connaissance pratique de la situation dans un secteur précis de recherche⁷³.

ENQUÊTE D'ÉVALUATION RAPIDE DU TRAFIC DES FILLETES AU NÉPAL

L'enquête d'évaluation rapide combine des instruments de collecte de données qualitatives et quantitatives et elle a pour objectif d'approfondir la connaissance d'un phénomène donné en trois mois. Au Népal, elle visait à mieux cerner la vie et le calvaire des fillettes népalaises victimes de trafic national et transfrontalier vers l'Inde à des fins de prostitution.

72- L'enquête d'évaluation rapide a été développée par le BIT-IPEC et l'UNICEF.

73- Des enquêtes d'évaluation rapide sur le trafic des enfants au Népal, en Indonésie, dans les zones frontalières thaïlandaises, au Sri Lanka et au Bangladesh, et sur les enfants astreints à la prostitution en République-Unie de Tanzanie, au Salvador, en Indonésie, en Jamaïque et autres, ont été menées en 2000-2001.

L'étude a mis l'accent sur les causes, les caractéristiques, l'ampleur et les conséquences du trafic. Les premières informations de nature qualitative et quantitative ont été recueillies par le biais d'entretiens et d'enquêtes menées sur le terrain. Les populations cibles étaient les filles à risque, les filles victimes de trafic national et les filles rapatriées d'Inde. Les informations secondaires ont été recueillies auprès de diverses sources : rapports, articles de journaux et documents publiés dans le cadre de séminaires.

Quelles sont les victimes du trafic?

L'étude a estimé à près de 12 000 le nombre d'enfants victimes de trafic chaque année au départ du Népal. Le trafic touche diverses castes et ethnies du pays mais les groupes les plus exposés sont les ethnies montagnardes et les castes inférieures. Environ vingt-cinq pour cent des filles de l'échantillon avaient été illégalement déplacées avant l'âge de 14 ans et plus de la moitié avaient moins de 16 ans.

Facteurs accentuant la vulnérabilité :

Le trafic repose sur la vulnérabilité des enfants qui est exacerbée par le manque d'accès à l'éducation ou la déscolarisation. Une seule fille sur les 85 était scolarisée au moment de l'enquête. La vulnérabilité familiale, directement liée à celle de l'enfant, est également affectée par le faible niveau d'instruction des parents (surtout des mères), l'insuffisance du revenu familial et la maltraitance.

Comment fonctionne le trafic ?

Le trafic utilise divers moyens de transport et filières. De nombreux trafiquants s'entendent avec des camionneurs interurbains pour qu'ils se chargent du transport des enfants. La majorité des filles interrogées ont répondu qu'elles avaient été abusées par de fausses promesses d'emploi et l'espoir d'une vie meilleure. Une fois achetées par le propriétaire de la maison de passe, elles deviennent sa propriété jusqu'à ce qu'elles puissent rembourser les sommes investies pour leur acquisition.

Problèmes rencontrés par les fillettes rapatriées au Népal :

Le rapatriement peut se faire selon quatre processus principaux : i) retour direct, volontaire ou involontaire, depuis la maison de passe, ii) retrait de la prostitution et insertion dans un centre de réadaptation en Inde avant le retour au Népal, iii) retrait de la prostitution, insertion dans un centre de réadaptation en Inde puis au Népal avant la réinsertion dans la famille, et iv) retrait de la prostitution et intégration dans un centre de réadaptation au Népal avant la réinsertion familiale.

Les résultats des enquêtes d'évaluation rapide sont utiles car ils sont basés sur des informations collectées directement auprès des victimes, des exploiters et des personnes vivant dans leur entourage. Ils peuvent servir de base à l'élaboration de programmes bien adaptés aux besoins des enfants inclus dans l'échantillon. Mais il peut être dangereux d'extrapoler les résultats de cette recherche spécifique et de penser qu'elle fournit une image globale de la situation dans un pays ou une région. Pour évaluer la situation à l'échelon national ou régional, il faudrait mener plusieurs évaluations rapides à travers une zone géographique plus vaste en vue de dégager les similarités et les différences. Cette façon de procéder permettrait de repérer les tendances, les mouvements et les spécificités.

Divers projets pilotes ont également été menés en vue de tester des méthodologies novatrices de collecte de données et d'analyser les causes de la vulnérabilité face au trafic et à l'exploitation. Sur la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, World Vision, Save the Children et Tearfund ont coopéré pour tenter d'endiguer le flux migratoire vers la Thaïlande des membres de la communauté des Shan. Pour mieux cerner les facteurs responsables de cette migration, l'équipe de recherche a appliqué une méthodologie de «comportement déviant positif» qui met essentiellement l'accent sur des entretiens menés auprès des membres de la communauté qui ont choisi de ne pas migrer. L'objectif est de tirer des enseignements susceptibles d'être utilisés pour influencer les décisions des autres membres de la communauté. Cette approche participative, qui inclut une participation active des adolescents et d'autres membres de la communauté, a prouvé qu'elle était efficace et durable car elle s'appuie sur les expériences réelles de la communauté. Les ONG responsables du projet pilote ont tiré des enseignements positifs, incluant la nécessité de ne pas stigmatiser les adolescents migrant vers la Thaïlande, l'importance de prendre du temps pour travailler avec la communauté, l'intérêt d'un soutien des pairs et l'impact positif d'une participation parentale à la recherche⁷⁴.

Action directe en vue de contrer les pressions économiques

La multiplicité des facteurs responsables du trafic exige des réponses variées allant d'actions gouvernementales multisectorielles axées sur la réduction de la pauvreté à un soutien multilatéral aux pays par le biais d'institutions comme la Banque mondiale afin de conforter les efforts nationaux liés au développement économique.

Par opposition, au niveau micro-économique, la création d'emplois et de revenus à l'échelon communautaire peut avoir un impact positif immédiat sur les victimes potentielles du trafic ; elle peut lever les pressions qui favorisent ou contraignent un enfant à migrer et en fait une proie facile pour les trafiquants et les exploiters. Cependant, ce type de programmes doit être à la fois durable et reproductible à grande échelle car l'atténuation de la vulnérabilité d'une communauté donnée risque de favoriser un déplacement des exploiters vers d'autres communautés.

Les ONG ont mis sur pied, à la fois pour les enfants vulnérables et leur famille, des projets générateurs de revenus tenant compte des réalités du marché. Un des principaux obstacles à ce niveau tient au fait que les jeunes notamment sont attirés par des activités plus lucratives que celles offertes par l'agriculture, les travaux légers ou autre travail disponibles dans leur environnement immédiat. De nombreux enfants se disent prêts à subir l'exploitation et la maltraitance dans le cadre d'une activité de courte durée qu'ils pensent pouvoir interrompre selon leur bon vouloir, s'ils ont l'assurance de toucher en contrepartie un bon salaire. Ils ignorent bien souvent le calvaire qui les attend, les répercussions à long terme et le niveau réel des salaires octroyés.

Les projets de formation qualifiante et de création de revenus doivent donc tenter de doter les enfants des compétences utiles à la vie future dont ils rêvent. Il faut pour cela mener des études de marché dans les communautés d'origine des enfants ainsi que dans les communautés environnantes en vue d'identifier l'évolution de la demande en matière de compétences et de main-d'œuvre, et de doter les jeunes de compétences appropriées tout en les aidant à améliorer leur niveau général d'instruction le cas échéant. Parallèlement, il est

74-These lessons and more detail of the project were shared in workshop W1/6 at the second World Congress against CSEC.

important de faire comprendre aux jeunes les raisons pour lesquelles ils doivent résister à l'appel du salaire. La participation des adultes qui ont été victimes des exploiters et des trafiquants est particulièrement pertinente à ce niveau car la crédibilité des victimes est un gage de persuasion.

En Albanie, l'Agence suisse pour le développement et la coopération contribue à la formation professionnelle des enfants risquant d'être entraînés dans le trafic à des fins d'exploitation de leur travail et de prostitution. Cette initiative est fondée sur les réalités du marché du travail local et inclut des compétences exploitables comme la mécanique automobile et la menuiserie pour les garçons. Cette formation professionnelle fait partie d'un projet plus vaste regroupant plusieurs partenaires et ayant pour objectif de réduire la vulnérabilité des enfants albanais face au trafic à des fins d'exploitation en Grèce voisine et d'aider ceux qui ont été soustraits du trafic et réintégrés en Albanie.

Dans les pays du Mékong, le BIT-IPEC a apporté son soutien à des programmes de prévention à l'échelon communautaire. Ces programmes incluaient une formation professionnelle, l'acquisition de compétences pour se débrouiller dans la vie, l'octroi de crédits/subventions, la recherche d'emploi, le développement de petites entreprises, l'éducation non formelle et la sensibilisation des familles, des femmes et des enfants cibles. Des organisations et des groupes communautaires ont été sensibilisés et mobilisés en vue de participer activement à la planification et à la mise en œuvre de ces programmes.

Les mesures de prévention efficaces incluent des actions visant à persuader les enfants de rester à l'école et de résister aux pressions exercées par leur famille, les amis et les exploiters pour qu'ils intègrent le marché du travail ; il est aussi important d'apporter un soutien aux enfants victimes de trafic. La prévention peut prendre la forme de cours spéciaux donnés dans les écoles, d'une éducation alternative non formelle, voire de l'octroi de faibles subventions en espèces le cas échéant.

SOUTIEN DIRECT NOVATEUR

Dans le nord de la Thaïlande, une ONG de défense des femmes (Thai Women of Tomorrow, TWT) a lancé un programme en vue d'aider les petites villageoises à rester à l'école grâce à l'octroi de faibles subventions en espèces qu'elles peuvent utiliser pour couvrir leurs dépenses scolaires et pour résister aux pressions parentales en faveur de leur déscolarisation. Lorsqu'elles atteignent l'âge des premières pressions familiale et communautaire, les filles reçoivent une petite somme d'argent qui leur est remise au cours d'une cérémonie qui se déroule dans le village ; cet événement constitue un rite initiatique par lequel les fillettes, leurs parents et la communauté reconnaissent que la petite fille concernée est apte à subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille tout en continuant sa scolarité. Les fillettes bénéficient également d'une formation afin de leur permettre de gérer leur pécule.

A l'origine, le projet était financé par les circuits de financement traditionnels, puis TWT a tenté d'associer les milieux d'affaires à titre de membres bienfaiteurs; cette façon de procéder a permis aux acteurs économiques de mieux comprendre le droit des fillettes à être protégées. Une enveloppe portant le nom et l'adresse de l'entreprise bienfaitrice est remise à toutes les fillettes, qui sont également encouragées à rédiger des lettres de remerciements. Parfois, le parrainage se poursuit jusqu'à la fin des études universitaires.

La prévention par l'éducation

L'UNICEF a adopté une politique globale qui se résume par la formule : « Education à tous les niveaux » ; celle-ci réaffirme le rôle joué par l'éducation dans la préparation à la vie et au monde du travail, ainsi que dans le renforcement de la connaissance et de la sensibilisation. L'UNICEF met en oeuvre des programmes d'éducation dans 34 pays destinés aux enfants de tous âges, incluant notamment des activités de mise à niveau destinées au premier âge et des programmes d'amélioration de la qualité en vue de faire reculer le taux d'abandon scolaire⁷⁵.

Il faut également mettre sur pied des programmes d'éducation pour les adultes en vue de renforcer leurs connaissances et leur compréhension du problème. Au rang de ce type de programmes encore trop rares figurent ceux destinés aux adultes et aux clients des maisons de prostitution, qui portent sur les risques de MST, incluant le VIH/SIDA. Il est essentiel que les enfants victimes d'exploitation ou exposés à ce risque (enfants des rues par exemple) comprennent les dangers liés à la consommation d'alcool et de drogues. On a pu observer une certaine incompréhension à admettre que les enfants prostitués ou engagés dans des formes dangereuses d'exploitation ne pouvaient pas toujours être immédiatement soustraits à ces situations intolérables du fait des risques de représailles (menaces de mort notamment) auxquels sont exposés les enfants et les personnes leur portant secours. Ces enfants doivent néanmoins bénéficier d'un soutien afin qu'ils ne compromettent pas leur santé et qu'ils soient protégés contre les maladies infectieuses et la toxicomanie tout en améliorant leurs chances de réinsertion une fois interceptés.

A ce niveau, les ONG spécialisées dans la défense des prostitués adultes et des toxicomanes, et dans l'offre de soins médicaux aux groupes marginalisés, peuvent partager avec les organisations de défense des enfants leur précieuse expérience. De nouveaux partenariats pourraient être créés à ce stade.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE (SEMA PATTANA CHIVIT) DES FILLETES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENTRAÎNÉES PAR LA TROMPERIE DANS LA PROSTITUTION, THAÏLANDE

En 1994, une étude du ministère de l'Éducation a montré que dans les huit provinces du nord de la Thaïlande, 10 000 enfants sur les 70 000 qui avaient achevé la sixième année d'école, n'avaient pas poursuivi leur scolarité secondaire ; 50 pour cent d'entre eux étaient des filles. Près de 590 filles étaient sur le point d'être vendues à des rabatteurs et 240 s'apprêtaient à partir travailler dans les villes.

En réaction, le ministère de l'Éducation a créé le programme Sema Pattana Chivit en vue d'offrir aux fillettes les plus exposées des opportunités d'éducation pour qu'elles poursuivent leur scolarité avec le soutien financier du gouvernement. L'IPEC, l'UNICEF et d'autres agences internationales ont fourni un soutien technique additionnel. Au cours des cinq premières années (1994-1999), 37 395 élèves ont ainsi bénéficié du projet. Au cours de l'année 2001, le gouvernement a affecté 105 millions de bahts (2,5 millions de dollars des E-U) au projet en vue de venir en aide à 40 000 élèves à travers le pays.

Le programme offre des bourses et un logement aux filles à risque dans 15 pensionnats placés sous tutelle du ministère de l'Éducation et répartis sur le territoire national.

⁷⁵ Dans plusieurs évaluations rapides menées par le BIT-IPEC, les enfants ont déclaré qu'ils avaient abandonné l'école pour partir à la recherche d'un travail « parce que l'école ne leur apprenait pas grand chose ».

Des enseignants et des ONG ont participé à l'identification des enfants susceptibles de bénéficier des bourses et des programmes d'internat.

En vue de répondre aux besoins particuliers des filles à risque, il a fallu revoir le programme. L'objectif du ministère était de les doter des compétences adaptées au marché du travail dans leurs propres communautés ou dans d'autres provinces ; il incluait notamment des compétences exploitables sur le marché du travail dans les secteurs de l'artisanat, de la cuisine, de la fabrication de gâteaux, de l'informatique.

La réinsertion scolaire des filles a été très efficace. Après trois ans d'école, de nombreuses filles avaient adopté une attitude plus positive vis à vis de l'éducation et de leur activité future, réduisant par la même occasion le risque d'être exploitées.

Enseignements tirés du programme Sema Pattana Chivit :

- il s'agit d'une initiative gouvernementale qui, à ce titre, a toutes les chances d'être durable. Le budget alloué et le personnel affecté par les pouvoirs publics au programme témoignent du soutien apporté ;
- le soutien financier fondé sur l'attribution de bourses bénéficie directement aux filles à risque. D'autres formes de soutien leur sont également proposées (abri, conseils, emploi notamment) ;
- le programme a été conçu pour fonctionner au sein même du système éducatif et avec un soutien financier du gouvernement. Il est donc viable au delà de l'aide apportée par l'IPEC et d'autres organisations gouvernementales ;
- il permet d'entrer efficacement en contact avec les filles ;
- il répond aux besoins particuliers des filles à risque ;
- le programme considère les enseignants comme des acteurs clés de la mise en œuvre des activités. Ils connaissent parfaitement les problèmes que rencontrent les filles et leur famille et ils sont donc mieux à même d'identifier les filles à risque.

Autres enseignements utiles à l'élaboration des futures interventions:

- les mesures éducatives doivent s'accompagner d'actions visant à modifier le comportement des parents vis à vis de l'éducation ;
- il faut tenir compte des besoins socio-économiques vitaux des familles ;
- en se basant sur les antécédents socio-économiques des fillettes, le programme d'éducation devrait accorder la priorité à la formation professionnelle et qualifiante afin de leur permettre de décrocher un emploi générateur de revenus une fois achevée leur éducation et de donner une deuxième chance aux enfants travailleurs déscolarisés.

On a également pu observer une certaine réticence, ou plutôt un embarras, à travailler avec les exploiters d'enfants. Même si, dans certaines sociétés, un mouvement se dessine en faveur de leur criminalisation, une grande majorité d'hommes fréquente régulièrement les maisons de passe, risquant de la sorte d'avoir des relations sexuelles avec des mineurs. L'emprisonnement de tous ces clients est à la fois impossible et irréaliste. Il faut donc agir pour modifier les comportements. Les clients ignorant bien souvent l'exploitation dont ils se rendent complices, il faudrait les confronter aux conséquences de leurs agissements. Bien que pécher par ignorance ne saurait excuser l'infraction criminelle, on pourrait réduire la demande par un renforcement de la sensibilisation.

Au Brésil, la campagne «Brazil is watching you» a permis d'établir l'impossibilité à identifier et à mettre hors d'état de nuire tous les exploiters dans l'immédiat ; il vaut mieux privilégier une large diffusion de messages en vue de les sensibiliser (et d'alerter l'opinion publique) et de les informer que le pays ne saurait davantage tolérer de tels abus. La campagne a utilisé des techniques de masse pour faire passer le message : posters et panneaux d'affichage, tracts, spots publicitaires télé et radio, tee-shirts, messages graphiques explicites imprimés sur des tickets d'avion, dans des magazines et sur des auto-collants. Cette campagne s'adressait avant tout aux exploiters et aux clients potentiels et elle a également permis de criminaliser le comportement des exploiters aux yeux de l'opinion publique.

ECPAT Australie (désormais ChildWise) a mené des campagnes d'information similaires en Australie. Elles ciblaient les voyageurs susceptibles d'exploiter les enfants dans d'autres pays de la région ; leur demande d'enfants à des fins d'exploitation de leur travail et de prostitution contribue au trafic des enfants vers les centres touristiques et les grandes villes.

Interception, retrait et réinsertion des enfants victimes de trafic

L'efficacité de l'interception et de la libération peut contribuer à mettre un terme à l'exploitation des enfants victimes de traite. L'interception peut intervenir aux points de départ, de transit et de destination du trafic. Aux Philippines, l'IPEC a apporté son soutien à une ONG (Visayan Forum) qui met en oeuvre un programme en vue d'identifier et de recueillir les enfants non accompagnés qui arrivent au port de Manille, et de leur fournir des informations de base (sur le logement, les services disponibles, leurs droits notamment) en vue de réduire leur vulnérabilité ainsi qu'un accès aux services sociaux le cas échéant. L'identification des enfants à risque, leur interception et l'offre de services multisectoriels dans les principaux lieux de recrutement sont d'excellents moyens de protéger les enfants car il brise la chaîne du trafic. Ce modèle peut être reproduit et développé dans d'autres endroits jugés sensibles (aéroports, gares et stations de bus notamment).

Le projet Visayan Forum contient un autre volet tout aussi efficace qui offre des possibilités de développement et d'expansion ; cette ONG a noué des relations solides avec les capitaines et les équipages des bateaux utilisés pour le transport des enfants ainsi qu'avec les compagnies de navigation. Certains capitaines offrent un voyage de retour gratuit aux enfants qui n'ont pas été récupérés par des membres de leur famille censés les attendre en un lieu donné. Cette forme d'assistance directe interrompt le trafic et permet également de renforcer la coalition et la sensibilisation des intervenants directement impliqués dans le trafic d'enfants. Rien ne s'oppose à ce que cette approche soit étendue aux équipages des compagnies aériennes, aux chauffeurs de bus et de camion, au personnel hôtelier et autres qui, consciemment ou pas, entrent en contact avec des enfants victimes de trafic ou risquant d'être entraînés dans les maillons du trafic.

Les interventions du programme les plus délicates concernent la récupération et le traitement des enfants victimes de trafic, leur retour ou réintégration dans leur communauté d'origine et autre alternative appropriée. Les enfants victimes de trafic ont des besoins multiples et urgents : logement, services de base, soins médicaux, services d'orientation, aide au retour, conseils juridiques, protection contre des représailles et soutien en vue de se construire un avenir. Ces besoins intéressent le court, moyen et parfois long terme.

L'interception relève du strict domaine de l'application de la loi ; les exploiters ou les trafiquants d'enfants doivent être appréhendés et traduits devant la justice le cas échéant. Mais les services de police ne sont pas toujours en mesure d'aller au delà de leur rôle propre et d'apporter aux petites victimes le soutien immédiat dont elles ont urgemment besoin. Les enfants nécessitent souvent des services très spécifiques que peuvent leur apporter des équipes spécialisées de policiers, des ONG ou des services sociaux. Il faut surtout s'assurer que l'enfant n'encoure aucune poursuite judiciaire. Dans bien des cas, les enfants arrêtés pour exercice illégal d'une activité sont placés en détention alors que les exploiters jouissent d'une liberté sous caution, voire d'une libération.

De nombreuses ONG et agences intergouvernementales collaborent étroitement avec le gouvernement, les autorités municipales et de district en vue de favoriser l'adoption de dispositions évitant une nouvelle victimisation de l'enfant victime de trafic ou d'exploitation. Dans certains cas, les enfants sont remis à une ONG qui se charge de coordonner le « cas » et de consulter les partenaires susceptibles de fournir divers services à l'enfant.

Les enfants ne doivent pas être hébergés dans des lieux facilement identifiables afin d'éviter qu'ils ne deviennent la cible des employeurs, des agents, des souteneurs et des escrocs qui n'apprécient guère les intrusions dans leurs activités. Dans leur grande majorité, les refuges et les abris tentent de garder l'anonymat, mais la tâche n'est pas facile dans les petites collectivités. A Ioannina dans le nord de la Grèce, une ONG spécialisée dans la réadaptation des victimes de torture (Rehabilitation Centre for Torture Victims, RCTVI) a conclu un accord avec des hôteliers de la région afin ils s'engagent à réserver un certain nombre de chambres pour les femmes et les enfants victimes de trafic et de maltraitance. Les chambres anonymes procurent intimité et sécurité à leurs occupants, le temps d'organiser les autres services dont ils ont besoin.

World Vision International (WVI) a connu quelques succès dans les programmes de réadaptation mis en oeuvre au Cambodge. Le projet « Neavea Thmey » (« nouveau bateau » en khmer) a pour objectif d'offrir une nouvelle vie aux enfants. Au cours de sa première année d'existence, le centre Neavea Thmey est venu en aide à 248 filles âgées de 7 à 18 ans ; 126 d'entre elles ont réintégré leur famille, 42 vivent dans un habitat groupé et bénéficient d'un emploi, 37 sont restées au centre, 37 se sont enfuies et six sont décédées du SIDA.

L'objectif du centre est d'offrir aux filles un cadre protecteur et solidaire ainsi qu'une gamme complète de services : hébergement à long terme, soins médicaux, placement familial, réconciliation familiale, habitat groupé, soins psychologiques, éducation, formation professionnelle, activités récréatives et sportives. Le centre mène également une recherche sur les stratégies de prévention et la sensibilisation. WVI a tiré certains enseignements de sa collaboration avec Neavea Thmey : le choix du lieu d'implantation d'un tel centre est important car les filles doivent pouvoir accéder facilement aux services dont elles ont besoin (école et hôpital notamment) ; un suivi « avant-après » des filles est essentiel pour évaluer les progrès réalisés (ce suivi peut tout simplement prendre la forme d'une estimation par le personnel du comportement des filles et de son évolution au fil du temps) ; les besoins fondamentaux des filles vont bien au delà des services proposés ; elles ont besoin de protection et d'affection et ce dernier point est capital lorsqu'il y a risque de rejet des fillettes par leur communauté d'origine.

Au Cambodge également, l'IPEC a apporté son soutien à une ONG locale de Phnom Penh (AFESIP), qui a créé un centre doté de tous les services nécessaires pour répondre aux besoins des victimes de trafic. Il dispose d'une clinique, de deux spécialistes psychosociaux, de programmes d'éducation et de formation, et il offre nourriture et logement. A leur arrivée, toutes les filles bénéficient d'une aide d'urgence, puis dépendamment de chaque cas, diverses options à long terme sont envisagées. Les filles de plus de 15 ans reçoivent, au centre même, une formation professionnelle de base, des cours d'alphabétisation, une formation dispensant des compétences utiles tout au long de la vie et des soins médicaux. Lorsque c'est possible, les programmes de formation professionnelle sollicitent des employeurs potentiels afin d'augmenter les chances pour ces filles de décrocher un emploi. A leur départ du centre, l'AFESIP met en place un système de réintégration de groupe : celles qui travaillent dans un même secteur géographique cohabitent dans une maison louée près de leur lieu de travail. AFESIP leur offre une «trousse de départ» contenant les outils de base, paient les deux premiers mois de loyer et leur fournit des bicyclettes si besoin est. Pour les enfants plus jeunes, la réinsertion familiale reste cependant la meilleure des solutions. Les fillettes bénéficient également d'une formation et d'un soutien. Les travailleurs sociaux de l'AFESIP effectuent des visites de suivi qui font partie intégrante du processus de réinsertion. Les filles des régions rurales bénéficient d'une aide de départ afin de mettre sur pied des activités génératrices de revenus : élevage de cochons ou petite épicerie par exemple. Les familles bénéficient de conseils et d'un soutien. Un second centre disposant d'une ferme a également été créé dans une région rurale à l'intention des filles de moins de 15 ans qui ne sont pas en mesure de réintégrer leur famille. La ferme est à la fois un abri et un centre de formation professionnelle. Les filles reçoivent une formation axée sur le travail rural : tissage, élevage et agriculture. Ces activités permettent aux enfants d'apprendre un métier tout en générant des revenus durables pour le centre. En outre, les enfants fréquentent une école primaire toute proche.

Au Canada, Aide à l'enfance – Canada (Save the Children) a mis en œuvre un programme («Exit Routes») qui associe des adolescents au soutien apporté aux enfants soustraits de l'exploitation. Ce projet a notamment montré que la victoire sur la toxicomanie renforçait les chances des enfants et des adolescents d'échapper à l'exploitation. Dans leur grande majorité, les enfants victimes de trafic ou d'exploitation sexuelle deviennent dépendants aux substances qu'ils sont forcés d'absorber pour prix de leur docilité, et c'est souvent cette dépendance chimique qui les contraint à recroiser le chemin de leurs exploiters⁷⁶.

L'OIM fournit (de par son mandat) une assistance aux enfants victimes de trafic une fois qu'ils ont traversé les frontières. L'organisation facilite le retour et la réintégration volontaires, en offrant notamment une formation professionnelle et une initiation au micro-commerce. Elle gère un fonds mondial d'assistance (Global Assistance Fund) bénéficiant du soutien des Etats-Unis, qui met des fonds d'urgence à disposition des victimes vivant dans des régions ne bénéficiant d'aucun programme national de l'OIM. Les bénéficiaires du fonds remplissent un questionnaire anonyme qui permet de définir les grandes lignes du trafic et d'alimenter une base de données qui donne ensuite une image globale du fléau⁷⁷.

La réunification familiale est également importante. Bien qu'il ne soit pas toujours possible de réinsérer un enfant dans sa famille d'origine par crainte d'un rejet ou d'une récurrence, la réintégration dans la communauté d'origine reste la meilleure solution pour de

76- Le projet Exit Routes constitue la base de l'atelier W1/5 du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (17 décembre 2001). Le rapport complet du projet est disponible dans : *Exit Routes : Enabling commercially exploited youth in Canada to exit the sex trade*, (Canada, Save the Children Canada, 2001).

77- La base de données de l'OIM sur le trafic est dans une phase pilote actuellement et elle n'est pas accessible de l'extérieur.

nombreux enfants victimes de trafic. En Angola, le ministère de la Réinsertion sociale (MINARS) collabore avec l'UNICEF et des ONG en vue d'apporter aux enfants soustraits du trafic une aide médicale et un logement, et de favoriser la réunification familiale.

PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES ENFANTS

Depuis 1999, le BIT-IPEC a financé les activités menées par une ONG colombienne (Fundación Renacer). Lorsqu'elle s'est lancée dans la lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants en 1994, cette ONG avait décidé de s'attaquer en premier lieu au renforcement de la sensibilisation et à la collecte d'informations. La première phase a donc consisté à développer des méthodologies afin de réaliser des études préliminaires dans différentes villes du pays, puis de mettre sur pied des ateliers multidisciplinaires pour définir les réponses et développer des modèles d'action.

Ce travail préparatoire a permis la création d'un « centre d'observation » à Bogota chargé de dispenser des soins médicaux et une aide psychologique et juridique à un petit groupe d'enfants et d'adolescents. En 1995, il est clairement apparu que les enfants avaient besoin d'un soutien à long terme et qu'ils devaient être coupés du milieu urbain ; un centre résidentiel a donc été créé. En 1998, de nouveaux centres ont été ouverts à Carthagène et Barranquilla ; leur objectif était de donner un toit aux enfants afin qu'ils développent un sentiment d'appartenance.

Mais les services à long terme, voire permanents, sont coûteux. Afin d'asseoir l'autodurabilité de son travail, Fundación Renacer a entrepris d'ouvrir des restaurants dans lesquels les enfants pourraient travailler. Ils acquièrent de la sorte des compétences, contribuent à leur entretien et garantissent des rentrées d'argent au projet (bien que le projet ne soit toujours pas autosuffisant).

L'expérience de cette ONG a permis de tirer certains enseignements quant aux difficultés à soutenir sur le long terme les enfants victimes de trafic et d'exploitation :

- la formation qualifiante offerte aux enfants n'a pas été suffisamment longue pour leur permettre d'acquérir des compétences exploitables sur le marché du travail ; de plus, l'informatique a tendance à remplacer des activités plus traditionnelles comme la coiffure et la couture ;
- la formation professionnelle dispensée par l'intermédiaire des restaurants a été plus efficace, et il faudrait répéter l'opération avec des micro-entreprises en vue de les aider à devenir autoperennes ;
- un réseau de jeunes animateurs a été créé ; il a favorisé le développement d'une stratégie de soins préventifs ;
- les jeunes qui ont bénéficié du « processus de réinsertion » ont été associés au programme ; ils ont participé aux activités de sensibilisation aux services et informé puis incité d'autres enfants victimes d'exploitation à se rendre dans le centre afin d'entamer le processus de réinsertion ;
- le programme a aidé la majorité des enfants à se réinsérer dans le système éducatif ou à achever l'enseignement primaire ;
- les accords conclus avec les centres médicaux de différentes villes ont permis au programme d'offrir un suivi personnalisé, des soins gynécologiques, un traitement des MST et une prévention spécifique, une éducation sexuelle et des programmes axés sur les grossesses précoces ;

- les activités génératrices de revenus, exercées notamment dans les restaurants, ont permis aux adolescents participant au programme de s'assurer un revenu durable ;
- la formation qualifiante a bénéficié du soutien de plus de 40 institutions et entreprises et elle a donc permis d'élargir les partenariats avec le secteur privé, et donc de renforcer les opportunités pour les jeunes.

Renforcement de la participation et du soutien

Il est désormais établi que l'élimination du trafic ne saurait être du seul ressort des gouvernements et des agences de défense des droits des enfants ; elle exige également la participation de différents groupes. Il faut donc exploiter les compétences à disposition et solliciter le plus grand nombre d'organisations possible afin de tirer parti de leurs expériences propres en vue de développer des activités novatrices ciblées. Il faut dépasser les partenariats traditionnels et trouver de nouvelles façons de collaborer au-delà des divergences d'approches et de méthodes.

Les femmes ayant travaillé ou travaillant dans la prostitution sont bien placées pour connaître les besoins des enfants soustraits au commerce du sexe. Au Brésil, les prostituées adultes ont participé à des projets visant à renforcer la sensibilisation des jeunes filles travaillant dans les stations touristiques sur les risques qu'elles encourent. Aux Philippines, des gérants de maisons closes ont souhaité s'associer à la lutte contre la prostitution infantile, dont ils pensent qu'elle constitue une menace pour la prostitution des adultes⁷⁸.

Au Nicaragua, l'Asociación Mary Berredá a utilisé un concept de «réseau social» pour collaborer avec des groupes de personnes méthodiquement ciblés travaillant au contact d'adolescents vivant dans les principales régions de recrutement. Ces groupes incluent notamment des femmes qui vendent leurs produits dans les gares routières locales et qui, à ce titre, peuvent observer les faits et gestes des voyageurs et repérer les contacts qu'il nouent. Ces femmes estiment que le travail de sensibilisation accompli dans le cadre de cette association leur a permis de se responsabiliser et d'être attentives à leur environnement en vue de signaler d'éventuels cas d'exploitation.

Au rang des autres groupes de travailleurs bien placés pour localiser les enfants à risque figurent les employés des entreprises de transport (chauffeurs de bus, équipage de bateau, personnel ferroviaire, membres des compagnies aériennes), le personnel de terrain (dans les gares routières et ferroviaires, aéroports et ports) et les travailleurs des secteurs liés au voyage (hôtels, restaurants, monde du spectacle, agences de voyage)⁷⁹. Nombre d'entre eux adhérant à des associations professionnelles ou des syndicats, on pourrait créer des partenariats avec ces derniers et d'autres groupes liés au monde du travail, en vue d'entrer en contact avec ces travailleurs.

CRÉATION DE NOUVEAUX PARTENARIATS AUX PHILIPPINES ET AU BRÉSIL

Le BIT-IPEC a enregistré des résultats positifs dans la collaboration menée avec des syndicats dans le cadre de projets de lutte contre les pires formes de travail des enfants, incluant leur exploitation sexuelle à des fins commerciales et le trafic. Aux Philippines, le Syndicat national des travailleurs de l'hôtellerie-restauration et des secteurs connexes (NUWHRAIN) a mis en oeuvre un projet axé sur la recherche, la formation et la sensibilisation

78- Pour de plus amples informations sur le sujet ainsi que sur le projet Asociación Mary Berredá, voir : *Going where the children are : An evaluation of ILO-IPEC programmes in trafficking and sexual exploitation of children in Thailand, Philippines, Colombia, Costa Rica and Nicaragua*, (Genève, BIT-IPEC, juin 2001).

79- Plusieurs exemples de projets spécifiques bénéficiant du soutien du BIT-IPEC sont inclus dans *Going where the children are, op. cit.*

en s'appuyant sur son expérience personnelle et en s'intéressant à des secteurs négligés par les projets traditionnels centrés sur les enfants.

NUWHRAIN a mené des entretiens approfondis auprès de 500 enfants de la région de Manille engagés dans des formes de travail illégales inaccessibles pour de nombreux chercheurs. Les enfants ont été encouragés, sous couvert de l'anonymat et d'une absence de représailles, à fournir des informations qui ont ensuite servi à dresser le profil socio-démographique de chaque enfant incluant la durée du travail, ses expériences, ses ambitions et autres. NUWHRAIN a ainsi pu dresser une image complète de la situation des enfants actifs (région d'origine, motivations de leur entrée sur le marché du travail, risques encourus et conséquences). Cinquante études de cas ont été préparées à des fins de formation et de sensibilisation dans le cadre de cours donnés aux travailleurs par les dirigeants syndicaux de NUWHRAIN. Le matériel de lutte contre l'exploitation des enfants dans l'industrie touristique (At Your Service : Combating child labour in the tourism industry) a également servi de référence à la sensibilisation des fonctionnaires lors des négociations collectives menées avec les employeurs et à la mobilisation des travailleurs de l'industrie du tourisme.

Le projet de NUWHRAIN permet de dégager certains enseignements positifs :

- l'approche de NUWHRAIN a permis d'accéder aux sources d'informations et d'entrer en contact avec les groupes d'utilisateurs des informations auxquels les agences traditionnelles de défense des enfants n'ont sans doute pas accès ;
- étant une organisation «de l'intérieur», NUWHRAIN dispose de la crédibilité nécessaire pour travailler à la fois avec les enfants et les travailleurs adultes tout en maintenant des contacts traditionnels avec le gouvernement, les secteurs de l'emploi et les mécanismes du marché du travail, qui lui confèrent fiabilité et influence ;
- en tant que syndicat national doté d'une structure professionnelle, NUWHRAIN a réussi à mener une recherche de haute qualité dont l'utilité a dépassé le cadre du projet ;
- la recherche menée par NUWHRAIN a jeté les bases de la mobilisation de ses membres en vue d'identifier et de soustraire les enfants des formes dangereuses de travail, et d'influencer la demande de main-d'œuvre infantine.

L'évaluation du projet a permis de dégager un certain nombre de problèmes à prendre en compte à l'avenir :

- il faudrait adapter le travail de NUWHRAIN aux établissements touristiques haut de gamme en vue de prendre en compte la face «la plus cachée» de l'industrie touristique, par exemple en mobilisant ces établissements afin qu'ils agissent sur les secteurs avec lesquels ils sont en contact (par exemple les hôtels de luxe pourraient collaborer avec des compagnies de taxi et autres pourvoyeurs de services) ;
- les syndicats, les associations professionnelles et les organisations d'employeurs peuvent avoir accès à des groupes de la société difficilement joignables par ailleurs et ces groupes devraient être considérés comme des «communautés» de façon à que d'autres programmes à visée communautaire puissent être adaptés et utilisés par des acteurs tels que NUWHRAIN.

Au Brésil, les organisations d'employeurs ont favorablement réagi à l'appel en faveur d'une participation du secteur privé à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. La Confédération nationale de l'industrie (CNI) a mis sur pied un

programme de prévention et de réadaptation à l'intention des enfants engagés dans la prostitution, celui-ci proposait une formation professionnelle et un enseignement aux adultes et à leur famille.

Le programme a été mis en œuvre par des filiales régionales de la CNI en collaboration avec deux ONG locales. Ces dernières se sont chargées de l'éducation, des soins médicaux, de l'assistance sociale et des activités de loisirs tandis que les organisations d'employeurs ont assumé les cours de formation professionnelle en tenant compte des besoins particuliers du groupe cible et des réalités du marché. Les cours offerts portaient sur la fabrication de gâteaux, la couture industrielle et la sérigraphie.

Près de 300 enfants ont bénéficié du programme. La moitié d'entre eux ont intégré le système scolaire et 50 pour cent des bénéficiaires de la formation ont pu trouver en emploi. Les cours de pâtisserie et de couture ont en fin de compte prouvé leur durabilité grâce aux accords commerciaux conclus à l'échelon local avec les commerçants.

L'expérience a permis de tirer une série d'enseignements et de bonnes pratiques:

- les organisations professionnelles et les ONG peuvent collaborer de façon complémentaire en s'appuyant sur l'expérience, les compétences et les capacités de chacun ;
- les organisations d'employeurs ont fait preuve d'une certaine flexibilité pour adapter leur matériel de formation aux besoins des enfants et de leur famille tout en maintenant des normes élevées. Leur connaissance des opportunités du marché a permis d'offrir aux enfants une formation qualifiante très prometteuse quant aux opportunités d'emploi futur ;
- la combinaison formation qualifiante-éducation améliore le niveau général d'instruction des enfants.

L'application de la législation et le pouvoir judiciaire

Deux autres secteurs sont importants en matière de lutte contre le trafic d'enfants et d'aide aux enfants victimes de trafic, à savoir l'application de la loi et le système judiciaire. Au Cambodge par exemple, l'UNICEF a connu quelques expériences intéressantes en ce qui concerne la collaboration avec les services de police et les avocats. Grâce au soutien de l'UNICEF, l'Association professionnelle des avocats du Cambodge (Bar Association) a nommé un conseiller technique chargé de former les avocats afin qu'ils assurent la défense des enfants victimes d'exploitation sexuelle et de trafic, et des enfants en conflit avec la loi. Au cours des premières phases du projet (qui a démarré au milieu de l'année 2000), deux avocats ont bénéficié d'un soutien en vue de défendre gratuitement les enfants de milieux défavorisés. Le projet a donné lieu à la rédaction d'une brochure en vue d'informer les ONG sur les services offerts et il prévoyait la rédaction d'un bulletin professionnel pour les avocats censé décrire les cas défendus par l'Association.

Outre ce service direct, le projet a également pour objectif de renforcer la sensibilisation aux besoins des enfants en matière de justice. L'idée d'une représentation des victimes dans les affaires criminelles est un concept nouveau au Cambodge et les avocats considèrent que leur rôle vise d'abord à garantir un jugement équitable aux accusés plutôt qu'à défendre les intérêts des victimes. D'autre part, les cas de violences sexuelles, de viols ou d'outrages à la pudeur ne sont pas portés devant les tribunaux et se règlent en général à l'amiable par un accord financier conclu entre la victime (ou sa famille dans le cas d'un enfant) et l'accusé,

la police servant d'intermédiaire. L'impact de ce modeste programme va bien au-delà d'un simple soutien aux enfants puisque le projet tente de réformer le système lui-même.

Le Cambodge parvient aux mêmes conclusions avec un projet de formation destiné aux services de police mené par le ministère de l'Intérieur avec le soutien technique et financier de l'OIM, Save the Children-Norvège, le Bureau cambodgien du Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'UNICEF et World Vision. Le projet a pour objectif de renforcer la capacité des policiers, des avocats et des magistrats d'instruire les cas d'exploitation sexuelle d'enfants, de libérer les enfants victimes et de les orienter vers les services appropriés, d'arrêter les coupables et d'engager des poursuites.

Le conseiller technique du projet est un fonctionnaire de police expatrié. Avec l'aide de deux consultants à court terme, il a élaboré différents types de matériel : procédures policières, manuel de l'enquêteur, manuel du formateur, vidéos de formation interactives, vidéos de sensibilisation. Cinq formateurs ministériels, une équipe de quatre membres chargés de la coordination des enquêtes, 16 inspecteurs de la police de Phnom Penh et deux avocats ont participé à une formation initiale et ils reçoivent actuellement une formation sur le terrain. En vue de garantir l'adhésion au projet des fonctionnaires de haut niveau, un séminaire national à l'intention des 44 commissaires de police provinciaux/municipaux et des commissaires de police adjoints, et un atelier de formation destiné aux 28 commissaires adjoints en charge de la police criminelle nationale, ont été organisés à Phnom Penh.

L'équipe de formateurs ministériels a appris à donner des formations d'une semaine dans les provinces et les municipalités à l'intention des fonctionnaires de police de niveau intermédiaire. Les stagiaires ont été sensibilisés à la législation et aux procédures judiciaires, aux techniques d'investigation de base, à la recherche de preuves et à la préparation des dossiers de justice, aux aspects psychosociaux et à la coopération avec d'autres agences, incluant les services sociaux offerts par les pouvoirs publics et des ONG. Après la première session de formation, les services de police sont censés mettre en pratique les enseignements qui serviront de base à la formation plus approfondie dispensée dans le cadre de la deuxième séance de formation prévue plusieurs mois plus tard. Les avocats et les procureurs reçoivent une formation distincte axée sur l'exploitation sexuelle des enfants et les enfants en conflit avec la loi.

En Europe, ECPAT a créé un groupe spécialisé sur l'application de la loi qui concentre son activité sur des questions liées à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, incluant le trafic. Ce groupe a préparé une série d'études de cas sur l'application de la juridiction extraterritoriale qui est un instrument essentiel de lutte contre le trafic transfrontalier (les dispositions relatives à l'extraterritorialité permettent à un pays de poursuivre les ressortissants qui commettent des infractions sur son territoire jusque dans son pays d'origine). Le groupe est, entre autres, arrivé à la conclusion que les ONG et les agences de défense des enfants ont un rôle à jouer en vue de sensibiliser les magistrats et le personnel chargé de veiller au respect de la législation à des questions intéressantes notamment le trafic et les droits des enfants en général, et de promouvoir l'adoption de procédures favorables à l'enfant dans la législation. Ceci revêt une importance particulière attendu que de nombreux cas portés devant les tribunaux restent sans suite car la recherche de preuves auprès des enfants et des adolescents n'a pas été menée de façon adéquate et qu'elle n'est pas fiable ; les enfants victimes de trafic ou d'exploitation sortent également très traumatisés et fragilisés de leur expérience et il faut éviter une nouvelle victimisation⁸⁰.

80- Le travail du groupe sur l'application du droit d'ECPAT Europe a été présenté lors de l'atelier W2/16 du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

Collaboration avec les médias

Les médias sont également un vecteur essentiel du renforcement de la sensibilisation au trafic, à l'exploitation et aux problèmes spécifiques aux enfants en général. Au cours des dernières années, plusieurs projets importants ont fait appel à des journalistes qui sont désormais considérés comme des partenaires essentiels des efforts visant à protéger les enfants et à lutter contre le trafic. L'objectif de cette collaboration était de tirer profit de l'immense pouvoir des médias pour informer et alerter l'opinion publique (dont les victimes potentielles) des dangers, des problèmes et des sanctions plutôt que de considérer les médias comme des prestataires de services accédant volontiers aux sollicitations de reportages.

La Fédération internationale des journalistes (FIJ) notamment a abattu un travail considérable dans la promotion des questions spécifiques aux enfants. Cette association professionnelle, représentative des journalistes du monde entier grâce à ses multiples filiales, a tenu compte dans ses activités du rôle et de la responsabilité des médias face aux problèmes liés à l'exploitation des enfants. En 1997 par exemple, la FIJ a mené une enquête sur les codes de conduite et l'éthique régissant le travail journalistique à travers le monde et elle collabore avec certains membres à la rédaction d'un projet de code d'éthique sur les questions intéressant la protection des enfants⁸¹. Les actions de la FIJ sont importantes parce qu'elles touchent une majorité de journalistes mais également parce que les recommandations émises sont perçues comme émanant directement des professionnels de la presse.

PRISE EN COMPTE DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES D'AUTRES PROTAGONISTES

Dans certains pays, les journalistes ont mis sur pied des ONG en vue d'agir au nom des enfants. Au Brésil, un groupe de journalistes professionnels a créé l'Agence de nouvelles pour les droits de l'enfance (Children's Rights News Service, ANDI) ; par l'intermédiaire de cette agence, ils peuvent, avec l'aide des jeunes, conter les difficiles parcours d'enfants et sensibiliser d'autres enfants. Au Royaume Uni, l'ONG PressWise a commencé par apporter son aide aux personnes ayant des griefs contre la presse et à développer une politique d'éthique médiatique. En 1999, le bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe centrale et orientale, la CEI et les Etats baltes a collaboré avec PressWise à la production d'un guide de poche (The media and children's rights : a practical introduction for media professionals) en vue d'aider les journalistes en exercice à garantir la protection des enfants (par exemple en n'identifiant pas les enfants victimes d'exploitation pour éviter les représailles) et en abordant les sujets sous un angle favorable aux enfants (par exemple en considérant l'impact éventuel que l'annonce du budget peut avoir sur les enfants).

Dans le cadre du projet, PressWise a également mis sur pied une série d'ateliers de formation dans des pays d'Europe de l'Est avec le concours de l'UNICEF. Les journalistes ont ainsi pu bénéficier d'une formation axée sur la prise en compte des droits des enfants dans leurs activités au quotidien. Les formateurs de PressWise sont eux-mêmes journalistes, en activité ou non, et ils sont mieux à même de connaître et comprendre le travail des journalistes et les pressions qu'ils subissent de la part de leurs patrons, des annonceurs publicitaires, des dirigeants politiques et autres intervenants qui, pleinement conscients du pouvoir de la presse, souhaitent en tirer parti.

Au fur et à mesure du développement des ateliers, les formateurs de PressWise ont inclus dans leurs programmes des visites sur sites: salles de presse, stations de radio et de télévision et

81- Lors du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (19 décembre 2001), l'atelier W3/1 a permis un partage des enseignements tirés de l'expérience d'ECPAT International fondée sur une participation des pairs.

clubs de presse ; l'objectif est de mieux cerner les conditions de travail des journalistes, de resserrer les liens avec les journalistes souhaitant renforcer leurs compétences et d'établir des listes de journalistes favorables aux enfants.

Les ateliers ont permis de dégager les enseignements suivants :

- les projets organisés par les spécialistes des médias ont plus de chances d'être pris au sérieux par les autres travailleurs des médias et donc d'avoir un impact et d'être durables ;
- la connaissance des conditions dans lesquelles travaillent les journalistes (pressions exercées par leurs organisations, délais et codes d'éthique) est essentielle au ciblage et à la planification efficaces des projets ;
- le suivi est important car par nature les nouvelles évoluent constamment et les journalistes doivent quotidiennement sauter d'un sujet à l'autre.

Mobilisation et participation de la communauté

Il est essentiel d'encourager la communauté à s'impliquer dans la prévention pour réduire la vulnérabilité des enfants face au trafic et à l'exploitation. Différentes méthodologies de mobilisation de la communauté ont été élaborées et testées avec succès. Plusieurs d'entre elles sont décrites ci-après, mais ces exemples ne sont pas exhaustifs.

La société philippine est organisée en barangays, qui sont des structures politiques villageoises dotées de pouvoirs décentralisés accrus en matière de protection sociale ; ces structures ont notamment permis de renforcer efficacement la mobilisation de la communauté au profit des enfants. Certaines structures sont dotées de conseils pour la protection des enfants. Bien que de conception récente, ce modèle contient certaines composantes efficaces et d'autres qui sont potentiellement prometteuses.

Au rang de ces activités figurent la planification micro-économique, la création d'équipes de surveillance du voisinage censées détecter des cas de maltraitance des enfants et de les rapporter ou d'intervenir selon la gravité du cas, la création d'équipes de travail multisectorielles répondant aux cas urgents et, parfois, la mise sur pied de permanences téléphoniques chargées de recueillir les dénonciations de cas de trafic et d'exploitation.

Le BIT-IPEC a apporté son soutien à plusieurs programmes d'action axés sur les barangays ; ils encourageaient la collaboration entre ces structures et des ONG dans le cadre de diverses activités. Mais surtout, ils ont permis de renforcer les partenariats à l'échelon de la communauté et favorisé la responsabilisation, la sensibilisation et le renforcement de la capacité des acteurs à l'échelle locale.

ADNET, qui est également une ONG partenaire du BIT-IPEC, a mené des projets spécifiques analogues dans les barangays de la ville de Caloocan aux Philippines, axés sur la formation des volontaires de proximité (enseignants, personnel de santé et fonctionnaires de la communauté). Depuis 1996, plus de la moitié des 188 barangays de Caloocan a participé à ces projets. Chaque groupe de trois travailleurs volontaires signe un protocole d'accord avec ADNET par lequel les travailleurs s'engagent à organiser au minimum trois séances de sensibilisation dans leur propre barangay ; l'effet multiplicateur des projets est important. ADNET rapporte que cette façon de procéder a eu pour effet d'augmenter le nombre de dénonciations de sévices sexuels imposés aux enfants ; le résultat est positif au vu de la nature cachée du problème qui pousse de nombreux enfants vers le trafic, comme le montre la recherche.

TRAVAILLER AU CŒUR MÊME DE LA COMMUNAUTÉ

Dans le nord de la Thaïlande, le BIT-IPEC a apporté son soutien à un projet d'une ONG thaïlandaise (TWT) visant à créer un corps de volontaires regroupant des enseignants, en poste ou non, chargés de rassembler des informations sur les dangers du travail des enfants, de la prostitution et sur les réalités qui attendent les jeunes engagés dans ces formes d'activités. Ces volontaires connaissent les villages, sont formés par TWT et ils sont très motivés. Leur détermination encourage d'autres personnes à s'engager, incluant de jeunes enseignants et des membres des groupes de jeunes dont la participation est essentielle à la crédibilité du projet.

Une évaluation externe du programme TWT menée en 2000 a conclu que le modèle fondé sur un recrutement, au niveau de la communauté, de volontaires déterminés et spécifiquement formés, la diffusion de messages et la sensibilisation, l'offre de matériel informatif et d'un soutien technique minimal mais constant, peut être reproduit dans d'autres contextes et développé plus avant.⁸²

L'évaluation a débouché sur plusieurs propositions :

- la définition de la communauté pourrait être élargie pour inclure les ouvriers, les groupes de jeunes, les associations professionnelles, les écoles, le monde des affaires dans son ensemble (hôtels, compagnies aériennes, associations d'agents de voyage) ; chaque catégorie peut être considérée comme une « communauté » et dans chacune d'entre elles, des équipes de volontaires peuvent être mises sur pied en vue de diffuser les informations, d'influencer l'opinion des pairs et de contrôler la situation des enfants ;
- les équipes ont besoin de matériel qui doivent être régulièrement mis à jour. Ainsi, au départ, l'équipe TWT disposait d'une série de vidéos spécifiquement préparées pour le projet mais l'arrivée de la télévision par satellite dans les villages les a rendues obsolètes et sans grand intérêt. D'autres partenaires, incluant les médias, pourraient être sollicités à ce niveau. En outre, on pourrait associer au projet des personnalités plus représentatives aux yeux des enfants et des adolescents (musiciens, vedettes de télé, sportifs, personnages de fiction issus de la bande dessinée, de la littérature ou des jeux vidéo) ; ils peuvent être des membres particulièrement influents de l'équipe ;
- les groupes de volontaires pourraient bénéficier d'incitations qui serviraient à reconnaître la qualité du travail accompli et à renforcer leur motivation ; cette façon de procéder pourrait également être l'occasion de mener des activités de sensibilisation. Dans les pays et les communautés où la distribution de « récompenses » est un gage de bons résultats ou de détermination accrue, ces incitations permettent de stimuler leur détermination. Le parrainage des récompenses encouragerait la participation des entreprises locales au projet ;
- les enfants et les adolescents pourraient participer aux équipes de volontaires, notamment dans les régions où l'influence des pairs est un facteur décisif du recrutement d'enfants à des fins d'exploitation et de trafic. Ils peuvent travailler dans la communauté en général mais également dans les écoles, les clubs, les associations sportives et autres lieux de rassemblement des jeunes ;
- certains membres de l'équipe dotés de compétences particulières pourraient être efficaces dans certaines régions à haut risque, comme celles connaissant une forte incidence de dysfonctionnements familiaux, pour lesquelles le jeu, la toxicomanie ou

82- BIT-IPEC: *Going where the children are*, cit., p. 38-39.

l'activité criminelle sont des facteurs favorisant l'engagement des enfants dans des activités rémunératrices ;

- en vue d'appuyer les équipes de volontaires et de leur fournir des informations régulières, on pourrait mettre sur pied un point focal d'étude et de réflexion, et créer un réseau reliant des centres de ressources modestes. Le projet TWT est doté d'un petit centre d'information financé par le BIT-IPEC qui a prouvé son efficacité; il est certes modeste mais suffisant, contient des informations pertinentes et propose du matériel informatique et un accès à l'internet.

En Albanie, une ONG locale (Ndihme per Femjet, NPF) bénéficiant du soutien de l'UNICEF, maintient des contacts quotidiens avec les familles et les communautés dans quatre régions importantes alimentant le trafic d'enfants. Les travailleurs sociaux, les travailleurs locaux et le personnel scolaire participent à l'identification et au signalement des enfants vulnérables, majoritairement issus de familles extrêmement pauvres ou des populations minoritaires roms.

La protection de ces enfants passe notamment par une amélioration de leur éducation et l'offre d'opportunités économiques lorsqu'ils sont en mesure de travailler ; le programme de protection travaille donc étroitement avec les écoles. Des cours de mise à niveau sont offerts aux enfants à haut risque afin qu'ils ne soient pas tentés d'abandonner l'école, ainsi qu'aux enfants déscolarisés. Dès qu'ils sont prêts, ils peuvent intégrer le système d'éducation formel. Ces classes sont également fréquentées par des enfants libérés de d'exploitation ou par des enfants réintégrés dans leur communauté d'origine et nécessitant un soutien pour ne pas récidiver. Au cours de la première année, le projet a ciblé 400 enfants dans quatre grandes villes. Chaque enfant bénéficiait d'un plan de travail individuel en vue de satisfaire ses besoins particuliers.

- le projet en est encore à ses débuts, mais on dispose déjà d'informations sur les résultats positifs obtenus qui permettent de tirer certains enseignements ;
- la collaboration avec les partenaires locaux permet de maintenir un contact quotidien avec les familles et les communautés ; elle renforce la participation tout en permettant un suivi plus précis des enfants à risque ou réintégrés ;
- la participation de différents groupes de personnel d'encadrement (enseignants, travailleurs sociaux et travailleurs communautaires) permet de confronter les points de vue sur les enfants vulnérables et donc d'identifier plus rapidement et plus précisément les enfants les plus exposés ;
- les différentes personnes oeuvrant à la défense de la cause des enfants vivant au sein même de la communauté, elles peuvent suivre les enfants qui réintègrent le système scolaire formel ; au cours de la première année, tous les enfants ayant bénéficié des cours de mise à niveau ont réintégré avec succès le système scolaire formel ;
- le regroupement des activités de prévention, interception et réintégration au sein d'une entité informelle réunissant des organisations locales, des ONG internationales et une agence multilatérale permet de renforcer la coordination et l'efficacité, les compétences de chaque partenaire pouvant être exploitées de différentes façons.

Une ONG basée aux Etats-Unis (Free A Child) fonctionne sur ce modèle de participation communautaire ; elle collabore avec une organisation partenaire du Népal à un projet appelé Putali Yojana (Projet papillon). Des équipes d'animation se déplacent de village en village en vue de sensibiliser la population au trafic et à la prostitution des enfants. Elles organisent des

discussions de groupe, des ateliers et des entretiens individuels, et identifient et soutiennent les filles soustraites à la prostitution qui souhaitent faire part de leur expérience à la communauté.

Face à des populations illettrées, les équipes utilisent le théâtre de rue et la vidéo pour faire passer les messages. Les pièces de théâtre recensent les subterfuges auxquels recourent les rabatteurs pour persuader les familles de laisser partir leurs enfants. Ils évoquent la triste réalité des maisons de passe et fournissent des informations sur le VIH/SIDA. En s'inspirant de leurs propres expériences, les villageois sont encouragés à composer des pièces de théâtre, des chansons et des danses qu'ils peuvent ensuite montrer en spectacle.

Participation des enfants et des adolescents

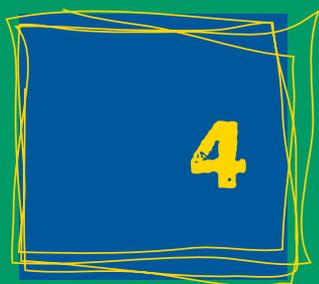
La participation effective des enfants et des adolescents est une composante très intéressante des programmes. Bien qu'au cours des dernières années, cette notion ait été un sujet récurrent des discussions, des plans d'action, des cadres et des instruments liés au trafic et à l'exploitation, il s'est avéré difficile de la traduire dans les faits et elle n'a pas répondu aux attentes. En réalité, les travailleurs adultes responsables de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de lutte contre le trafic et l'exploitation, ont beaucoup de mal à collaborer avec les jeunes de manière approfondie ou de façon à refléter leur réel désir d'accorder aux enfants à la fois un pouvoir décisionnel et un rôle actif.

Certaines avancées ont été enregistrées dans le domaine des médias. Dans plusieurs pays, des adolescents ont de leur propre initiative lancé une activité en vue de renforcer la sensibilisation d'autres jeunes par la diffusion de messages sur les dangers encourus. Les jeunes ont créé des journaux, des programmes de radio, des sites sur le Web et des activités récréatives traditionnelles (notamment théâtre et chansons) pour la jeunesse en vue de favoriser un échange d'informations et de confronter les points de vue sur les problèmes qui les affectent. Aux Philippines, *Tingog sa Kabataan* (La voix des enfants) est une série radiophonique peu coûteuse produite par des jeunes en vue de renforcer la sensibilisation aux droits qu'ont les enfants d'être protégés.

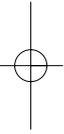
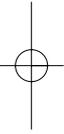
L'ONG *Save the Children* a lancé des projets pilotes en vue d'associer les enfants à des activités de recherche menées sur la frontière entre la Chine, le Myanmar et la Thaïlande. A l'échelon international, le réseau de jeunes mis sur pied par ECPAT a mobilisé les enfants et les adolescents de diverses régions pour qu'ils se posent en défenseurs, agents d'exécution et travailleurs de proximité sur des questions directement liées à l'exploitation et au trafic. ECPAT International s'est surtout employé à entrer en contact avec des jeunes libérés du trafic et de la prostitution et qui sont devenus d'ardents opposants oeuvrant à l'éradication de la prostitution infantile. Les projets incluent la mise sur pied d'équipes consultatives de pairs susceptibles d'intervenir rapidement auprès d'enfants à risque et travaillant de concert avec les services de police en vue de garantir la célérité de la réaction. Ces équipes ont tiré diverses conclusions importantes en matière de services consultatifs par les pairs, dont la nécessité d'assurer la protection des conseillers eux-mêmes face à des situations dangereuses et potentiellement traumatiques, et le fait que la formation des conseillers pairs devrait inclure des compétences techniques susceptibles d'être davantage exploitées et qui, en conséquence, renforceraient les opportunités d'emploi futur des conseillers dans d'autres secteurs⁸³.

ECPAT étudie un projet pilote fondé sur la participation des pairs et destiné au Mozambique, au Zimbabwe et à l'Afrique du Sud ; ce projet formera de jeunes animateurs afin qu'ils prônent une réforme de la législation en matière de trafic et un changement de comportement de la part des services de police et des autorités judiciaires vis à vis des jeunes. Ils participeront également à des projets de sensibilisation de l'opinion publique en vue d'informer les communautés sur les réalités de la prostitution et du trafic. Mais beaucoup reste encore à faire pour réellement exploiter les compétences, la connaissance du terrain et la créativité des adolescents dans la lutte contre le trafic et l'exploitation. Le principal obstacle concerne les modalités d'intégration efficaces du travail des adolescents dans le débat, le processus décisionnel et les interventions des programmes conventionnels.

83- Lors du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (19 décembre 2001), l'atelier W3/1 a permis un partage des enseignements tirés de l'expérience d'ECPAT International fondée sur une participation des pairs.



L'ACTION FUTURE



■ L'ACTION FUTURE

Comme l'a montré ce rapport, le trafic d'enfants n'est pas un acte isolé ; il se définit comme un série d'actes impliquant plusieurs intermédiaires et débouchant sur des formes d'exploitation multiples et variées. L'éradication du trafic pose donc un problème complexe dont la résolution repose sur la création d'une vaste coalition de protagonistes en vue de collaborer à l'éradication du fléau grâce à l'exploitation des compétences et des capacités de chacun. Les enfants, les adolescents (ceux libérés, à risque et les autres), leur famille et les communautés sont au rang de ces acteurs incontournables.

Contributions de l'OIT à la lutte contre le trafic d'enfants

Au sein de cette vaste coalition, l'OIT a un rôle clairement défini fondé sur les compétences acquises dans le cadre de son mandat et les mécanismes et instruments élaborés au cours des années en se fondant sur la formulation de politiques et la programmation dans le secteur du développement des ressources humaines. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT dispose d'un mandat spécial axé sur la promotion des droits de l'homme au travail tels que stipulés dans les normes internationales du travail qu'elle élabore. Parmi ces droits, quatre thèmes sont reconnus à l'échelon international comme des principes fondamentaux : liberté d'association, élimination du travail forcé, élimination de la discrimination sur les lieux de travail et élimination du travail des enfants. L'éradication du trafic des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et du travail est donc une composante essentielle du mandat actuel de l'OIT basé sur la notion de « travail décent pour tous ». A cet égard, l'objectif de l'OIT n'est pas de s'attaquer au trafic des enfants en tant que tel mais plutôt d'inscrire cette lutte dans le cadre des efforts nationaux de développement économique et social.

Le BIT a accumulé une vaste expérience dans la lutte directe et indirecte contre le trafic par le biais de la mise en œuvre de la Convention (n° 29) sur le travail forcé et de ses programmes pour la protection des droits du travail des femmes, des travailleurs migrants, des groupes minoritaires et pour l'éradication du travail des enfants. L'expérience acquise par le biais de ces programmes permet de tirer des enseignements positifs susceptibles de nourrir les efforts visant à mettre un terme au trafic des enfants.

L'OIT s'est intéressée à l'abolition du travail des enfants dès sa création ; à sa première session, la Conférence internationale du Travail a adopté la Convention (n° 5) sur l'âge minimum (industrie), 1919, et les conventions, déclarations et recommandations ultérieures ont élargi le champ d'action de la lutte contre le travail des enfants. Mais c'est l'adoption à l'unanimité de la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, qui a cristallisé l'attention de la communauté internationale sur l'urgence à prendre des mesures immédiates en vue d'éradiquer les formes dangereuses de travail des enfants susceptibles de porter préjudice à leur santé physique, psychologique et morale. En particulier, la convention no 182 considère les pires formes de travail des enfants (incluant le trafic et l'esclavage, la servitude pour dettes et autres formes de travail forcé, le recrutement à des fins d'utilisation dans des conflits armés, de prostitution et de pornographie, et les activités illicites) comme des activités à éliminer « inconditionnellement ».

Le rapport le plus récent du BIT⁸⁴ sur le travail des enfants montre que près de 180 millions d'enfants de 5 à 17 ans (soit 73 pour cent de l'ensemble des enfants travailleurs ou un enfant

84- Un avenir sans travail des enfants, troisième Rapport en vertu du suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, (Genève, 2002).

sur huit dans le monde) sont engagés dans des pires formes de travail des enfants ; sur ce total, 8,4 millions sont acculés aux pires formes de travail des enfants «intrinsèquement condamnables».

La convention 182 est un instrument très puissant qui est à la fois un cri de ralliement et un instrument pour agir. Son adoption à l'unanimité et le taux de ratification particulièrement élevé dont elle est l'objet témoignent du vaste consensus international sur le trafic des enfants et de la détermination de chaque pays à l'éradiquer. La convention 182 propose un cadre dans lequel inscrire la lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants à laquelle le BIT continuera d'apporter son soutien par le biais de l'IPEC. Ainsi, le Bureau:

- met son expérience opérationnelle et son expertise technique à disposition de plus de 90 pays engagés dans la lutte et en particulier l'expérience spécifique qu'elle a accumulée dans près de 30 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ;
- mobilise ses mandats, incluant les organisations d'employeurs et de travailleurs à travers le monde, afin qu'ils prennent des mesures de lutte contre l'exploitation et le trafic des enfants ;
- œuvre au renforcement de la coalition mondiale de lutte contre le travail des enfants, et notamment de ses pires formes, renforçant par la même occasion les alliances et «réduisant les écarts» entre les partenariats engagés dans la lutte ;
- exploite au maximum les conventions pertinentes de l'OIT et élabore des mécanismes permettant un suivi international, incluant des procédures de plaintes ; et
- poursuit son action contre le trafic des enfants et autres pires formes de travail des enfants en étroite collaboration avec d'autres agences des Nations Unies, des organisations internationales et la société civile.

Grâce à la collaboration étroite instituée depuis de nombreuses années avec ses Etats Membres, en particulier les ministères du Travail, de l'Education et de la Protection sociale, le BIT a favorisé la création d'alliances avec et entre les responsables politiques et les agences d'exécution locales, notamment celles liées à l'emploi comme les syndicats, les associations professionnelles et les organisations de travailleurs, et les chambres de commerce. En conséquence, le BIT a accumulé une expérience pratique qui couvre à la fois l'élaboration de politiques et leur mise en œuvre à l'échelon local, notamment dans les régions où le travail des enfants se fait au grand jour et où l'éradication de l'exploitation est possible. Cette expérience est inestimable dans la lutte contre le trafic des enfants car elle favorise les contributions multisectorielles allant des autorités chargées du développement du cadre d'action aux groupes locaux. Une telle légitimité facilite les orientations de l'OIT en matière de développement, axées sur la nécessité de lutter contre la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie, de responsabiliser les communautés et de promouvoir l'indépendance par un travail décent pour tous.

Dans le contexte précis de la convention 182, le BIT apporte son soutien aux efforts déployés par les Etats Membres afin de prendre «des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants et ce, de toute urgence» (article 1). Les Etats Membres sont tenus d'identifier les types de pires formes de travail des enfants, incluant le trafic, dans leur pays et, en consultation avec les institutions gouvernementales pertinentes et les organisations d'employeurs et de travailleurs, ils doivent «élaborer et mettre en œuvre des programmes d'action en vue d'éliminer en priorité les pires formes de travail des enfants». Plusieurs pays oeuvrent actuellement à dresser la liste de ces pires formes et à formuler des plans nationaux d'action en vue de les éliminer.

Définition des priorités nationales et des objectifs assortis de délais

La première étape que doivent franchir les Etats Membres ayant ratifié la convention 182 est de fixer les priorités de l'action nationale contre les pires formes de travail des enfants, et ce de toute urgence. Plusieurs pays, incluant le Népal, le Sri Lanka, le Cambodge, El Salvador et la République-Unie de Tanzanie, ont déjà ouvert la voie en ce sens en adoptant un plan national de lutte contre les pires formes de travail infantile ; El Salvador, le Népal et la Tanzanie ont défini des délais pour mettre un terme à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et au trafic des enfants.

Les défis sont immenses : dans le cadre des programmes assortis de délais, il faut offrir aux enfants des deux sexes âgés de moins de 18 ans un accès à l'éducation et à la formation de qualité, alléger les pressions économiques pesant sur les familles, réformer la législation et la faire respecter en vue de protéger les victimes et d'appréhender les trafiquants et les exploiters. La communauté internationale devrait aider ces pays à réaliser les objectifs fixés.

De son côté, le BIT-IPEC continuera à soutenir les pays participants afin qu'ils développent prioritairement des programmes assortis de délais en vue de lutter contre les pires formes de travail des enfants, incluant le trafic des enfants. Attendu la nature transnationale du trafic, le BIT aidera également les Etats Membres à mettre en place des accords transfrontaliers, des protocoles d'accord et des programmes conjoints en vue de combattre le fléau au delà des frontières.

Collaboration aux niveaux bilatéral et international

L'expérience a montré que la collaboration est d'autant plus efficace que tous les pays concernés prennent la responsabilité de protéger les droits des enfants. De plus, il faut instaurer un dialogue politique et une action conjointe dans des secteurs critiques, incluant le respect de la législation, le contrôle aux frontières, la surveillance des filières, etc., et appréhender également les criminels qui traversent les frontières en vue d'exploiter les enfants. La coopération transfrontalière est impérative si on veut protéger les droits des enfants victimes de trafic ou exposés au risque, afin qu'ils ne soient pas davantage traumatisés ou victimisés.

Il faut également encourager les accords bilatéraux ou régionaux concernant les procédures de rapatriement, l'extradition et les poursuites judiciaires à l'encontre des exploiters. A cet égard, il faudrait réduire les écarts entre les niveaux d'information et d'expérience des pays engagés dans la lutte. A cette fin, la communauté internationale devrait aider les pays à collaborer plus étroitement aux niveaux bilatéral et sous-régional en vue d'harmoniser les politiques, de favoriser l'échange d'informations et de renforcer les capacités de mettre en œuvre les accords conclus. Ce processus pourrait être renforcé par une coopération régionale et internationale dans des domaines liés à la collecte et l'analyse des données, au renforcement de la capacité des acteurs clés, à l'échange de bonnes pratiques et à la création d'alliances nationales et internationales. Le BIT-IPEC maintiendra son soutien à la coopération internationale, bilatérale et sous-régionale en participant aux réunions internationales, aux coalitions opérationnelles et aux programmes en cours en vue de lutter contre le trafic des enfants en Asie, Afrique et Amérique latine.

L'importance de la coopération régionale et sous-régionale en matière de lutte contre le trafic d'enfants a été soulignée lors des activités préparatoires du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales qui s'est déroulé en

décembre 2001. Les diverses consultations régionales, qui se sont déroulées au cours des deux mois précédant la tenue du congrès, ont favorisé une rencontre des acteurs à l'échelon régional et débouché sur des déclarations et des plans d'action régionaux en vue de mettre en œuvre à l'échelon régional la *Déclaration et le Programme d'action de Stockholm* (1996) et l'*Engagement mondial de Yokohama* (2001).

Ces plans d'action incluent tous des activités régionales spécifiques devant être mises en œuvre en respectant un calendrier précis ; celles-ci vont d'actions spécifiques comme la promotion d'un mandat d'arrêt international pour intercepter les trafiquants d'enfants (Engagement et Plan d'action pour l'Europe et Asie centrale, Budapest, 20-21 novembre 2001) à des engagements plus généraux : étude des relations entre le trafic des enfants et les formes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales, examen de la législation en vue de lutter contre le fléau, garantie que les enfants victimes de trafic ne sont pas traités ou considérés comme des migrants clandestins et qu'ils peuvent accéder à des systèmes de soutien en vue de les protéger et de favoriser leur réinsertion familiale (Engagement et Plan d'action pour la région Asie de l'Est et du Pacifique, Bangkok, 16-18 octobre 2001).

Le BIT a participé à ces consultations régionales ainsi qu'aux congrès de Stockholm et de Yokohama par le biais de l'IPEC, et il mettra son expérience et son expertise au service de la concrétisation des engagements régionaux et globaux en coopération avec d'autres protagonistes engagés sur le même sujet. Le BIT poursuivra donc sa collaboration avec des ONG et d'autres agences du système des Nations Unies. Il est clair que les futures activités doivent tenir compte des forces et des divergences et éviter autant que possible les doublons. Alors que le partage des informations revêt une grande importance à ce niveau, il faut s'efforcer d'instituer une consultation et une collaboration précoces et continues afin de garantir la rentabilité et la globalité de la planification et des activités. Dans certaines régions, le BIT-IPEC collabore déjà étroitement avec l'UNICEF et le PNUD ; ainsi en Asie du Sud-Est, l'IPEC participe à un groupe de travail interagences qui, sous les auspices du PNUD, mène des concertations régulières sur la mise en œuvre et les orientations à donner aux actions de lutte contre le trafic dans la région.

Il est tout aussi important de nouer des liens intersectoriels de sorte que les « familles » d'acteurs ne coopèrent pas sans tenir compte des autres protagonistes engagés dans la lutte. Des organisations œuvrent en ce sens et notamment Interpol, dont le groupe de recherche spécialisé sur le trafic et l'exploitation des enfants est au centre des actions transnationales menées en faveur du respect de la législation. Interpol, et plus récemment Europol, ont activement participé à des forums et des mécanismes de consultation multisectoriels à l'échelon mondial ; les ONG et les agences multilatérales devraient se tenir informées des actions et des analyses menées dans le secteur de l'application de la législation.

D'autres organismes activement engagés dans la lutte contre le trafic d'enfants participent souvent aux réunions internationales sans être nécessairement inclus dans les discussions régulières concernant notamment la planification stratégique. L'Organisation mondiale du tourisme par exemple, contribue activement à la lutte contre les formes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales depuis plus d'une décennie ; elle agit efficacement à différents niveaux dans le secteur du tourisme. De même, les membres de la Fédération internationale des journalistes contribuent au renforcement de la sensibilisation et à la programmation liée à l'information. Bien que ces organisations participent activement et régulièrement à des réunions internationales, elles ne sont pas toujours associées aux équipes spéciales, groupes de travail et consultations aux niveaux régional et sous-régional.

En ce qui concerne le monde du travail et la lutte contre l'exploitation du travail des enfants et le trafic des enfants à des fins d'exploitation, les entreprises de toutes tailles, les employeurs, les travailleurs, les associations et les syndicats peuvent, lorsqu'ils se regroupent, être le moteur du changement et ils sont bien placés pour assurer la collecte d'informations, le suivi, la protection, l'interception et le traitement. Les quelques exemples d'actions syndicales spécifiques fournis dans ce rapport ne donnent qu'un aperçu des activités multiples et variées susceptibles d'être mises en œuvre dans le secteur du travail et que le BIT-IPEC souhaite davantage développer. Le BIT-IPEC va tenter d'associer le monde du travail (depuis les grandes multinationales jusqu'aux petits syndicats locaux) aux actions menées contre les pires formes de travail des enfants, incluant le trafic, en s'appuyant sur le mouvement mondial de lutte contre le travail des enfants.

Au niveau de la programmation, l'éradication du trafic d'enfants devrait désormais mettre davantage l'accent sur l'évaluation et un suivi plus étroits des actions entreprises en vue de respecter les engagements internationaux, régionaux et nationaux, et sur la recherche d'actions de qualité ayant un impact positif direct sur les enfants. Des mécanismes de contrôle sont déjà en place en vue d'évaluer les progrès relatifs à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Protocole facultatif sur la vente d'enfants (Comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant), et des conventions de l'OIT n^{os} 29 et 182 (système de suivi tel que défini par la Constitution et la Déclaration de l'OIT)⁸⁵. De plus, des mécanismes de contrôle régionaux sont parfois intégrés dans les plans d'action régionaux développés au titre du suivi du Congrès de Yokohama. En ce qui concerne l'Engagement et le plan d'action de Budapest par exemple, le Conseil de l'Europe et l'UNICEF ont été chargés du contrôle des progrès de la mise en œuvre du plan d'action, en consultation avec d'autres intervenants pertinents. Un rapport doit être soumis au Conseil de l'Europe conjointement avec les rapports des membres sur la recommandation 16, (2001) du Conseil de l'Europe; une réunion de suivi est prévue pour 2003 en vue d'analyser les avancées.

En termes d'évaluation des activités des projets et des enseignements qui en sont tirés, le BIT-IPEC continuera de mener des exercices d'évaluation réguliers et appropriés et de partager les résultats et enseignements avec les personnes engagées sur le sujet. Ces exercices porteront sur les programmes globaux, incluant l'IPEC dans son ensemble ; des évaluations thématiques des interventions de l'IPEC sur un sujet donné ; des évaluations des programmes pour toutes les interventions menées dans un pays donné ; et des évaluations de projets spécifiques. Les missions d'évaluation sont menées par des experts indépendants ainsi que par le personnel et les partenaires de l'IPEC; elles sont combinées de façon à constituer une vérification externe des réalisations et des enseignements tirés, et à permettre des échanges d'informations immédiatement exploitables par l'IPEC et ses partenaires.

Les plans d'action globaux, régionaux et sous-régionaux, le renforcement et la ratification des instruments internationaux, les plans d'action nationaux et les accords bilatéraux constituent un cadre d'action dans lequel peut s'inscrire la collaboration en vue de lutter contre le trafic

85- La Constitution du BIT prévoit un mécanisme de contrôle international chargé de veiller au respect des conventions ratifiées par un suivi constant (les gouvernements sont tenus de présenter périodiquement à l'OIT des rapports qui, avec les observations des employeurs et des travailleurs, sont examinés par une Commission d'experts indépendants qui soumet ensuite un rapport annuel à la Conférence internationale du Travail) ; parallèlement à ce mécanisme régulier, des procédures litigieuses ad hoc peuvent être engagées lorsque surgissent des problèmes graves ou lorsqu'une convention ratifiée n'est pas appliquée. Dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, il existe un dispositif de collecte d'informations fondé sur des rapports annuels établis par les pays n'ayant pas ratifié les conventions fondamentales pour soumission au Conseil d'administration du BIT. En outre, le Directeur général du BIT soumet chaque année un rapport global à la Conférence internationale du Travail sur l'une des quatre catégories de droits fondamentaux. Le premier rapport global sur le travail des enfants a été présenté à la session de juin 2002.

des enfants. Mais, tous ces développements n'auront d'intérêt que s'ils se traduisent en programmes d'action efficaces sur le terrain.

Vers des interventions globales

Il faut développer des actions globales tenant compte de divers paramètres : situation et réalités propres à chaque pays ou région ; caractéristiques nationales, sous-régionales et régionales des causes profondes de la vulnérabilité des enfants ; mécanismes et filières du trafic ; types d'exploitation, et contexte culturel et juridique. En conséquence, la première étape de tout programme d'action (mais aussi la plus importante et la plus difficile) porte sur la recherche, la collecte des données et l'analyse de la situation, qui doivent être fiables et spécifiques à une région celles-ci serviront de base à l'élaboration de programmes taillés sur mesure qui reprendront éventuellement des composantes de programmes couronnés de succès en tenant compte de leur pertinence et de la nécessité d'adaptation.

Collecte des données et élaboration de programmes

Jusqu'à présent, aucune méthodologie de recherche n'a montré qu'elle était fiable et reproductible à l'échelon international. L'IPEC a enregistré des succès notables grâce à l'enquête d'évaluation rapide (voir ci-dessus), qui reste néanmoins une méthode spécifique de collecte des données qui ne saurait être extrapolée d'échantillon ; de même pour les nombreuses autres méthodes de collecte de données, qui souffrent bien trop souvent d'une généralisation.

De ce fait, les données généralement les plus utiles sont celles puisées à diverses sources en tenant compte de la diversité des échantillons et des méthodes. En se fondant sur ces données limitées, on peut élaborer des programmes également limités en taille, portée et impact mais spécifiquement adaptés au groupe d'enfants ciblés. La programmation sous-régionale du BIT-IPEC a jusqu'à présent reposé sur une combinaison de ces programmes de petite échelle au sein d'une structure en vue de couvrir globalement un pays, une sous-région ou une région.

En Afrique de l'Ouest et du Centre par exemple, l'IPEC a lancé en juin 2001 un programme régional de lutte contre le trafic d'enfants dans plusieurs pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Nigeria et Togo. La première étape de ce projet a permis d'analyser le problème et suggéré des mesures préliminaires d'élimination du fléau. La deuxième phase, qui comprend un projet d'action directe axé sur la prévention du trafic et le retrait et rapatriement des enfants qui en sont victimes, inclura une collaboration avec les autorités judiciaires et policières des pays considérés en vue de démanteler les réseaux et de renforcer les droits des victimes. Dans cette région, la programmation met également l'accent sur le renforcement de la sensibilité, en vue de mettre un terme aux pratiques du travail des enfants implantées de longue date et au placement des petites filles à des fins d'exploitation en particulier. Le programme devrait durer trois ans.

En Asie du Sud, un programme sous-régional de lutte contre le trafic est opérationnel au Bangladesh, au Népal et au Sri Lanka. Il est basé sur un plan sous-régional élaboré en 1998 et il inclut les différentes composantes suivantes : recherche, documentation et suivi ; développement institutionnel et renforcement de la capacité ; programmes pilotes d'action directe ; et promotion de la coopération et de l'action à l'échelon sous-régional. L'IPEC travaille actuellement à associer l'Inde et le Pakistan au programme. Le projet de lutte contre le trafic des femmes et des

enfants (TICW) dans la sous-région du Mékong en Asie du Sud-Est (voir ci-dessus) est basé sur le développement d'une approche incluant diverses activités : renforcement de la capacité, sensibilisation, mobilisation et action directe. Dans ces deux programmes sous-régionaux, l'IPEC a pour objectif de tenir compte des disparités économiques, de la pauvreté extrême et des comportements sexospécifiques qui accentuent la vulnérabilité.

Enfin, en Amérique latine, l'IPEC met actuellement en œuvre un projet transnational à petite échelle en vue de lutter contre le trafic des enfants entre le Brésil et le Paraguay. Ce projet inclut des activités liées au retrait et au traitement des enfants ainsi que des facilités de crédit à près de 400 familles au titre de la prévention. Mais, beaucoup de pays de la région se désintéressent du problème tout en admettant qu'il existe. L'IPEC collecte donc des données en vue de développer une stratégie d'action et il compte s'appuyer sur le militantisme traditionnel de base pour lutter contre le trafic, qui est un véritable fléau social.

Renforcement de la capacité nationale

La durabilité des actions visant à éradiquer le trafic d'enfants dépendra de la capacité nationale de mener les différentes actions jugées nécessaires à la protection, le soutien, le retrait et la réadaptation des enfants et à la mise hors d'état de nuire des trafiquants, exploitateurs et abuseurs. Le BIT-IPEC inclut donc régulièrement dans ses programmes des projets de renforcement des capacités en vue de :

- créer ou renforcer, à l'échelon national, les institutions en charge de l'assistance juridique, sociale et économique des enfants victimes de trafic et des populations à risque ;
- renforcer les capacités des agences en charge de l'application de la législation et les mécanismes spécifiques, incluant des programmes de formation parapléale destinés aux services de police, des programmes de surveillance communautaire en vue de lutter contre le trafic des enfants, et une formation aux procédures favorables aux enfants ;
- offrir des programmes de formation à l'intention des travailleurs sociaux et des spécialistes en matière de réadaptation, traitements traumatiques et consultations psychosociales pour les enfants victimes de trafic ;
- offrir une formation en matière d'élaboration, de suivi, d'évaluation des programmes et d'établissement de rapports à l'intention des agences d'exécution et du personnel du projet.

Les ONG internationales et les membres du système des Nations Unies peuvent et devraient également collaborer sur un autre plan car l'impact des petits projets de renforcement des capacités est nécessairement plus faible que celui des plans multi-agences qui intègrent davantage d'organisations d'exécution, de secteurs et d'individus. De plus, les ONG et les agences des Nations Unies ont des expériences multiples et variées en ce qui concerne la programmation et elles s'intéressent à des secteurs différents (santé, mobilisation sociale ou conseils psychosociaux par exemple), de sorte que le regroupement des ressources (financières et humaines) pourraient permettre de mettre sur pied des projets de renforcement des capacités de portée plus globale et plus vaste.

Autonomisation des individus

Le trafic recourant souvent aux fausses promesses, à la ruse, au mensonge et à l'ignorance dans le but d'abuser les parents, les tuteurs ou les enfants eux-mêmes, il faudrait prendre des mesures de prévention efficaces en vue d'informer les groupes vulnérables des pièges qui les guettent. Au rang des principaux instruments à disposition figurent un renforcement de la sensibilisation, l'éducation des familles et des collectivités et des campagnes médiatiques (peu importe le type de média utilisé).

Dépendamment de la nature des communautés à risque, le renforcement de la sensibilisation et de la prise de conscience peut prendre la forme de réunions communautaires, d'informations délivrées dans les centres de soins, les églises et autres lieux de rassemblement, de campagnes de porte à porte et tout autre moyen de diffusion d'informations pratiques à la population. Plusieurs agences ont accumulé une expérience dans un ou plusieurs de ces supports et il faut encourager un partage des informations et le développement de matériel ressource (affiches, vidéos, publications) susceptible d'être adapté par d'autres groupes.

Jusqu'à présent, on a peu utilisé ces techniques pour influencer les comportements du point de vue de la demande. Certaines informations sont transmises aux trafiquants, exploitateurs, abuseurs et clients ; elles portent sur la nature illégale de l'activité, les sanctions prévues et le rejet de telles pratiques par la société. Ce dernier point est particulièrement important car la diffusion de messages mettant l'accent sur la condamnation et la répression du trafic et de l'exploitation, permet d'ébranler progressivement l'assurance que procure la complicité passive. Il est régulièrement prouvé que les campagnes d'information ciblées, ayant par exemple pour objectif de lutter contre l'indifférence communautaire, entraînent à la hausse des signalements de cas d'exploitation et d'abus.

La force de la loi

Bien qu'on ait enregistré des progrès sur le plan légal au cours des dernières années, des problèmes subsistent quant à l'application de la loi dans de nombreux pays.

La corruption reste un problème majeur dans les pays dans lesquels le personnel en charge de l'application de la loi est faiblement rémunéré et souffre d'un manque de considération. Les hiérarchies communautaires, qui permettent à des personnes ayant autorité (magistrats ou gouvernement local) d'exercer une influence sur les services de police, entravent l'action de ces derniers contre les trafiquants. La lutte ne doit pas alors se limiter à une simple formation des policiers en vue de renforcer leur compréhension, d'identifier et de démanteler les réseaux mais elle doit également s'efforcer de comprendre les facteurs professionnels, personnels et sociétaux influençant les décisions des fonctionnaires. A cet égard, la relation étroite qu'a nouée le BIT avec les organisations d'employeurs et de travailleurs peut s'avérer très utile.

En ce qui concerne les enfants en conflit avec la loi (ceux par exemple qui ont franchi illégalement les frontières ou ont été victimes de trafic transfrontalier et qui, privés de papiers, se retrouvent en situation irrégulière), il faut s'assurer que la législation et les procédures les considèrent non pas comme les auteurs de crime (prostitution ou migration clandestine) mais comme des victimes de l'exploitation. L'IPEC s'emploie à promouvoir les dispositions de ce type dans les procédures judiciaires et préjudiciaires ; elle offre également une formation juridique de base aux communautés affectées et s'emploie à renforcer la sensibilisation aux droits légaux des victimes et aux sanctions encourues par les coupables, mais il faut également procéder à une analyse attentive de la législation, à un suivi et à un accompagnement des enfants appréhendés par la police.

Programmes de prévention

La prévention est une activité efficace qui réduit la vulnérabilité des enfants et de leur famille tout en augmentant leurs chances de développement ainsi que celles de leur communauté et de leur pays ; elle devrait être au cœur de tout plan d'éradication du trafic car, bien conçue, elle évite à un nombre important d'enfants de gâcher leur vie.

L'éventail des mesures de prévention à disposition est très large. Souvent une mesure non conçue à l'origine dans un objectif de prévention se révèle très efficace à ce niveau. On pense souvent par exemple que l'éducation est du ressort du gouvernement et qu'au mieux, elle favorise la transmission d'informations. En fait, ce rapport montre bien qu'elle est un instrument essentiel et efficace de la lutte contre le trafic car elle renforce la sensibilisation et la prise de conscience non seulement des enfants risquant d'être victimes du trafic, mais également des trafiquants et des exploiters. En résumé, certains programmes qui n'ont pas forcément été conçus dans cette optique, deviennent par la suite des instruments de prévention ou de protection efficaces, pour autant qu'ils agissent sur les causes profondes du trafic soulignées précédemment.

Par ailleurs, plusieurs activités ont une valeur préventive ou protectrice spécifique. Ainsi, l'expérience accumulée par de nombreux pays montre que puisque les communautés jouent un rôle central dans la prévention du trafic d'enfants⁸⁶, il faut donner des moyens d'action aux organisations et aux groupes communautaires et les soutenir pour qu'ils développent des initiatives et mettent sur pied des systèmes de surveillance communautaire en vue de contrôler le problème. Cette collaboration peut également prendre la forme d'un renforcement de la sensibilisation, d'initiatives conçues par de jeunes animateurs, de conseils et de programmes de formation par les pairs, de projets générateurs de revenus pour les familles et les communautés à risque (en particulier les groupes de femmes), d'une formation qualifiante et d'un développement des petites entreprises.

D'une façon plus générale, les initiatives axées sur la réduction de la pauvreté (des familles, des communautés et des pays), la reconstruction suite à un conflit, la création d'emplois et d'opportunités d'emplois, et une répartition plus équitable des revenus, contribuent toutes à l'éradication du trafic et de l'exploitation des enfants dans les pires formes de travail car autant la pauvreté, la guerre que le manque d'opportunités accentuent la vulnérabilité. Dans certains pays, il faut également tenir compte des comportements à risque (consommation de drogues et d'alcool notamment) si on veut prévenir efficacement le trafic et l'exploitation car ils accentuent également la vulnérabilité des enfants et des adolescents.

Les programmes de lutte contre les diverses formes de discrimination et de marginalisation sont également importants car la recherche montre clairement que les groupes minoritaires et marginaux sont exposés à l'exploitation. En résumé, une grande majorité des composantes des programmes de développement en général s'appliquent également à la prévention du trafic et de l'exploitation des enfants car elles visent à réduire la vulnérabilité et les inégalités qui contribuent à la rentabilité du trafic et de l'exploitation.

Interception, retrait, protection et réinsertion des victimes

L'éradication du trafic des enfants exige des actions en vue de soustraire les enfants du trafic et de les réintégrer autant que faire se peut dans leur milieu familial et le système scolaire. S'il n'est pas possible de les réintégrer à court ou long terme, il faut prévoir des alternatives en vue de garantir l'avenir de l'enfant.

86- BIT-IPEC : *Going where the children are...*, op. cit.

Les ONG et les agences multilatérales ne sont pas toujours les mieux placées pour soustraire les enfants de l'exploitation ; ce sont en général les forces de police, les services des douanes ou des agences gouvernementales qui disposent du mandat légal spécifique pour agir et qui sont formés pour réagir face à des situations potentiellement dangereuses. Les ONG et les agences peuvent néanmoins contribuer à la formation des fonctionnaires en charge des questions de migration et des services de police car il faut souvent renforcer la sensibilisation de ceux-ci au fait que le trafic est une forme d'exploitation et que les enfants ont le droit d'être protégés contre ce fléau. De même, les fonctionnaires en charge de l'application de la loi et les magistrats ne saisissent pas ou ne respectent pas toujours les droits de l'enfant à être protégés de traumatismes additionnels, à ne pas subir une nouvelle victimisation, à être traités en victimes plutôt qu'en coupables et à être considérés comme des sujets de droit dans toutes les procédures judiciaires.

D'autres groupes professionnels peuvent également bénéficier des projets de sensibilisation afin de les encourager à s'engager dans la lutte contre le trafic d'enfants. Le BIT-IPEC a collaboré avec succès à des projets destinés aux travailleurs du secteur des transports (porteurs, travailleurs portuaires, marins, chauffeurs de bus, police portuaire, vendeurs dans les gares routières par exemple) afin de les inciter à dénoncer les cas suspects de trafic ou à signaler aux agences des enfants non accompagnés ou à risque. Les projets de ce type peuvent être reproduits dans d'autres lieux de travail (exploitations agricoles, secteurs manufacturiers, industrie touristique et secteur des loisirs) faisant appel à des enfants, qui s'exposent de la sorte à un risque de recrutement par les trafiquants. Une autre initiative intéressante consiste à créer ou nouer des relations avec des permanences téléphoniques chargées de recueillir les plaintes mais il faut se garder de dupliquer les services existants ; dans certains pays, la multiplication de ces centrales téléphoniques, qui, outre l'enregistrement des plaintes, offrent un soutien aux enfants qui en ont besoin, a débouché sur une prolifération des numéros de téléphone qui a découragé les utilisateurs.

La création de centres de crise aux frontières ou aux points de passage du trafic en vue de fournir des informations et des services aux victimes réelles ou potentielles, est également une initiative intéressante mais ce type de centres doit, dès sa création, prévoir un financement et du personnel sur le long terme. Ces centres peuvent se résumer à une simple pièce et disposer d'un personnel minimum afin de prendre l'enfant en charge et de le transférer vers un logement temporaire où il bénéficiera de divers services. Selon le contexte et la nature de la coopération entre la police et les douanes, ces centres peuvent également offrir des services psychosociaux, de la nourriture, des soins médicaux et une assistance juridique. Dans ce cas, il faut encourager la coordination interinstitutions.

Une fois que leurs besoins immédiats sont satisfaits, les enfants sont confrontés à deux problèmes majeurs qui nécessiteront un suivi à long terme afin de garantir leur sécurité et leur développement et d'éviter qu'ils ne retombent pas dans les griffes des trafiquants ou des exploitaires.

Le premier problème porte sur une confrontation immédiate avec l'institution judiciaire. Le deuxième concerne la réintégration dans la famille et la communauté d'origine. Il est important que l'enfant réintègre un environnement familial sûr et hospitalier; ceci peut exiger d'effectuer des visites et de soutenir les familles. Dans certains cas, le retour de l'enfant dans sa famille est impossible et il faut alors offrir à l'enfant des soins et des solutions de rechange sur le long terme afin d'éviter toute récidive. Cette assistance peut prendre différentes formes : logement, éducation, services médicaux incluant un suivi psychosocial,

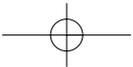
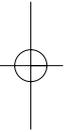
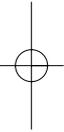
satisfaction des besoins de base, revenu régulier et accès à l'indépendance. Cette tâche est énorme et elle nécessite la participation de plusieurs acteurs, une planification à long terme, un suivi et des ressources.

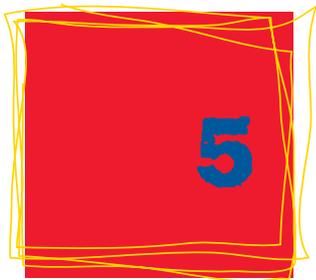
L'expérience prouve que la réadaptation et la réintégration des victimes sont des processus très complexes⁸⁷. Peu de pays disposent du personnel qualifié censé dispenser conseils et traitement psychothérapeutique ou des ressources nécessaires à la mise en oeuvre des programmes de soutien à long terme des enfants. D'un autre côté, les agences donatrices connaissent des problèmes institutionnels et administratifs liés au financement à long terme d'une telle activité. Le développement de stratégies alternatives aux programmes axés sur l'offre d'un logement (réadaptation communautaire par exemple) peut constituer une action durable mais qui nécessitera également un financement et un suivi.

CONCLUSION

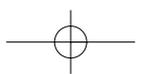
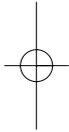
Ce rapport tente de rassembler les connaissances disponibles sur le trafic des enfants et fournit quelques exemples des actions menées actuellement ou par le passé en vue de répondre à l'important défi qu'il pose. Mais la lutte ne fait que commencer. Il faut continuer à étudier le problème, partager les informations et accumuler des expériences. Lorsque c'est possible, il faut se baser sur l'expérience et les évaluations menées par le terrain, et tenir compte des échecs, des réussites et des potentialités. Les évaluations de l'IPEC ont montré qu'il est possible de tirer des enseignements des projets, même si ceux-ci montrent à l'occasion des faiblesses, et qu'il est important de distinguer les composantes efficaces de celles qui sont inopérantes. Et surtout, il faut de toute urgence développer des indicateurs d'impact et de performance plus fiables permettant d'évaluer, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, les effets des programmes sur les enfants et le trafic. A cette fin, il faut associer à la lutte à la fois les enfants à risque et les enfants soustraits de l'exploitation.

87- *Ibid.*





ANNEXES



■ ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADNET	Réseau d'avocats pour le bien-être et le développement des enfants (ONG philippine)
ANDI	Agence de nouvelles pour les droits de l'enfance (Brésil)
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
ASEM	Sommet Europe-Asie (Initiative intergouvernementale)
AusAID	Agence australienne pour le développement international
BIT	Bureau international du Travail
BIT-IPEC	Programme international du BIT pour l'abolition du travail des enfants
CCEM	Comité contre l'esclavage moderne (ONG française)
CEI	Communauté des Etats indépendants
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNI	Confederação Nacional da Indústria (Confédération nationale brésilienne pour l'industrie)
CRIC	Contre pour la prévention internationale de la criminalité
CWIN	Child Workers in Nepal (ONG népalaise)
DEI	Défense des enfants – International
DFID	Ministère du développement international (Royaume-Uni)
EAU	Emirats arabes unis
ECPAT	Association de lutte contre la prostitution, la pornographie et le trafic des enfants
ESCE	Exploitation sexuelle commerciale des enfants
EU	Etats-Unis
FBI	Bureau fédéral d'investigation (Etats-Unis)
FIJ	Fédération internationale des journalistes
GENPROM	Programme du BIT de promotion des questions de genre
HCRNUDH	Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
ICCB	Bureau international catholique de l'enfance
MINARS	Ministère de la Réinsertion sociale (Angola)
MST	Maladies sexuellement transmissibles
NPF	Ndihme per Femjet (ONG albanaise)
NUWHRAIN	Union nationale des travailleurs de l'hôtellerie, de la restauration et des branches connexes (Phillipines)

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

OCPWWC	Centre opérationnel pour la prévention des travailleuses et des enfants travailleurs (Chiang Mai, Thaïlande)
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RCTVI	Centre de réhabilitation des victimes de la torture, Ioannina (ONG grecque)
SEM	Sommet euro-asiatique
STOP	Stop Trafficking of People (programme des Etats-Unis)
TICW	Projet du BIT-IPEC de lutte contre le trafic des femmes et des enfants (région du Mékong)
TU	Tribhuvan University (Népal)
TWT	Thai Women of Tomorrow (ONG thaïlandaise)
UE	Union européenne
UIP	Union interparlementaire
UN-IAP	Projet interagences des Nations Unies sur le trafic (région du Mékong)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNICRI	Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

■ BIBLIOGRAPHIE

GÉNÉRAL

Anti-Slavery International: « *Trafficking, a human rights approach* », dans *Reporter*, avril 2001.

Baker, R.: *The sexual exploitation of working children: guidelines for action to eliminate the worst forms of child labour*, (Londres, DFID, février 2001).

Bequale, A. et Boyden, J.: *Combating child labour*, (Genève, BIT, 1988).

Black, M.: *Child domestic workers: a handbook for research and action*, Anti-Slavery International Child Labour Series No.15, (Londres, Anti-Slavery International, 1997).

Eylah Kajar-Hamouda: *An end to silence: a preliminary study on sexual violence, abuse and exploitation of children affected by armed conflict pour le Rapport des Nations Unies sur l'impact des conflits armés sur les enfants (Rapport Machel)* (Genève, 1996).

BIT: *Rapport mondial sur l'emploi 2000*, (Genève, 2000).

BIT: *Halte au travail forcé*, (Genève 2001).

BIT: *Un avenir sans travail des enfants*, 3ème rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Genève, 2002).

BIT et UIP : *Eradiquer les pires formes de travail des enfants : guide pour la mise en œuvre de la convention no 182 de l'OIT* (Guide pratique à l'usage des parlementaires no 3-2002), (Genève, 2002).

BIT-IPEC: *Commercial sexual exploitation of children: beyond the Stockholm Congress*, (Genève, 1999).

BIT-IPEC: *Policy reform on child trafficking: Some national and transnational 'good practices'*, ILO-IPEC Child Trafficking Series, (Genève, 2001).

BIT-IPEC: *Synopsis of international law relevant to child trafficking*, ILO-IPEC Child Trafficking Series, (Genève, 2001).

BIT-IPEC: *Going where the children are: An evaluation of ILO-IPEC programmes in trafficking and sexual exploitation of children in Thailand, Philippines, Colombia, Costa Rica and Nicaragua*, (Genève, juin 2001).

OIM: *The return and reintegration of rejected asylum seekers and irregular migrants*, (Genève, 2001).

OIM: *Trafficking in Migrants Quarterly Bulletin*, No.23, Avril 2001.

International Tribunal for Children's Rights: *Global Report on the international dimensions of the sexual exploitation of children*, (Montréal, 2000).

Kane, J.: *Chasse à l'enfant*, (Paris, Editions Ramsay, 1997); publié en anglais sous le titre: *Sold for Sex*, (Londres, Arena Books, 1998).

BIBLIOGRAPHIE

Kane, J. : *Children in danger – lines of help*, document de travail pour la table ronde entre la Commission européenne et l'UNICEF sur les permanences téléphoniques et les enfants disparus, avril 1999.

Kane, J et Sanghera, J.: *Trafficking in children for sexual purposes*, document préparé pour le 2ème Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, décembre 2001.

Miko, F. T.: *Trafficking in women and children: the US and international response*, Congressional Research Service Report 98-649C, (Washington, 1998).

Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant: *An end to silence: a preliminary study on sexual violence, abuse and exploitation of children affected by armed conflict*, (Genève, 1996).

Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant: *Working with companies to prevent the exploitation of child labour*, (1997).

O'Connell Davidson, J.: *The Sex Exploiter*, document préparé pour le 2ème Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, 17-19 décembre. 2001, Yokohama.

Haut Commissariat aux droits de l'homme: *Trafficking in persons: Information note*, (Genève, 1999).

Save the Children Canada :*Exit Routes: Enabling commercially exploited youth in Canada to exit the sex trade*, (Canada, 2001).

Social Alert: *SOS Trafficking: on the tracks of stolen childhoods*, Research on Economic, Social and Cultural Rights No 2, (Bruxelles, 2000).

Agence suisse pour le développement et la coopération: *Quick money – easy money: a report on child labour in tourism*, (Berne, 1999).

Gouvernement des Etats Unis: Initiatives de l'Administration Clinton contre le trafic, document disponible sur le site du gouvernement des EU, 1999.

Nations Unies: *Vente d'enfants, prostitution des enfants et pornographie impliquant des enfants: note du Secrétaire général (A/49/478)*, 5 octobre 1994.

Nations Unies: *Rapport du Secrétaire général sur la traite des femmes et des petites filles (A/53/409)*, 21 Septembre 1998.

Youth Advocate Program International: *Commercial sexual exploitation of children: youth involved in prostitution, pornography and sex trafficking*, (Washington, 1998).

AFRIQUE

Anti-Slavery International: *Résumé du rapport sur le trafic des enfants entre le Bénin et le Gabon*, (Londres 1999).

«Slave-ships in the 21st century? *The Economist*, 19 Avril 2001.

BIT-IPEC: *Combating trafficking in children for labour exploitation in West and Central Africa: Child trafficking in Nigeria, the state of the art*, (Genève, 2000).

BIT-IPEC: *Lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail dans les pays d'Afrique Occidentale et Centrale: Projet de rapport final du Cameroun*, (Genève, 2000).

BIT-IPEC: *Lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail dans les pays d'Afrique Occidentale et Centrale: Problématique du trafic des enfants au Togo*, (Genève, 2000).

BIT-IPEC: *Lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail dans les pays d'Afrique Occidentale et Centrale: Problématique du trafic des enfants au Mali*, (Genève, 2000).

BIT-IPEC: *Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre, rapport de synthèse* (Genève, 2000).

BIT-IPEC: *Combattre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre, rapport de l'atelier sous-régional*, (Genève, 2000).

BIT-IPEC et Centre africain pour le développement humain: *Combating trafficking in children for labour exploitation in West and Central Africa: Ghana country report*, (Genève, 2000).

BIT-IPEC et DEI: *Lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail dans les pays d'Afrique Occidentale et Centrale: analyse opérationnelle sur le trafic des enfants au Bénin*, (Genève, 2000).

BIT-IPEC et gouvernement autrichien: *Project document: Developing a strategy for the elimination of the sexual exploitation of children in four selected Anglophone African countries (phase I)*, (Genève, 1998).

BIT-IPEC et ICCB: *Lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail dans les pays d'Afrique Occidentale et Centrale: Problématique du trafic des enfants en Côte d'Ivoire*, (Genève, 2000).

BIT-IPEC et ministère de l'Emploi et de la Protection sociale: *Plan of Action for the elimination of child trafficking in Ghana*, (Genève, 2000).

BIT-IPEC et ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale: *Etude relative au trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail dans les pays d'Afrique Occidentale et Centrale: Cas du Burkina Faso*, (Genève, 2000).

Molo Songololo: *The trafficking of women into the South African sex industry*, (Cape Town 2000).

Molo Songololo: *The trafficking of children for purposes of sexual exploitation – South Africa*, (Cape Town, 2000).

Network against child labour: *Child prostitution in Southern Africa: a search for legal protection*, (Fordsburg, 1996).

O'Connell Davidson, J. et Sanchez Taylor, J.: *Child prostitution and sex tourism 6: South Africa*, (Bangkok; ECPAT, 1996).

Saleh, R.: *Child Trafficking in West and Central Africa: an overview*, (UNICEF, West and Central Africa Regional Office, 2001).

UNICEF et World Vision Uganda: *Shattered innocence: testimonies of children abducted in Northern Uganda*, non daté (1997?).

- *Plate-forme commune d'action de lutte de la consultation sous-régionale sur le développement de stratégies de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation en Afrique de l'Ouest et du Centre*, (Libreville, 2000).

AMÉRIQUES ET CARAÏBES

Azaola, E.: *Stolen childhood: girl and boy victims of sexual exploitation in Mexico*, (UNICEF, Mexico City, 2001).

Casa Alianza: *Report on the torture of street children in Guatemala and Honduras*, (San José 1997).

BIT et al.: *Sexual exploitation of children and adolescents in the Americas*, (Brésil, 1996).

OIM: *Trafficking in women from the Dominican Republic for sexual exploitation*, (Genève, 1996).

O'Connell Davidson, J. et Sanchez Taylor, J.: *Child prostitution and sex tourism 1: Costa Rica*, (Bangkok, ECPAT, 1996).

O'Connell Davidson, J. et Sanchez Taylor, J.: *Child prostitution and sex tourism 2: Cuba*, (Bangkok, ECPAT, 1996).

O'Connell Davidson, J. et Sanchez Taylor, J.: *Child prostitution and sex tourism 3: Dominican Republic*, (Bangkok, ECPAT, 1996).

O'Connell Davidson, J. et Sanchez Taylor, J.: *Child prostitution and sex tourism 5: Venezuela*, (Bangkok, ECPAT, 1996).

UNICEF et CDHDF: *On the other side of the street: juvenile prostitution in La Merced neighbourhood (Mexico City)*, (Mexico City, 1996).

EUROPE

Conseil de l'Europe: *Recommandation R (91) 11, 1993 sur l'exploitation sexuelle, la pornographie, la prostitution ainsi que sur le trafic d'enfants et de jeunes adultes*.

Commission européenne: *Rapport de la conférence sur le trafic de femmes*, (Vienne, 1996).

Commission européenne: *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle*, Bruxelles, Novembre 1996.

Global Survival Network: *An exposé of the traffic in women for prostitution from the Newly Independent States*, (Global Survival Network, 1997).

Hirsch, M.: *Plan d'action de lutte contre la traite des femmes et la prostitution forcée* (Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1996).

OIM: *Trafficking and prostitution: the growing exploitation of migrant women from Central and Eastern Europe*, (Genève, 1995).

OIM: *Trafficking in women to Italy for sexual exploitation*, (Genève, 1996).

OIM: *Trafficking in women to Austria for sexual exploitation*, (Genève, 1996).

OIM: *The Baltic route: the trafficking of migrants through Lithuania*, (Genève, 1997).

OIM: *Migrant trafficking and human smuggling in Europe*, (Genève, 2000).

Karlén, H. et Hagner, C.: *Commercial sexual exploitation of children in some Eastern European countries* (Estonia, Latvia, Lithuania, Poland, Romania, Russia, Hungary), (Bangkok, ECPAT, 1996).

Kelly, L. et Regan, L.: *Stopping traffic: exploring the extent of, and responses to trafficking in women for sexual exploitation in the UK*, (Londres, Home Office, 2000).

Kelly, L. et Regan, L.: *Rhetoric and realities: sexual exploitation of children in Europe*, (Londres, University of North London, 2000).

Krassinets, E. *Illegal migration and labour trafficking: the case of Moldova, Russia and Ukraine*, (Moscou, Russian Academy of Sciences, décembre 2000).

Renton, D.: *Child trafficking in Albania*, (Tirana, Save the Children UK, 2001).

TVF: *Trafficking in children: the story of Europe's new slave trade*, compte rendu non publié d'un documentaire télévisé, transmis à l'auteur, février 1997.

UNICEF: *Adolescent children and civil society: seven case studies illustrating civil society development and child rights in Central and Eastern Europe and the Baltic States*, (Genève, 1997).

UNICEF: *Centre international pour le développement de l'enfant: Children at risk in central and eastern Europe – perils and promises*, 1997.

ASIE DU SUD

Association nationale des avocates du Bangladesh: *Trafficking in children and their exploitation in prostitution and other intolerable forms of child labour: Bangladesh country report*, (Katmandou, 1998).

CWIN et ministère des Femmes et de la protection sociale, Népal: *Situation analysis of rescue, rehabilitation and reintegration activities on trafficking in children for commercial sexual exploitation in Nepal*, (Katmandou, 1999).

Goonsekere, S.: *Trafficking in child sex workers and migration: the need for an international response to a contemporary form of slavery*, (Colombo, 1996).

BIT: *Trafficking in children and their commercial sexual exploitation and other intolerable forms of child labour: Bangladesh country report*, (Dhaka, 1998).

BIT-IPEC: *Trafficking in children and their exploitation in prostitution and other intolerable forms of child labour: Nepal country report*, (Katmandou, 1998).

BIBLIOGRAPHIE

BIT-IPEC: *Trafficking in children and their exploitation in prostitution and other intolerable forms of child labour: Sri Lanka country report*, (Colombo, 1998).

BIT-IPEC: *Trafficking in children and for labour exploitation, including sexual exploitation in South Asia: synthesis paper*, (Katmandou, 1998).

BIT-IPEC: *Combating trafficking in children and for labour exploitation in South Asia: report on South Asian consultation*, (Katmandou, 1998).

BIT et Département central des études démographiques, TU: *Trafficking girls in Nepal with special reference to prostitution: a rapid assessment*, (Genève, 2001).

BIT-IPEC et INCIDIN Bangladesh : *Rapid assessment on Trafficking in Children for Exploitative Employment in Bangladesh*, (Dhaka, février 2002).

BIT-IPEC et ministère des Femmes et de la Protection sociale, Népal: *National Plan of Action against trafficking in children and their commercial sexual exploitation*, (Katmandou 1998).

Lawyers for Human Rights and Legal Aid: *Trafficking of women and children in Pakistan: the flesh trade report 1995 – 1996*, (Karachi, 1996).

Commission nationale pour le bien-être et le développement de l'enfant: *Trafficking in children and their exploitation in prostitution and other intolerable forms of child labour: Pakistan country report*, (Islamabad 1998).

Neumuller, M.: *The legal framework on trafficking in persons in Bangladesh, Nepal and Sri Lanka*, BIT-IPEC (Katmandou, 2000).

O'Connell Davidson, J. et Sanchez Taylor, J.: *Child prostitution and sex tourism 4: Goa*, (Bangkok ECPAT, 1996).

PEACE: *A study on the commercial sexual exploitation of children in Sri Lanka*, (Mt. Lavinia, 1996).

Sanghera, J.: *Trafficking of women and children in South Asia: taking stock and moving ahead (a review of anti-trafficking activities in Nepal, Bangladesh and India)*, (UNICEF et Save the Children Alliance, 1999).

UNICEF et ministère des Affaires des femmes: *Good practices and priorities to combat sexual abuse and exploitation of children in Bangladesh*, (Dhaka 2001).

Nations Unies: *Sexually abused and sexually exploited children and youth in South Asia: a qualitative assessment of their health needs and available services*, (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok, 2000).

ASIE DU SUD-EST ET PACIFIQUE

Ataneo de Manila University Research Team: *The Philippine-Belgian pilot project against trafficking in women*, (Manila, Ataneo de Manila University, 1999).

Conseil national cambodgien pour les enfants: *Five-year plan against trafficking and sexual exploitation of children 2000-2004*, (Phnom Penh, 2000).

Commonwealth of Australia: *Tomorrow's children: Australia's national plan of action against the commercial sexual exploitation of children*, (Canberra,

Department of Family and Community Services, 2000).

Derks, A.: *Combating trafficking in South-East Asia: a review of policy and programme responses*, (Genève OIM, 2000).

Emerton, R.: *Trafficking of women into Hong Kong for the purpose of prostitution: preliminary research findings*, Occasional Paper No.3, Centre for Comparative and Public Law, University of Hong Kong, (Hong Kong, 2001).

BIT: Thailand country study: *Towards a best practice guide on sustainable action against child labour* (Bangkok, janvier 1998).

BIT: *Child prostitution in Indonesia: case studies in Jakarta, West Java and East Java*, (Djakarta, 1998).

BIT: *Trafficking in children and women: a regional overview*, BIT Background Paper No.4, (Bangkok, 2000).

BIT: *Trafficking in children into the worst forms of child labour in Thailand: rapid assessment findings from four research sites along the Thailand-Lao PDR and Thailand-Myanmar border areas*, (Genève, 2000).

BIT-IPEC: *Elimination of child labour problems in Thailand: lessons learned from the 1994-1995 Action Programme*, Labour Development and Welfare Department, Faculty of Social Administration, Thammaset University, (Bangkok, 1996).

BIT-IPEC: *Child labour in Cambodia: an overview*, (Genève, 1998).

BIT-IPEC: *Child prostitution in Indonesia*, (Djakarta, 1998).

BIT-IPEC: *The situation of child labour in Thailand: A comprehensive report*, (Genève, 1998).

BIT-IPEC: *Framework for action to combat trafficking in children for labour exploitation in the Mekong sub-region: Discussion paper for the sub-regional consultation*, (Bangkok, 1998).

BIT-IPEC: *Trafficking in children for labour exploitation including child prostitution in the Mekong sub-region: A research report*, (Bangkok, 1998).

BIT-IPEC: *Combating trafficking in children for labour exploitation in the Mekong sub-region: a proposed framework for BIT-IPEC action and proceedings of a Mekong sub-regional consultation*, (Bangkok, 1998).

BIT-IPEC: *Children in prostitution in Northern Vietnam: rapid assessment findings*, (Genève, 1999).

BIT-IPEC et ministère de la Protection sociale: *Trafficking of children in Indonesia: a preliminary description of the situation*, (Djakarta, 2000).

Institut d'Etudes Sociales: *La prévention de la prostitution enfantine: le rôle de la scolarisation dans le cas des enfants issues des minorités ethniques au nord de la Thaïlande*, Ecole Supérieure de travail social, (Genève, 2001).

Bureau du premier ministre: *National Policy and Plan of Action for the prevention and eradication of the commercial sexual exploitation of children*, (Bangkok, 1996).

BIBLIOGRAPHIE

O'Connell Davidson, J.: *Children in the sex trade in China*, (Suède, Save the Children, 2001).

O'Connell Davidson, J. et Sanchez Taylor, J.: *Child prostitution and sex tourism 7: Thailand*, (Bangkok ECPAT 1996).

Paret T., Javate-de-Dios A., Hofmann C., Calalang C. et Arpa T.: *Trafficking in women and prostitution in the Asia Pacific, Coalition against Trafficking in Women* (site Web).

Robidillo, L. S.: *Child trafficking and the children's rights: what is left to be done?* ICCB Asia Desk, document présenté lors de la consultation d'ECPAT relative à l'élimination du trafic d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle (ECPAT Stop Trafficking of Children for Sexual Purposes), Taipei, 1-3 June 1994.

Santa Maria, A. S., Zantua, M. J. et Chiongson, R. A.: *Internal trafficking in children for the worst forms of child labour: final report*, C., (Manille, BIT-IPEC, 2001).

Tumlin, K. C. *Trafficking in children in Asia: a regional overview*, (Bangkok, BIT-IPEC, 2000).

UNICEF et gouvernement des Philippines: *Programme of cooperation for child survival, protection, development and participation in the Philippines*, (Manille, 1998).

UNICEF, Centre for Protection of Children's Rights and Foundation for Children, *Preliminary report on regional child trafficking and prostitution*, (Bangkok, 1995).

UNICEF et AusAID: *Commercial sexual exploitation of children in the Philippines: a situational analysis*, (Manille, 1998).

UNICEF, bureau régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique: *Children in need of special protection*, (Manille, 2000).

UNICEF Indonésie: *Situational analysis on the sexual abuse, sexual exploitation and the commercial sexual exploitation of children in Indonesia*, (Yogyakarta, 1999).

UNIFEM: *Trade in human misery: trafficking in women and children* (Asia region), (New Delhi, 1998).

UNIFEM, Asie de l'Est et du Sud-Est: *Trafficking in women and children: Gender issues fact sheet 2*, (Bangkok, non daté).

Nations unies: *Sexual abuse and sexual exploitation of children and youth in Asia*, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, (Bangkok, 2000).

■ SITE WEB UTILES

ANDI	www.uol.com.br/andi/noticiaseng/
SEM	www.asem.org
CATW	(Coalition against Trafficking in Women) www.uri.edu/artsci/wms/hughes/catw/
Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales	www.focalpointngo.org/yokohama
Conseil de l'Europe	www.cm.coe.int
CRIN	(Child Rights Information Network) www.crin.org
DCI	www.defence-for-children.org
ECPAT International	www.ecpat.net
Gouvernement des Nations Unies	http://usinfo.state.govt/topical/global/traffic
HCR/ONDH	www.unhchr.org/evaluate/reports/traffick.pdf
Immigration News	www.human.trafficking.org/ www.asylumsupport.info
Interpol	www.Interpol.int
OIT	www.ilo.org
OIM	www.iom.int
Organisation mondiale du tourisme	www.world-tourism.org/omt/sextouri/wto-a.htm
Point focal sur l'exploitation sexuelle	www.focalpointngo.org
PNUD	www.undp.org
Programme DAPHNE (Union européenne)	http://europa.eu.int/comm/justice_home/project/daphne
Programme global des Nations Unies	www.undcp.org
Répertoire sur le trafic	www.yorku.ca/iwrrp/trafficking_directory.htm

SITE WEB UTILES

Save the Children	www.savethechildren.org/trafficking/
TICW	www.ilo.org/asia/child/trafficking
UNICEF	www.unicef.org
UNICRI	www.unicri.it
UNIFEM	www.unifem.undp.org
Secrétariat des Nations Unies	www.un.org

■ PROGRAMME SOUS-RÉGIONAUX DU BIT-IPEC

Afrique

M. Michel Grégoire

CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL

Programme de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre

Bureau régional du BIT à Abidjan

01B.P. 3960

Abidjan 01

Côte d'Ivoire

Tél: +255.20.21.26.39

Fax: +255.20.21.28.80

E-mail: gregoire@Abidjan.ilo.set

Amérique centrale

Mme Bente Sorensen

CONSEILLÈRE TECHNIQUE PRINCIPALE

Programme de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales en Amérique centrale et au Mexique

BIT San José

Apartado 10170-1000

San José

Costa Rica

Tel: +506.280.72.23

Fax: +506.280.69.91

E-mail: sorensen@sj.oit.or.cr

Amérique du sud

Mme Isa Ferreira de Souza

CONSEILLÈRE TECHNIQUE PRINCIPALE

Programme de lutte contre le trafic et l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à la frontière paraguay-brésilienne

Pecheco, 4546

Departamento B

(entre Seravi y Legión Civil Estrangera)

Villa Morra

Asunción

Paraguay

Tel: +595.21.612.770

Fax : +595.21.612.770

E-mail: isa@oitpec.org.py

EUROPE

Mme Laetitia Dumas

COORDINATRICE DU PROGRAMME

Programme de lutte contre le trafic des enfants et des adolescents
dans les Balkans et en Ukraine

BIT-IPEC

Bureau international du Travail

4, route des Morillons

CH-1211 Genève 22

Tél : + 41.22.799.8181

Fax : + 41.22.799.8771

E-mail : ipec@ilo.org

ASIE DU SUD

Mme Tine Staermose

CONSEILLÈRE TECHNIQUE PRINCIPALE

Programme de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation
en Asie du Sud (Bangladesh, Népal et Sri Lanka)

BIT Kathmandu

Sanepa

Ring Road

Lalitpur

Kathmandu

Népal

Tel: +977.1.53.17.52

Fax: +977.1.53.13.32

E-mail: tine@iloktm.or.np

ASIE DU SUD-EST

M. Hervé Berger

CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL

Programme de lutte contre le trafic des femmes et
des enfants dans le bassin du Mékong

Bureau régional de l'OIT Bangkok

P. O. Box 2-349

Bangkok - 10200

Thaïlande

Tel: +66.2.288.17.22

Fax: +66.2.288.30.63

E-mail: bergerh@ilobkk.or.th